



MIRAH
Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques

**POLITIQUE NATIONALE
DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE,
DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE**

**PONADEPA
2022-2026**

**#Agir pour notre
#Sécurité Alimentaire**

MOT DU MINISTRE



M. SIDI TIEMOKO TOURE
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques

La Côte d'Ivoire est, à ce jour, tributaire des importations massives de denrées animales et d'origine animale, malgré l'important potentiel dont elle dispose en termes de ressources naturelles et de compétences humaines. Le rêve pour le secteur de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture est d'atteindre la souveraineté alimentaire en produits animaux et halieutiques. Cette option est d'autant plus justifiée par l'expérience de la COVID-19 qui a conduit la plupart des pays du monde à ne compter que sur leurs capacités de production nationale, pendant que les échanges ont considérablement baissé.

La vision de développement pour le secteur des ressources animales et halieutiques est une prospérité portée par des systèmes de production attractifs, tournés vers le marché, respectueux de l'environnement et de la biodiversité. Cette vision est basée sur des systèmes de production modernes tournés vers le marché, fortement centrée sur la promotion de Petites et Moyennes Exploitations (PME) de production animale, de pêche et d'aquaculture.

Cette nouvelle approche du développement du secteur des ressources animales et halieutiques requiert l'implication plus remarquable du secteur privé dans un environnement des affaires assaini et propice à l'investissement.

Des résultats encourageants ont, certes, été obtenus après la mise en œuvre des politiques antérieures, visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques. Toutefois, d'autres actions restent à mener pour garantir les revenus des acteurs et réduire le taux de dépendance du pays en protéines animales et halieutiques.

C'est pour relever les défis qui se présentent à nous, que notre Département a entrepris, avec le concours de tous les acteurs concernés, d'élaborer de nouvelles stratégies faisant référence à une politique hardie, la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA).

La mise en œuvre de cette nouvelle Politique nationale s'attachera à réaliser les investissements importants attendus pour un progrès significatif, à savoir : la réhabilitation des infrastructures ; la structuration des filières animales et halieutiques ; la veille sanitaire et la protection du cheptel contre les épizooties et les zoonoses ; et le renforcement de la gouvernance pour attirer et sécuriser les investissements privés.

Pour les cinq (5) années à venir, la PONADEPA (2022-2026) mettra un accent particulier sur la bonne gouvernance, notamment, la modernisation et le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire. Cette politique permettra de lever toutes les entraves qui handicapent le développement durable en impliquant davantage le secteur privé. Il s'agira d'exploiter, dans le cadre de Partenariats Public-Privé (PPP), tout le potentiel en termes de création de richesses et d'emplois. Les opportunités devront être accessibles à toutes les couches sociales.

La vision, telle que déclinée à travers la PONADEPA, découle de la volonté politique du **Président de la République, SEM Alassane OUATTARA** de faire de la Côte d'Ivoire un pays solidaire, base d'une croissance vigoureuse, soutenue et inclusive.

SOMMAIRE GENERAL

LIVRE I : POLITIQUE NATIONALE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	08 - 51
LIVRE II : STRATEGIES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	52- 177
CHAPITRE 1 : Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives dans le secteur des ressources animales et halieutiques (SNPC)	53-73
CHAPITRE 2 : Stratégie Nationale de Développement des Productions Animales (SNPA)	74-109
CHAPITRE 3 : Stratégie Nationale de Gestion durable des Pêches (SNGP)	110-127
CHAPITRE 4 : Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA)	128-150
CHAPITRE 5 : Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV)	151-177

RESUME EXECUTIF

LA PONADEPA est le cadre cohérent de programmation des investissements publics et privés dans le secteur des ressources animales et halieutiques, sur la période 2022-2026.

La formulation de la PONADEPA 2022-2026 a été marquée par l'approche participative de toutes les parties prenantes intervenant dans le secteur, dans l'optique de s'assurer que celle-ci soit représentatif des priorités et besoins de l'ensemble des parties-prenantes et faciliter sa mise en œuvre. Elle se présente sous l'angle de deux (2) livres ; le livre premier traitant de la politique globale de promotion du secteur fixe les orientations, les principes et les cibles à atteindre au bout de la cinquième année : réaliser un taux de couverture par les productions nationales en viande et abat, en produit halieutiques respectivement de 70% et 65%, et la création de 700 000 emplois directs. Aussi, les dispositions institutionnelles, législatives et réglementaires des activités agropastorales et halieutiques seront-ils renforcés. Quant au second livre, il définit les stratégies sous sectorielles à développer pour l'atteinte des différents objectifs

Le processus a consisté en la définition et la déclinaison de la vision à l'horizon 2026 du Ministre en charge du secteur qui se traduit en ces termes « ***un secteur des ressources animales et halieutiques, source de création de richesses et d'emplois décents, pour une alimentation saine, nutritive et suffisante, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité*** ».

la formulation de la PONADEPA s'est appuyée sur quatre ressources-clés : (i) le rapport bilan du PSEDA 2014-2020; (ii) les documents cadres régionaux et nationaux applicables au secteur des ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire ; (iii) les stratégies sectorielles des filières nationales du secteur des ressources animales et halieutiques disponibles à horizon 2025 – dont les documents-cadre sur l'environnement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iv) le recueil des problématiques émergentes du secteur telles que le changement climatique ou l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables. Elle s'inscrit donc dans les politiques de développement du secteur agricoles tant au niveau national, sous régional qu'international. Se faisant, la PONADEPA est arrimée aux orientations stratégiques du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2018-2025) et du Plan National de Développement (PND 2021- 2025).

Le bilan de la mise en œuvre du PSDEPA (2014-2020), a permis de relever des résultats encourageants. Toutefois, d'autres actions restent à renforcer pour garantir les revenus des acteurs et réduire le taux de dépendance du pays en protéines animales et halieutiques. Afin de relever cet important défi, des investissements importants sont à consentir au niveau des différents maillons de la chaîne de valeurs des filières animales et halieutiques, à savoir : la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation, la structuration des filières animales et halieutiques, la protection du cheptel national contre les épizooties et les zoonoses émergentes et ré-émergentes, la veille sanitaire et le renforcement de la gouvernance pour attirer et sécuriser les investissements privés dans le secteur.

L'analyse de cette situation diagnostique a permis d'identifier, dix (10) enjeux majeurs à savoir: (i) l'Enjeu de la Production, (ii) l'Enjeu de la transformation, (iii) l'Enjeu de la disponibilité

d'aliments de qualité pour animaux, (iv) l'Enjeu de la distribution et de la consommation, (v) l'Enjeu d'amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale, (vi) l'Enjeu institutionnel et de structuration du secteur, (vii) l'Enjeu d'attractivité du secteur, (viii) l'Enjeu d'accès au financement, (ix) l'Enjeu de développement du capital humain, et (x) l'Enjeu de préservation de l'environnement.

Au regard des enjeux du secteur; la PONADEPA (2022-2026) se donne pour objectif général de garantir la sécurité alimentaire en matière de protéines animales de qualité et la création d'emplois, s'inscrivant ainsi dans **l'ambition du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA de faire de la Côte d'Ivoire un pays solidaire, sur la base d'une croissance vigoureuse, soutenue et inclusive.**

L'objectif général de la PONADEPA a été décliné en trois (3) objectifs stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques respectueuses de l'environnement et (iii) l'amélioration des moyens d'existence des acteurs.

Pour l'atteinte des objectifs fixés des principes clés de mise en œuvre ont été retenus, à savoir : (i) le Partenariat Public-Privé; (ii) la transparence et de la redevabilité; (iii) l'approche participative; (iv) l'équité, l'égalité de droits et la responsabilité pour tous; (v) la subsidiarité et (vi) la complémentarité et la synergie des actions.

Conformément aux orientations stratégiques, et au pilier 1 du PND 2021-2025 qui est **« Accélération de la transformation structurelle de l'économie par l'industrialisation et le développement de grappes industrielle »**, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a décidé d'engager une politique de relance des secteurs de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture qui ont longtemps souffert des effets de la décennie de crises qu'a connues la Côte d'Ivoire et d'un faible financement. Cette politique basée sur l'accroissement des investissements dans les infrastructures de production, de recherche-développement, de transformation et d'accès au marché, permettra aux secteurs d'établir leur développement soutenu et durable et contribuera à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

C'est dans ce cadre que les objectifs stratégiques ci-dessus indiquées ont été déclinés en cinq (5) stratégies nationales de développement du secteur à savoir :

La stratégie nationale de promotion et de coordination des initiatives dans les secteurs des ressources animales et halieutiques (SNPC)

- l'objectif de cette stratégie est de rendre performant les services par la levée de toutes les entraves individuelles et institutionnelles indispensables au développement durable du secteur.
- les orientations stratégiques s'articulent autour de deux (2) axes stratégiques : (i) le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur; (ii), la coordination des initiatives de développement et de gestion de l'information.
- le coût global de la stratégie est évalué à 45,970 milliards de FCFA

La stratégie nationale de développement des productions animales (SNPA)

- l'objectif de cette stratégie est de disposer de filières animales compétitives, respectueuses de l'environnement, couvrant les besoins alimentaires et nutritionnels nationaux, pourvoyeuses d'emplois stables et rémunérateurs et tournées vers la conquête des marchés régionaux.
- les orientations stratégiques s'articulent autour de quatre (4) axes stratégiques, à savoir (i) l'Amélioration de la productivité des productions animales, (ii) l'Amélioration de la transformation et de la conservation des produits, (iii) l'Amélioration de la compétitivité et de l'accès au marché, (iv) La gestion durable des espaces des productions en fonction des zones agroécologiques et des territoires
- le cout global de la stratégie est évalué à 518, 656 milliards de FCFA

La stratégie nationale de gestion durable de la pêche (SNGP)

- l'objectif général visé est d'accroître les capacités des pêcheries nationales, tenant compte de l'application participative des règles de gestion durable de ressources halieutiques
- les orientations stratégiques s'articulent autour de deux (2) axes stratégiques, à savoir : (i) la gestion durable et responsable des ressources halieutiques ; (ii) Amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits halieutiques
- le cout global de la stratégie est évalué à 89,593 milliards de FCFA

La stratégie nationale de développement de l'aquaculture (SNDA)

- l'objectif général de la SNDA vise à faire de l'aquaculture un secteur performant, prospère.
- elle s'articule autour de deux (2) axes stratégiques, à savoir : (i) amélioration de la production aquacole, (ii) Développement d'une économie aquacole
- le cout global de la stratégie est évalué à 315,970 milliards de FCFA

La stratégie nationale d'amélioration de la sante publique vétérinaire (SNASPV)

- l'objectif général est d'améliorer la productivité du cheptel, la sécurité sanitaire de l'alimentation et de participer au progrès économique du secteur et à la santé générale de la population.
- les orientations stratégiques s'articulent autour de deux (2) axes stratégiques, à savoir : (i) l'amélioration de la santé animale et du bien-être animal, (ii) l'amélioration de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale
- le cout global de la stratégie est évalué à 79,254 milliards de FCFA

Les prévisions de financement de la PONADEPA (2022-2026) sont évaluées à **mille quarante-neuf milliards quatre cent quarante-deux millions six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts (1 049 442 643 680) de FCFA**. Les principales sources de financement et les contributions identifiées sont les suivantes :

- Trésor Public146 921 970 115 FCFA, soit 14% ;
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF).....272 855 087 357 FCFA, soit 26%
- Secteur Privé629 665 586 208 FCFA, soit 60% ;

Le cadre institutionnel de coordination et de mise en œuvre de la PONADEPA est organisé en deux grands dispositifs : un dispositif d'orientation et de suivi et un dispositif d'exécution.

Ces organes veilleront à ce que le pilotage stratégique et opérationnel de la PONADEPA réponde aux besoins évolutifs du secteur, et intègre en continu les enseignements tirés de sa mise en œuvre facilitant ainsi l'exercice d'une planification annuelle « glissante » fondée sur des preuves.

Le système de suivi-évaluation mis en place permettra de mesurer les produits, les effets et l'impact des interventions attendues de la PONADEPA.

Enfin, un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée, en vue de porter l'information juste et utile à un large public sur les réalisations et l'impact de la PONADEPA.

Enfin pour assurer le succès de la PONADEPA plusieurs conditions doivent être remplies à la fois sur le plan interne qu'externe. Au nombre des principaux risques identifiées, une stratégie de veille particulier devrait être portée sur

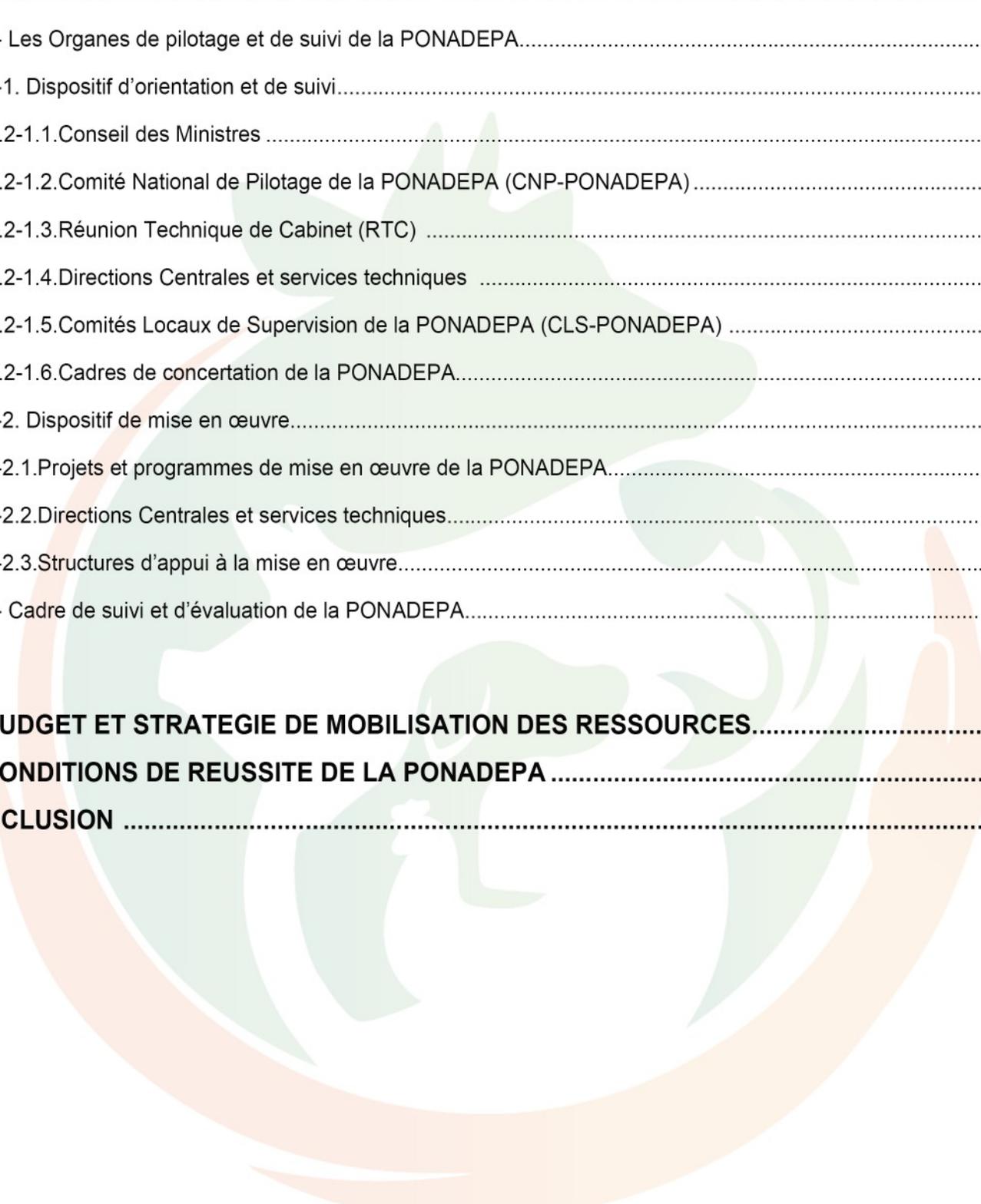
- le manque d'engagement politique pour la mise en œuvre de la PONADEPA,
- une instabilité sociopolitique :
- la non mise en œuvre des différentes réformes contenues dans la gouvernance
- la baisse continue du taux d'investissement dans le domaine des productions animales, de la pêche et de l'aquaculture.
- la non appropriation de la PONADEPA par toutes les parties prenantes et la non implication effective des acteurs dans la mise en œuvre du plan :
- l'absence de mesure d'atténuation de la hausse continue des cours mondiaux des intrants alimentaires



LIVRE I :
POLITIQUE NATIONALE DES
RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	11
INTRODUCTION	14
II- DIAGNOSTIC DU SECTEUR ET BILAN DE LA POLITIQUE ANTERIEURE	17
2.1. Bilan de la mise en œuvre de la politique du secteur sur la période 2014-2020	17
2.1.1. Analyse des performances générales du secteur des ressources animales et halieutiques	17
2.1.1.1. Performances obtenues sur la période 2014-2020.....	17
2.1.1.2. Analyse des performances au niveau de la chaîne production-importation-consommation.....	18
2.1.2. Performances des sous-secteurs.....	19
2.1.2.1. Au niveau des filières animales	20
2.1.2.2. Au niveau de la Santé Publique Vétérinaire	21
2.1.2.3. Au niveau des filières halieutiques	21
2.1.3. Impacts majeurs au regard d'objectifs socio-économiques nationaux	22
2.1.4. Principales leçons apprises	23
2.2. Diagnostic actuel du secteur des ressources animales et halieutiques	24
III- VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUES	27
3.1. Vision de développement du secteur des ressources animales et halieutiques.....	27
3.2. Enjeux stratégiques majeurs du secteur.....	28
3.3. Objectifs stratégiques de la PONADEPA (2021-2025).....	29
3.4. Présentation des stratégies de la mise en œuvre de la PONADEPA (2021-2025)	29
3.5. Fondements, Principes et But de la politique	30
3.5.1 Cadres internationaux et nationaux de politiques agricoles.....	30
3.5.2 Champ couvert par la PONADEPA	31
3.5.3 Principes de la politique	31
3.6. Résultats sectoriels attendus de la politique.....	32
3.7. Approche stratégique de mise en œuvre	33
3.7.1 Dispositions clés	34
3.7.2 Approche territoriale de mise en œuvre	34
3.7.3 Sélection de chaînes de valeurs clés aux niveaux national et local	42



IV- CADRE D'ORIENTATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	42
4.1- Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PONADEPA	42
4.2- Les Organes de pilotage et de suivi de la PONADEPA.....	43
4.2-1. Dispositif d'orientation et de suivi.....	43
4.2-1.1. Conseil des Ministres	43
4.2-1.2. Comité National de Pilotage de la PONADEPA (CNP-PONADEPA)	43
4.2-1.3. Réunion Technique de Cabinet (RTC)	43
4.2-1.4. Directions Centrales et services techniques	44
4.2-1.5. Comités Locaux de Supervision de la PONADEPA (CLS-PONADEPA)	44
4.2-1.6. Cadres de concertation de la PONADEPA.....	44
4.2-2. Dispositif de mise en œuvre.....	44
4.2-2.1. Projets et programmes de mise en œuvre de la PONADEPA.....	44
4.2-2.2. Directions Centrales et services techniques.....	45
4.2-2.3. Structures d'appui à la mise en œuvre.....	45
4.3- Cadre de suivi et d'évaluation de la PONADEPA.....	45
V- BUDGET ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.....	46
VI- CONDITIONS DE REUSSITE DE LA PONADEPA	47
CONCLUSION	48

SIGLES ET ABBREVIATIONS

2SEP-MIRAH	Système de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, en abrégé
AFD	Agence Française de Développement
ANADER :	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANAQUACI :	Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire
APDRACI	Association Pisciculture Paysanne en Côte d'Ivoire
AVPPCI	Association des Vétérinaires Privés Praticiens de Côte d'Ivoire
BAD :	Banque Africaine de Développement
BCA	Bœufs de Culture Attelée
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CARF	Comité d'Administration du Régime Franc
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIAPOL	Centre Ivoirien Antipollution
CNO	Centre National Ovin
CP	Comité de Pilotage
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CRO	Centre de Recherches Océanologiques
CSRS	Centre Suisse de Recherches Scientifiques
DAF	Direction des Affaires Financières
DAHDA	Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire du district d'Abidjan
DAJUCIREP	Direction des Affaires Juridiques de la Coopération Internationale et des Relations Publiques
DAOA	Denrées Animales et d'Origine Animales
DAP	Direction de l'Aquaculture et des Pêches
DD	Directions Départementales
AMM	Autorisations de Mise sur le Marché
DFRC	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques
DFV2P	Direction de la Formation, de la Vulgarisation et de la Valorisation des Produits
DPSP	Direction de la Planification des Statistiques et des Programmes
DR	Directions Régionales
DRH	Directeur des Ressources Humaines
DSV	Direction des Services Vétérinaires
ECOWAP	Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest
EMA-i	Event Mobile Application
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPPE	Fédération des Acteurs Privés Piscicoles de l'Est
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FPPAH	Fonds de Promotion des Productions Animales et Halieutiques
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GVG	Groupement des Vétérinaires Grossistes

IG	Inspection Générale
INN	Illicite, Non déclarée et Non Réglementée
INS	Institut national de la statistique
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KOICA	Agence Coréenne de la Coopération Internationale
ESA	Ecole Supérieure d'Agronomie
IPCI	Institut Pasteur de Côte d'Ivoire
INTERCOTON	Organisation Interprofessionnelle agricole de la filière Coton
LANADA	Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole
LCAE	Laboratoire Central d'Agrochimie et d'Eco-toxicologie
LCHAI	Laboratoire Central pour l'Hygiène Alimentaire et l'Agro-industrie
LCVB	Laboratoire Central Vétérinaire de Bingerville
LMAA	Laboratoire régional des Maladies Aviaires d'Agnibilékrou
LRB	Laboratoire Régional de Bouaké
LRK	Laboratoire Régional de Korhogo
MBPE	Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MEMINADER	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MN	Maladie de Newcastle
MPD	Ministère du Plan et du Développement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
O	<i>Oreochromis</i>
OAV	Office Alimentaire et Vétérinaire
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIE	<i>Organisation Mondiale de la Santé Animale</i>
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMC	<i>Organisation Mondiale du Commerce</i>
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONVCI	Ordre National des Vétérinaires de Côte d'Ivoire
OPE	Organisation Professionnelle d'Elevage
PADE-CI	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage en Côte d'Ivoire
PAGDRH	Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Halieutiques
PANDEP	Plan d'Action National de Développement de la Pisciculture
PAPAN	Programme d'Appui à la Production Avicole Nationale
PARFACI	Projet d'appui à la relance des filières agricoles de Côte d'Ivoire
PAU	Politique Agricole de l'UEMOA
PDA	Points de Débarquements Aménagés
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDDPA	Projet de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire
PERH	Postes d'Elevage et des Ressources Halieutiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise

PMI	Petite et Moyenne Industrie
PND	Plan National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNSO	Programme National de Sélection Ovin
PPA	Peste Porcine Africaine
PPCB	Péripneumonie Contagieuse Bovine
PPR	Peste des Petits Ruminants
PRIA	Programme Régional d'Investissement Agricole
PROGIRS	Projet de Gestion Intégrée des Ranches et Stations
PSDEPA	Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture
PSRA	Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture
PTBA	Plans de Travail et de Budget Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAM	Résistance aux Antimicrobiens
RDPA	Revue des Dépenses Publiques Dédiées au secteur Agricole
REDD+	Réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des Forêts
REEA	Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles
RETPH :	Régime d'Entreprises Franches de Transformation des Produits Halieutiques
RTC :	Réunion Technique de Cabinet
SICOSAV	Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaire Vétérinaires
SID-SV	Système d'Information Décisionnel
SNDA	Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture
SNGP	Stratégie Nationale de Gestion durable des Pêches
SNPA	Stratégie Nationale de développement des Productions Animales
SNPC	Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives en matière de ressources animales et halieutiques
SNRSPV	Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire
SODEPRA	Société de Développement des Productions Animales
SVA	Services vétérinaires des armées
TC	Taux de Couverture des besoins en Protéines animales
TEC	Tonne équivalent carcasse
TEL	Tonnes Equivalent Lait
TIAC	Toxi-Infections Alimentaires Collectives
UA-BIRA	Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNA	Université Nangui Abrogoua
USAID	Agence Américaine pour le Développement International
ZEE	Zone Economique Exclusive
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

1.1- Contexte général

Située le long du Golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322.462 km² et a une population estimée à 26 millions d'habitants en 2019. Elle dispose d'une façade maritime de 566 km et abrite également une Zone Economique Exclusive (ZEE) de 200 nautiques sur 280 comprenant des exploitations offshore et des zones de pêche. L'économie ivoirienne, essentiellement basée sur l'agriculture avec des performances remarquables en production végétale (cacao, café, ananas, bananes, anacarde, coton, sucre, cultures vivrières, etc.), présente des déficits chroniques en matières de disponibilité en protéines animale et halieutique, avec pour conséquences des importations régulières de viandes et abats, de poissons, de lait et produits laitiers, et de produits d'origine animale et halieutique, sources d'importantes sorties de devises évaluées à **plus de 400 milliards de FCFA par an**.

Au niveau macroéconomique, la contribution du secteur des ressources animales et halieutiques aux PIB national et agricole, demeure faible, environ 4,5% pour le PIB agricole et 2% pour le PIB total (INS, 2016). Toutefois, ce secteur occupe une grande frange de la population active (plus de 700 000 exploitants, REEA 2015-2016) et concourt : (i) au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec 60% des apports en protéines animales destinées à l'alimentation des populations ; (ii) à la diversification et à l'augmentation des revenus des populations principalement celles rurales, (iii) à l'amélioration de l'équilibre de la balance des paiements ; et (iv) à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-élevage.

Malgré son importance dans l'économie et son rôle stratégique pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ivoiriennes, le secteur des ressources animales et halieutiques n'a pas bénéficié d'investissements publics suffisants à la hauteur des enjeux de développement limitant ainsi son expansion. Le volume des investissements publics consacrés au secteur des ressources animales et halieutiques n'a pas excédé en moyenne 16 milliards de francs CFA par an, soit une part nettement inférieure à 0.3 % du budget annuel national.

Alors que les Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la 23^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à Malabo, en Guinée équatoriale, les 26 et 27 juin 2014, se sont engagés à renforcer le financement des investissements publics en décidant d'allouer au moins 10% des dépenses publiques à l'Agriculture (dont 30% au secteur des ressources animales et halieutiques) et d'en garantir l'efficacité et l'efficience.

Le rôle du secteur des ressources animales et halieutiques dans la lutte contre la pauvreté et la faim n'est plus à démontrer. A cet effet, il, mérite d'être renforcé, étant donné la sous-exploitation de ses potentialités. Le potentiel productif du capital animal et halieutique intervient directement dans le processus de transformation socio-économique et entre dans la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations. En effet, la production animale, la pêche et l'aquaculture, en tant qu'activités génératrices de revenus, s'inscrivent dans la même dynamique, celle de sortir ou éviter que les hommes et les femmes rentrent dans le cycle vicieux de la pauvreté qui touche en

majorité les populations rurales (56,8% en 2015) et de plus en plus celles des villes (35,9% en 2015).

Afin de faire face à toutes ces contraintes et relever le défi du développement du secteur des ressources animales et halieutiques, le Gouvernement ivoirien à travers le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a initié la définition de nouvelles orientations politiques et stratégiques cohérentes qui tiennent compte des réalités actuelles et permettant de réduire la dépendance de l'extérieur en produits animaux et halieutiques. Pour cela, la démarche adoptée fait appel à une large concertation nationale impliquant les cadres nationaux, les partenaires au développement et les organisations professionnelles du secteur.

La présente politique ainsi définie, dénommée « Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA 2022-2026) », décrit la volonté du gouvernement de faire de ce secteur une source de croissance économique à l'horizon 2025.

La PONADEPA constitue désormais le cadre global de politique gouvernementale d'intervention en matière de développement des ressources animales et halieutiques pour les cinq (05) années à venir. Elle s'articule autour de deux livres, le premier décrivant la politique et le second présentant les stratégies qui sous-tendent cette politique. Ainsi, le livre II comprend cinq (05) stratégies : (i) la Stratégie nationale de Promotion et de Coordination des initiatives en matière de ressources animales et halieutiques (SNPC) ; (ii) la Stratégie Nationale de développement des Productions Animales (SNPA) ; (iii) la Stratégie Nationale de Gestion durable des Pêches (SNGP) ; (iv) la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA) et (v) la Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV).

1.2- Justification

La décennie de crises socio-politiques que le pays a traversées, de 1999 à 2011, a sensiblement affecté le secteur agricole en général et le secteur des ressources animales et halieutiques en particulier, de par la baisse de performance en termes de couverture des besoins nationaux en protéines animales et halieutiques, ce qui a eu pour conséquence l'importation massive de viandes et abats, de poissons et de lait et produits laitiers et, de produits d'origine animale et halieutique, source d'importantes sorties de devises. Cette situation a eu une répercussion négative sur le développement économique et social du pays.

En réponse à cette situation qui a marqué aussi le secteur des ressources animales et halieutiques, le gouvernement a mis en place le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020). Ce document de politique visait à faire du secteur des ressources animales et halieutiques une source de croissance durable et de création d'emplois, afin de contribuer à la réduction de l'extrême pauvreté et la faim en Côte d'Ivoire.

Le PSDEPA 2014-2020, mis en œuvre pendant plus de cinq (05) ans, servait de cadre unique de référence des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques en vue de contribuer à ramener le pays sur le sentier d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire.

Face aux grands défis de l'Agriculture Africaine déclinés dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) ratifié par les Chefs d'Etat et de

Gouvernement africains par un engagement en 2003 à Maputo à accorder au moins 10% de leur budget national au secteur agricole (dont 30% au secteur des ressources animales et halieutiques) afin de garantir une croissance agricole de 6% et dans un contexte de croissance et de transformation accélérée de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie tel que décrit dans le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) de deuxième génération, il convient de tirer les leçons de la mise en œuvre du PSDEPA pour une projection des actions à l'horizon 2025.

Ainsi, ce nouveau cadre de politique devrait permettre d'améliorer la réponse du gouvernement aux attentes des bénéficiaires qui sont, notamment les pouvoirs politiques, les acteurs du secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. Il devrait surtout répondre au souhait de disposer d'une politique cohérente et de prendre des mesures idoines de développement du secteur des ressources animales et halieutiques.

La Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PONADEPA) permettra une meilleure opérationnalisation du PNIA 2018-2025 et du Plan National de Développement (PND 2021-2025).

1.3- Méthodologie de formulation de la PONADEPA

La formulation de la PONADEPA sur la période 2022-2026 a consisté en la définition et la déclinaison d'une vision du secteur des ressources animales et halieutiques à horizon 2025, visant l'atteinte des objectifs de croissance. Le processus de formulation, confiée à la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) est placé sous la supervision et les orientations du Cabinet du Ministère. Un groupe restreint de relecture de la Stratégie a été également mis en place par Monsieur le Ministre. Il est composé des Conseillers Techniques (CTs) du Ministre, de l'Inspecteur Général (IG) du Ministère et de la DPSP qui en assure le Secrétariat.

Cette formulation s'est appuyée sur quatre (04) ressources-clés :

- le rapport de bilan du PSDEPA (2014-2020) de première génération, couvrant les volets à la fois de développement et de gouvernance du secteur ;
- les documents cadres régionaux et nationaux applicables au secteur des ressources animales et halieutiques de Côte d'Ivoire
- les stratégies sectorielles des filières nationales du secteur des ressources animales et halieutiques disponibles à horizon 2025 dont les documents-cadre sur l'environnement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- le recueil des problématiques émergentes du secteur telles que le changement climatique ou l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables.

L'approche participative a été au cœur du processus retenu pour la formulation de la PONADEPA, pour se faire cinq (5) Comités (Comité élevage, Comité pêche, Comité aquaculture et Comité santé publique vétérinaire) ont été installés d'une part et d'autre part les partenaires au développement, les parties prenantes au développement du secteur ont été sollicités au cours d'ateliers ou de consultations individuelles, dans l'optique de :

- s'assurer que la PONADEPA soit bien représentative des priorités et besoins de l'ensemble des parties-prenantes du secteur ;

- impliquer les parties-prenantes tout au long du processus de formulation, dans une logique à la fois de construction du Programme et de renforcement des capacités des acteurs ;
- instaurer la dynamique d'échange multi-acteurs et multisectoriel qui prévaudra pendant la mise en œuvre de la PONADEPA.

II- DIAGNOSTIC DU SECTEUR ET BILAN DE LA POLITIQUE ANTERIEURE

2.1-Bilan de la mise en œuvre de la politique du secteur sur la période 2014-2020

La mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture, PSDEPA (2014-2020) a permis d'obtenir des résultats majeurs dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Ces résultats ont été obtenus à travers la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes de développement portant sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, le développement des filières, le renforcement des capacités et de la gouvernance, et l'amélioration de l'environnement des affaires du secteur.

Validé en novembre 2020, le rapport d'évaluation du PSDEPA (2014-2020) établit un bilan de la mise en œuvre du point de vue des performances économiques, du développement social, et de la gouvernance.

2.1.1- Analyse des performances générales du secteur des ressources animales et halieutiques

2.1.1.1- Performances obtenues sur la période 2014-2020

Au plan de la gouvernance du secteur, le cadre juridique du secteur des ressources animales et halieutiques a été renforcé par l'adoption de la loi n°2016- 413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail, de la loi n°2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture et de la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la santé publique vétérinaire. Ces lois seront étoffées avec l'élaboration en cours du code de l'élevage et de celui de la pêche et de l'aquaculture qui permettront de couvrir un champ plus large des interventions dans le secteur.

Au plan technique, la mise en œuvre du PSDEPA (2014-2020) a permis une amélioration du taux de couverture des besoins nationaux en poissons de 15% en 2012 à près de 32% en 2019, soit un relèvement de 17%, grâce aux importants investissements réalisés tels que la construction du débarcadère et du marché central de Sassandra, la construction des Points de Débarquements Aménagés (PDA) de Locodjro et de Grand-Lahou, et la reprise des activités de la pêche industrielle et artisanale maritime, lagunaire et continentale. Quant à la couverture des besoins nationaux en viande et abats, toutes spéculations confondues, elle est estimée à 48% en 2019 contre 50% en 2014, soit un recul de 2%. Si la filière avicole moderne a amorcé son développement (chiffre d'affaires de 240 milliards en 2015), les autres filières animales sont à la traîne.

Au plan financier, les investissements sur la période 2014-2020, sont évalués à **143 624 466 342 F CFA** contre une prévision de financement de **331 198 000 000 FCFA**, soit un taux de réalisation de **43%**, présentant un gap de financement qui s'élève à **187 573 533 658 F CFA**. La répartition par source de financement du montant total des investissements dans le secteur des ressources animales

et halieutiques sur la période 2014-2020 est résumée dans le tableau 1 ci- dessous.

Tableau 1 : Répartition des réalisations financières par sources de financement

Sources de financement	Montant Prévisionnel (Milliards FCFA)	Réalisation financière (Milliards FCFA)	Taux de réalisation
Etat	46,383	61,668	133%
Secteur privé	178,789	36,922	21%
PTFs (Maroc, FAO, JICA, UEMOA, AFD)	60,329	26,476	44%
Collectivités territoriales (Conseils régionaux et municipaux)	45,698	18,557	41%
TOTAL	331,199	143,623	43%

Source : Rapport bilan du PSDEPA (2014-2020)

Il ressort de cette analyse que les ressources mobilisées au niveau de l'Etat ont largement dépassé les prévisions d'investissement de 133% grâce à l'engagement des autorités de tutelle auprès des ministères en charge de la gestion des finances publiques. L'absence d'organisation de la Table ronde avec les parties prenantes du PSDEPA n'a pas permis de mobiliser des financements suffisants auprès des PTFs et du secteur privé. Quant aux montants investis par sous-secteur, la répartition du financement se présente comme suit :

Tableau 2 : Répartition des réalisations financières par sous-secteur

Sous-secteurs	Montant Prévisionnel (Milliards FCFA)	Réalisation financière (Milliards FCFA)	Taux de réalisation
Elevage	160,886	54,179	34%
Pêche	84,253	64,766	77%
Aquaculture	86,057	24,678	29%
TOTAL	331,196	143,623	43%

Source : Rapport bilan du PSDEPA (2014-2020)

Il ressort de ce résultat que la pêche a bénéficié d'un financement moyen de 77% des prévisions contre des financements faibles pour les deux autres sous-secteurs (production animale et aquaculture) qui ont obtenu respectivement 34% et 29% des prévisions.

2.1.1.2- Analyse des performances au niveau de la chaîne production-importation- consommation

L'analyse des écarts entre les résultats de 2019 au niveau de chacun des trois (3) maillons de la chaîne : Production-Importation-Consommation de viandes et abats, présente des taux d'avancement vers les objectifs 2020 de 34% pour la production, 54% pour l'importation et 42% pour la consommation. Ces écarts sont essentiellement dus au faible niveau de performance du maillon production, ce qui entraîne un taux de couverture de 48% en 2019 des besoins nationaux en viandes et abats contre 60% prévu à l'horizon 2020. Il en est de même pour les quatre (4) maillons de la chaîne : Production-Importation-Exportation-Consommation de poissons (Pêche et aquaculture) où les taux d'avancement vers les objectifs 2020 sont de 23% pour le maillon Production également, avec pour conséquence un faible taux de couverture de 16% en 2019 des

besoins nationaux en poissons contre 61% comme prévu à l'horizon 2020.

Il ressort de cette analyse que le maillon Production de viandes et abats, ainsi que de celui des poissons devraient bénéficier d'importants investissements. Ces investissements devraient être focalisés sur la mise en place d'infrastructures de base, l'amélioration du matériel génétique, l'application de mesures d'allègement fiscales et le recours au Partenariat Public-Privé dans chacune des chaînes de valeur pour infléchir les tendances baissières des taux de couverture et permettre à la Côte d'Ivoire de réaliser des économies de devises sur les dépenses d'importation de denrées alimentaires d'origine animale et halieutique. Le tableau 3 présente les écarts de performances des productions animales et halieutiques par rapport aux objectifs de 2020 fixés par le PSDEPA.

Tableau 3 : Ecart de performance du Bilan : Productions-Importations-Consommation par rapport aux objectifs 2020 du PSDEPA 2014-2020

Principales productions	Résultats fin 2019	Objectifs 2020	Gap /Objectifs 2020	Taux d'avancement vers l'objectif 2020	Tendance
ELEVAGE					
Production Viandes et abats (TEC)	143 265	422 567	-279 302	34%	↘
Importations (tonnes)	152 301	283 359	-131 058	54%	↘
Consommation (tonnes)	295 566	705 926	-410 360	42%	↘
Taux couverture (%)	48%	60%			
Population	25 565 561	25 821 306			
Consommation per capita (Kg/hbt.)	11,6	27,3			
PECHE ET AQUACULTURE					
Production Poissons (tonnes)	102 000	445 000	- 343 000	23%	↘
Importations (tonnes)	591 059	325 000	266 059	182%	↗
Exportation	38 223	35 000	3 223	109%	↗
Consommation (tonnes)	654 836	735 000	- 80 164	89%	↘
Taux couverture (%)	16%	61%			
Population	25 565 561	25 821 306			
Consommation per capita (Kg/hbt.)	25,6	28,5			

Source : Rapport bilan du PSDEPA (2014-2020)

2.1.2- Analyse des performances au niveau de la chaîne production-importation-Consommation

Au plan global, les interventions au niveau des différents sous-secteurs ont permis d'enregistrer quelques résultats majeurs parmi lesquels on peut noter :

2.1.2.1- Au niveau des filières animales

La filière avicole moderne a connu une croissance importante. On note une consommation de viande de poulet qui est passée de 1,47 kg/hab./an en 2012 à 2,62 kg/hab./an en 2019, soit une progression de 78,23% et de 34 œufs/hab./an en 2012 à 45 œufs/hab./an en 2019, soit une progression de 32,3%. La filière a surpassé de 31% l'objectif de consommation initialement fixé pour la viande de poulet estimée à 2 kg en 2021. Alors que pour les œufs, elle n'a obtenu qu'un taux de progression 80% vers l'atteinte de l'objectif visé de 56 œufs/hab./an en 2021.



Une usine d'abattage de volailles

La filière porcine, quant à elle, a connu de bonnes performances de production passant de 8 583 tec en 2014 à 11 620 tec en 2019 soit une progression d'environ 35% avec un effectif total (moderne et traditionnelle) de 431 389 têtes en 2019, contre 375 669 têtes en 2014 soit un croît moyen de 15%. Ce taux a été fortement impacté par l'apparition de la **Peste Porcine Africaine (PPA)** dans la zone de San-Pedro (en 2014), dans la Région du Poro et du Tchologo (en 2017). et dans la région du Tonkpi en 2019. Bien que la PPA ait été circonscrite et maîtrisée, elle a fortement impacté le cheptel porcin avec la perte de plus de 55 000 animaux.



Un élevage porcin

La filière des ruminants a connu un léger croît en termes de performances. Dans la période de 2014 à 2019, l'effectif du cheptel bovin est passé de 1 585 585 à 1 694 873 têtes, soit une hausse de 9%. La production bovine a connu également une légère hausse de l'ordre de 7% passant, de 31 358 tonnes équivalent carcasse en 2014 à 33 558 tonnes équivalent carcasse (tec) en 2019. La production des petits ruminants (ovine et caprine) a connu une forte évolution de 54%, allant de 15 495 tonnes équivalent carcasse en 2014 à 23 789 tonnes équivalent carcasse en 2019. Sur la

période de 2014 à 2019, l'effectif du cheptel ovin/caprin est passé de 3 104 148 à 5 091 443 têtes, soit une hausse de 77%.

La productivité globale en Côte d'Ivoire est estimée à 13,2% pour les taurins, 15,5% pour les zébus, 22 % pour les caprins et 25 % pour les ovins.

2.1.2.2- Au niveau de la Santé Publique Vétérinaire

La couverture vaccinale reste faible (environ 6%), au regard de l'objectif de couverture vaccinale optimale de 80% du cheptel nécessaire pour assurer le contrôle des maladies animales visées. Malgré la faible dotation budgétaire allouée pour la santé publique vétérinaire, des campagnes nationales de lutte contre les maladies animales prioritaires (PPCB, PPR, MN, Charbon bactérien, Rage) ont été réalisées. Sur la période, de 2014 à 2019, le taux de couverture vaccinale moyen atteint pour la PPCB, la PPR, le Charbon bactérien et la maladie de Newcastle (MN) sont respectivement de 40.9%, 5.5%, 10,8% et 0.2%. Avec l'adoption et la promulgation de la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la santé publique vétérinaire et des différents textes d'application en cours d'adoption y compris la définition de stratégies efficaces de vaccination du cheptel, le cadre institutionnel et réglementaire de la santé vétérinaire trouvera toute la matière pour assurer une production optimale et des produits animaux et d'origine animale de qualité.

2.1.2.3- Au niveau des filières halieutiques

Les opérations menées dans le sous-secteur de la pêche ont permis d'améliorer les performances de cette filière. Elle a vu sa production augmenter de 30% passant de 74 800 tonnes en 2014 à 97 500 tonnes en fin 2019. Les acteurs de la pêche artisanale en Côte d'Ivoire se sont constitués en Fédération Nationale des Sociétés Coopératives et Acteurs de la Filière Pêche de Côte d'Ivoire (FENASCOOP-CI), en vue de renforcer leur représentativité dans les instances de décision et d'échanges.

En dépit de quelques progrès obtenus ces sept (07) dernières années, l'aquaculture ne constitue que 5% de la production halieutique nationale. La production aquacole est évaluée à 4 500 tonnes depuis 2012. Cette série de constance des productions annuelles pourrait être imputable à la faiblesse du système de collecte systématique et fiable des données statistiques de base. Toutefois, l'enquête-cadre de l'aquaculture réalisée en 2014, a permis d'identifier 1 617 fermes exploitant une superficie de 1 182 ha et d'une capacité (volume) de 28 318 m³. La production estimée de ces fermes pour l'année 2013 est de 1 785 tonnes de poissons, toutes espèces confondues, soit 40% de la production nationale estimée.

Au total, ce sont 1 831 556 alevins améliorés performants qui ont été produits sur toute la période, de 2014 à 2019, dont 263 556 alevins par l'ensemble de Stations d'Etat et des projets sectoriels (PDDPA et PREPICO) et 1 568 000 par les cinq (05) fermes de multiplication d'alevins installés et la Station piscicole du CNRA à Bouaké, appuyés par le projet C2D/PARFACI. Cette production d'alevins couvre partiellement les besoins nationaux en alevins performants.

Le taux de couverture des besoins en ressources halieutiques est passé de 15% en 2012 à près de 16% en 2019. La construction des Points de Débarquement Aménagés (PDA) a contribué à la modernisation des infrastructures de production, la création de richesse et plus de 6 000 emplois directs dont plus de 3 000 emplois sont préservés au niveau des Entreprises de transformation et de conserveries du thon de la zone franche.



Une mareyeuse / commerce de poisson fumé

2.1.3- Impacts majeurs au regard d'objectifs socio-économiques nationaux

La mise en œuvre du PSDEPA (2014-2020) et les résultats obtenus ont eu des impacts majeurs tant sur les performances techniques que sur les acteurs des différentes filières animales et halieutiques, notamment sur l'environnement physique et, sur les jeunes et les femmes.

2.1.3.1- Impact sur l'environnement

Les stratégies du PSDEPA (2014-2020) n'ont pas suffisamment pris en compte les différentes problématiques liées à l'environnement, notamment les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Toutefois, la mise en œuvre du PSDEPA (2014-2020) a permis de relever des actions à fort impact environnemental – telles que les activités de transformation des déjections solides et liquides des fermes de production animale et des déchets d'abattage en fumier, en bioénergie ou encore la mise en place de zones pastorales pour lutter contre la divagation des animaux d'élevage et réduire ainsi la fréquence des conflits agriculteurs-éleveurs et la dégradation des parcours naturels.

La réalisation d'évaluations environnementales devra être systématiquement intégrée dans la formulation du prochain cadre de politique et la conception des projets et programmes de développement.

2.1.3.2- Impact sur les jeunes

Le PSDEPA (2014-2020) a ciblé majoritairement les besoins des jeunes à travers plusieurs programmes et projets, générant un regain d'intérêt relevé tant au niveau central que régional. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour mieux impliquer les jeunes dans les métiers des sous-secteurs de la production animale, de la pêche et de l'aquaculture à travers des appuis techniques et financiers, la sensibilisation aux opportunités de génération de revenus et d'autonomisation professionnelle et dans l'adoption des innovations technologiques dans le secteur.

Il ressort des entretiens régionaux que les jeunes s'intéressent aux activités de production animale, de la pêche et de l'aquaculture qui sont de potentielles activités pouvant leur offrir des revenus. Cependant, ils sont freinés dans leur élan par le coût élevé des investissements pour le démarrage. Et ceux qui s'y investissent ont très souvent besoin d'un appui pour la commercialisation de leurs produits.



Des mareyeuses et des pêcheurs

2.1.3.3- Impact sur les femmes

Un impact globalement positif du PSDEPA est relevé sur les femmes évoluant dans les métiers relevant du secteur, à travers des appuis à la structuration des filières et à la commercialisation des produits animaux et halieutiques (vente d'œufs, de viande porcine, de poissons frais ou fumés, etc.). L'opportunité est de cibler davantage leurs besoins par le renforcement de leurs capacités de conservation et de transformation primaire, la diffusion des innovations technologiques, ou encore l'accès au financement pour les femmes entrepreneures.

Il ressort des entretiens avec les services déconcentrés du MIRAH que les femmes s'intéressent beaucoup aux activités de productions animales, de pêche et d'aquaculture pour assurer leur autonomisation, mais elles sont confrontées au manque de financement pour la commercialisation des produits animaux et halieutiques tels que les œufs et le poisson dans les marchés

2.1.4- Principales leçons apprises

Durant la période 2014-2020, les acquis positifs des actions réalisées n'ont pas pu être capitalisés pour certains et pour d'autres n'ont eu aucune durabilité. Cela résulte prioritairement du non- fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation du PSDEPA.

Il existe (04) points communs aux projets et programmes sectoriels : (i) la méconnaissance par les représentants des filières rencontrées, des projets de développement mis en œuvre dans le secteur ; (ii) l'inexistence de mécanisme de financement adéquat pour accompagner les acteurs dans le développement de leur activité; (iii) la non capitalisation des acquis des projets ; et enfin (iv) la faible motivation du secteur privé à investir dans les filières animales et halieutiques du fait de l'absence d'une stratégie permettant de mieux appréhender la rentabilité desdites filières.

Une grande partie des projets ne prévoit pas de stratégie d'appropriation progressive par les parties prenantes concernées, pour assurer une continuité de l'impact recherché. Il existe ainsi souvent un manque d'autonomisation des parties prenantes, y compris le secteur privé et les collectivités locales, qui leur permettraient de perpétuer les actions d'un projet, après l'épuisement des ressources allouées à cet effet.

Les nouvelles thématiques portant sur l'environnement et le changement climatique, l'analyse de la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits animaux et halieutiques, la prise en compte de la dimension Genre, du bien-être animal, de la promotion et la mise en œuvre de l'approche " One Health ou une seule santé " ne sont pas suffisamment adressés. Elles devraient être prises en compte dans le prochain document de politique du secteur.

Certaines bonnes pratiques mises en œuvre par les agences d'exécution ont néanmoins permis d'assurer la pérennité des effets positifs de quelques projets. A titre d'exemple, les différents points de vente, financés sur les ressources du C2D, ont été confiés à des Comités de gestion composés de membres actifs de Sociétés coopératives dont le mode de gestion est adossé à un système de partenariat, ce qui a permis à ces structures d'être opérationnelles au-delà de la durée du financement du projet.

2.2. Diagnostic actuel du secteur des ressources animales et halieutiques

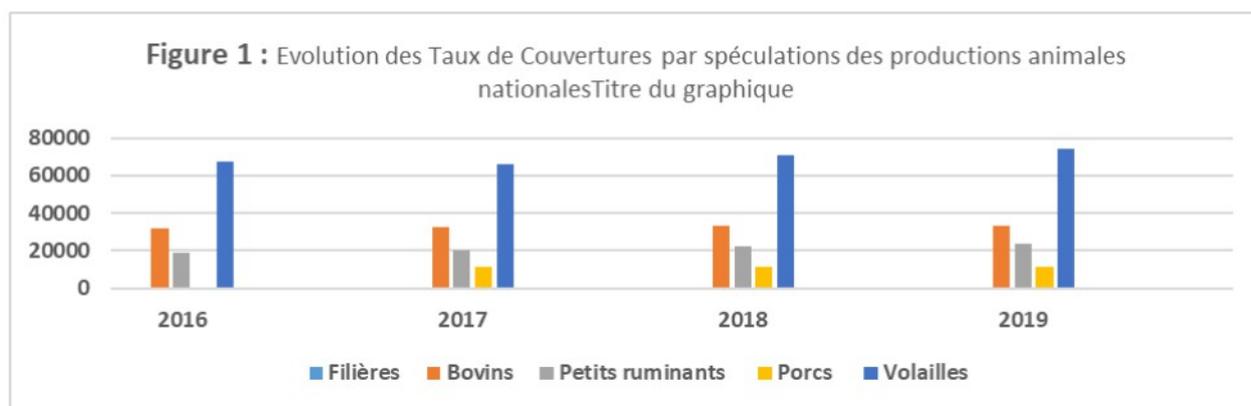
Le secteur des ressources animales et halieutiques connaît ces dernières années une embellie remarquable en raison des investissements réalisés aussi bien par l'Etat que par le secteur privé. Pour consolider cet attrait du secteur, le Gouvernement s'est fixé pour ambition de renforcer son soutien à travers des interventions ciblées.

Pour concrétiser cette ambition, l'Etat a engagé des réformes sectorielles. Celles-ci portent notamment sur : (i) l'élaboration et la validation de six (06) décrets d'application de la loi N° 2016-413 du 15 juin 2016 relative à la transhumance et aux déplacements du bétail ; (ii) l'adoption et la promulgation de la Loi N° 2020-995 du 30 décembre 2020 portant code de la santé publique vétérinaire en prélude à la loi relative à la profession vétérinaire et ses textes d'application ; (iii) la validation en cours du code de l'élevage et du code de l'aquaculture et des pêches ; (iv) l'élaboration et la validation de projets décrets d'application de la loi n° 2016-554 du 26 juillet 2016 relative à la pêche et à l'aquaculture.

Dans le même élan, le Gouvernement a développé des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ainsi que des dispositifs de veille à l'amélioration de l'environnement sanitaire dans le but d'assurer une croissance durable des différentes filières. Il s'agit notamment de : (i) la réhabilitation de l'Abattoir d'Abidjan de Port-Bouët ; (ii) la construction de six (06) plateformes de transformation du poisson avec des fours améliorés à Abobodoumé, à Marcory, à Grand-Lahou, à Guessabo, à Buyo et à Kossou et ; (iii) la mise en place du centre de surveillance satellitaire des pêcheries à Abidjan ; et (iv) l'installation de Groupement de Défense Sanitaire pour les filières porcines et avicoles.

2.2.1- Ressources animales

S'agissant de la couverture des besoins en protéines animales, des progrès ont été observés aussi bien dans les filières bovine, porcine, volaille ou avicole que dans la filière des petits ruminants. Pour ce qui concerne les bovins, 33 559 tonnes (34,1% TC1) de viandes ont été produit en 2019, contre 31 908 tonnes (31,4% TC) en 2016. S'agissant du porc, la quantité produite est passée de 10 189 tonnes (16,5% TC) en 2016 à 11 621 (15% TC) tonnes en 2019. Quant à la volaille la quantité produite est passée de 67 715 tonnes (98,9% TC) en 2016 à 74 297 tonnes (98,8% TC) en 2019. En ce qui concerne le volume de protéines animales de petits ruminants, il a évolué de 18 734 tonnes (60,2% TC) à 74 297 tonnes (70,9% TC) sur la même période.



Source : MIRAH/DPSP, 2020.

En termes de cheptel sur la période de 2016 à 2019, l'effectif de bovins est passé de 1 639 287 à 1 722 667 têtes, soit une hausse de 4,8%, celui des ovins est passé de 1 939 435 à 2 182 087 têtes, soit une hausse de 12,5%, celui des caprins est passé de 2 323 312 à 3 323 704 têtes, soit une hausse de 43,1%, celui des porcins et des volailles est passé respectivement de 434 639 à 421 330 têtes et de 72 641 428 à 76 397 325 têtes.

Malgré ces acquis, la Côte d'Ivoire reste dépendante des importations pour assurer la couverture de ses besoins en protéines animales. En 2019, les importations se sont élevées à 153 281 tonnes de viandes de ruminants et de divers dérivés, soit un taux de 53% de contribution à la consommation. Quant aux produits laitiers, le cumul des importations, bien qu'étant passé de 33 731 tonnes en 2016 à 16 385 tonnes représentant plus de 170 000 Tonnes Equivalent Lait (TEL) en 2019, soit une baisse des importations de 57%, la production nationale estimée en 2019 à 34 109 Tonnes Equivalent Lait (TEL) est loin de satisfaire les besoins nationaux en produits laitiers et dérivés.

Au niveau de la production animale, le problème se décline en une faible valorisation des ressources pastorales, du fait : (i) de la prédominance des systèmes de production traditionnelle et la dégénérescence génétique du cheptel, qui est en proie à des difficultés d'accès à l'eau, aux pâturages et aux intrants ; (ii) des conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs ; (iii) de faibles capacités techniques et organisationnelles des acteurs des différentes filières ; (iv) de l'insuffisance des équipements et infrastructures d'appui à la production et ; (v) de la faible valorisation des résultats de la recherche-développement du fait du faible niveau de l'appui- conseil, (vi) l'inexistence d'un dispositif efficace de la surveillance épidémiologique des maladies animales et la faible couverture vaccinale. Aussi, il est observé des faiblesses institutionnelles dans la coordination et le pilotage du secteur, du fait de : (i) l'insuffisance des ressources humaines ; (ii) la dispersion des interventions et ; (iii) l'absence d'un système opérationnel de collecte et de gestion des statistiques.

2.2.2- Ressources halieutiques

Dans l'optique d'assurer la sécurité alimentaire en **protéines halieutiques** et de développer les activités de la pêche artisanale, les interventions réalisées par le Gouvernement et les professionnels du secteur ont permis de réaliser des progrès notables. Ces initiatives ont porté essentiellement sur la mise à disposition des pisciculteurs de 2 millions d'alevins améliorés en 2018. Des infrastructures de soutien portant sur : (i) l'installation de multiplicateurs d'alevins performants ; (ii) l'introduction de nouvelles souches améliorées de tilapia, de technologie de production et ; (iii) et la réhabilitation de stations d'alevinage ont accompagné ces dotations.

La mise en place et l'opérationnalisation d'un Centre de surveillance des pêches (CSP) ainsi que l'élaboration d'un Plan national de lutte contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non Réglementée (ou pêche INN) sous toutes ses formes dans les eaux sous juridiction nationale. En plus de la surveillance, trois (03) points de débarquement moderne (Locodjro, Grand-Lahou et Sassandra) et le marché central de Sassandra ont été construits entre 2016 et 2020 pour améliorer les conditions de travail des pêcheurs et des mareyeuses.

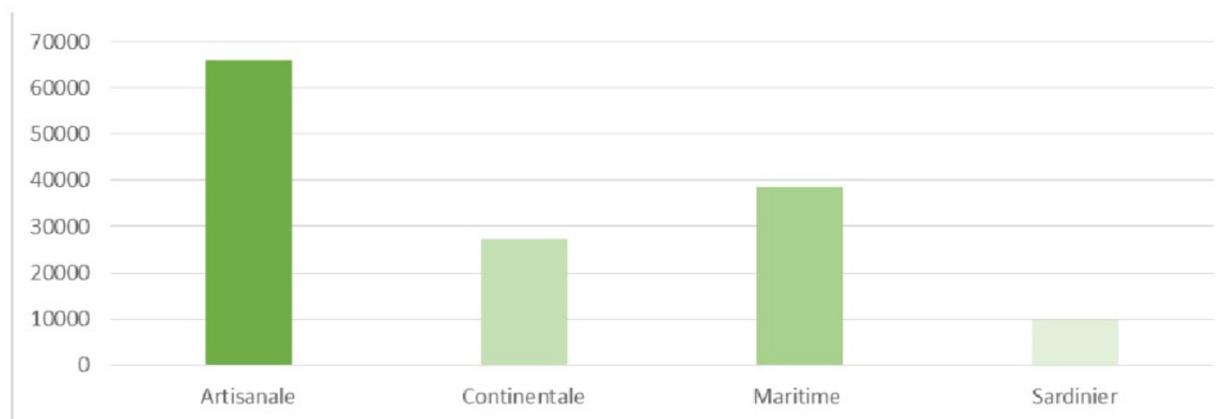
Toutes ces actions ont permis d'améliorer substantiellement la production halieutique nationale. Elle est passée de 57 001 tonnes en 2012 à 102 000 tonnes en 2019. Le reste des besoins est couvert par les importations évaluées à 591 059 tonnes de poissons en 2019. Avec pour corollaire une sortie de devise de plus de 310 milliards de FCFA.

Spécifiquement, la **pêche artisanale** occupe une grande part dans la pêche nationale avec une production qui est passée de 33 243 tonnes en 2008 pour une valeur de 15 milliards FCFA à 65 862 tonnes en 2019 pour une valeur de 69,4 milliards FCFA. Quant à la production de la **pêche industrielle**, elle était de 12 042 tonnes pour une valeur de 4 milliards de francs CFA en 2008 contre 31 638 tonnes en 2019 pour une valeur de 24,6 milliards de FCFA. Concernant la production thonière, le pays demeure le 2ème pays exportateur de thon mondial et le 1er port thonier en Afrique. Les entreprises de transformation du thon ont employé plus de 3000 personnes en 2019. Le taux de transformation industrielle des produits halieutiques a connu une progression de 38% entre 2011 et 2018.

En dépit des progrès obtenus ces cinq dernières années, l'aquaculture ne constitue que 4% de la production halieutique nationale. Elle est essentiellement portée sur la pisciculture qui s'est développée avec l'élevage de tilapia et accessoirement avec les silures et le machoïron. La production aquacole de 4500 tonnes, est restée constante ces cinq (05) dernières années.

La **couverture** des besoins en produits halieutiques n'a pas toujours connu une évolution linéaire entre 2016 et 2019. **Au niveau de la pêche industrielle**, le volume est passé de 22 476 tonnes en 2016 à 20 997 tonnes en 2017. De façon spécifique, le volume de sardines pêchées est passé de 14 059 tonnes en 2016 à 9 897 tonnes en 2019 soit une baisse de 7,04%. A l'instar de la pêche industrielle, **la pêche artisanale maritime et continentale** ont connu la même tendance baissière. Elles sont passées respectivement de 41 320 tonnes en 2016 à 32 678 en 2019 et de 40 437 tonnes à 27 184 tonnes en 2019.

Figure 2 : Productions 2019 des différents types de Pêches



Source : MIRAH/DPSP, 2020.

Au niveau de la pêche, la Côte d'Ivoire dispose d'infrastructures importantes d'appui au développement du secteur des pêches. Le niveau d'équipement actuel du Port de pêche d'Abidjan est suffisamment viable pour accueillir des navires à fort tirant d'eau. Quant à la pêche artisanale, elle, souffre d'une faible capacité de défense de ses intérêts dans les politiques de mise en valeur des espaces côtiers et marins (compétition spatiale avec l'industrie pétrolière, urbanisation, diverses pollutions, etc.), d'une faiblesse du système d'encadrement de la pêche et d'une installation limitée d'infrastructures appropriées, notamment les débarcadères, les marchés de poisson, les points de production et de fourniture de glace, etc., l'insuffisance du système de programmation participatif de la recherche scientifique, l'importance de la pêche INN.

Au niveau de l'aquaculture ivoirienne, il existe cependant des contraintes pour lesquelles des solutions appropriées peuvent être trouvées, y compris dans le cadre de Partenariats Public Privé, ce sont : (i) la faible disponibilité d'alevins de qualité ; (ii) la faible disponibilité d'aliment de qualité ; (ii) les difficultés d'accès à la terre ; (iii) les insuffisances dans la conception des aménagements piscicoles, (iv) la faible structuration de la chaîne de valeur aquacole et ; (v) la faible valorisation des produits aquacoles.

2.2.3- Faiblesses du secteur

Le secteur des ressources animales et halieutiques souffre de manque de dispositif de financement et d'insuffisance de textes règlementaires dans la coordination et le pilotage des activités des deux (02) sous-secteurs.

De manière spécifique, les faiblesses sont de plusieurs types.

Au niveau du sous-secteur des ressources animales, il s'agit de la destruction du réseau national d'épidémiosurveillance des maladies animales ;

Au niveau du sous-secteur des ressources halieutiques, nous avons : (i) l'étroitesse du plateau continental ivoirien (12 000 km²), (ii) l'apparition irrégulière de l'upwelling côtier ; la vétusté des navires de pêche industrielle, le faible niveau d'encadrement du secteur de la pêche et la non- disponibilité en géniteurs performants et d'alevins de qualités.

Il ressort de l'analyse du secteur qu'en dehors de l'insuffisance des financements octroyés, **les problèmes majeurs** sont relatifs au faible niveau de productivité et de compétitivité des productions avec pour conséquence : (i) le difficile accès des populations aux produits locaux animaux et halieutiques ; (ii) une insuffisance de couverture de la demande nationale en produits animaux et halieutiques ; (iii) la faiblesse des revenus des producteurs et ; (iv) une incidence négative sur la balance commerciale du pays, avec la sortie de devises évaluées à plus de **400 milliards de FCFA** par an pour les importations de viandes et abats, de poissons, de lait et produits laitiers.

III- VISION ET ORIENTATION STRATEGIQUES

3.1. Vision de développement du secteur des ressources animales et halieutiques

S'inscrivant dans la vision prospective nationale du Président de la République visant à asseoir l'émergence du pays sur la transformation structurelle de l'économie et s'appuyant sur les objectifs du PND, volet agricole et du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA), pour une croissance économique forte, solidaire équitable, créatrice d'emplois et de richesse, notamment pour les jeunes et les femmes, Monsieur le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques aspire à : **« un secteur des ressources animales et halieutiques, source de création de richesses et d'emplois décents, pour une alimentation saine, nutritive et suffisante, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité »**.

3.2- Enjeux stratégiques majeurs du secteur

La bonne gouvernance joue un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies nationales, notamment lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une feuille de route animée par un nombre important et une diversité de parties prenantes. Un dispositif de gouvernance adapté permet en effet de clarifier les rôles, responsabilités et interrelations entre les acteurs. La Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques ambitionne de mettre en place une gouvernance adéquate et d'adresser les dix (10) principaux enjeux ci-dessous indiqués pour un développement durable du secteur :

1. Enjeu de la Production : Les exploitations agro-pastorales et halieutiques doivent être plus productives et compétitives à travers la promotion des différentes chaînes de valeurs animales et halieutiques portées par des systèmes de production durables, pour un approvisionnement régulier des marchés en quantité et en qualité.;

2. Enjeu de la transformation : L'adaptation des offres en produits animaux et halieutiques aux habitudes alimentaires pour une population de plus en plus exigeante vis-à-vis des produits alimentaires et nutritionnels incite à la transformation locale de ces produits. Cette transformation leur donne de la valeur ajoutée, permet de réduire les pertes post-captures et post-abattages et d'améliorer la contribution du secteur au PIB national. Elle offre également des opportunités de création d'emplois (ruraux et urbains) en corrélation avec l'installation d'unités de transformation artisanales ou de PME/PMI ;

3. Enjeu de la disponibilité d'aliments de qualité pour animaux : La production animale dépend de l'utilisation d'aliments appropriés en quantité et de bonne qualité. Les fabricants d'aliments pour animaux, utilisent une grande variété de matières premières telles que les céréales (blé et maïs principalement) et d'autres sous-produits agricoles ou agroalimentaire. Cet enjeu assez déterminant pour le développement des productions animales et de l'aquaculture nécessite une collaboration avec les autres parties prenantes comme le Ministère en charge de l'agriculture ;

4. Enjeu de la distribution et de la consommation : L'accessibilité aux denrées animales et d'origine animale doit être facilitée pour garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;



Une usine de production d'aliments pour l'élevage

5. Enjeu d'amélioration de la santé animale et de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale : En améliorant la santé et le bien-être des animaux, l'on contribue à la protection de la santé publique. En outre, la prise en compte de la qualité sanitaire des denrées animales et d'origine animale permet d'assurer une vigilance sur les risques des maladies animales pour l'Homme (zoonoses) ;

6. Enjeu institutionnel et de structuration du secteur : Une bonne gouvernance du secteur permet une synergie d'actions et une meilleure coordination des structures publiques et privées. Cette gouvernance participe également à la promotion des organisations professionnelles et à la performance dans l'exécution des projets et programmes ;

7. Enjeu d'attractivité du secteur : L'amélioration de l'environnement des affaires par le renforcement du cadre législatif et réglementaire (mesures d'allègements et d'incitations fiscales) favorables à l'investissement privé dans les différentes filières. Aussi la promotion du secteur, le développement de technologies innovantes et, l'émergence de champions nationaux favorisent l'intérêt des jeunes et des femmes pour le secteur des ressources animales et halieutiques ;

8. Enjeu d'accès au financement : Les conditions de mobilisation de financements sont créées pour assurer entre autres, l'accompagnement des différents acteurs et leurs organisations professionnelles, l'appui à la recherche-développement, l'acquisition de divers intrants et la réalisation des investissements nécessaires au développement du secteur ;

9. Enjeu de développement du capital humain : Cet enjeu sera adressé sous deux (02) angles. D'une part le renforcement des capacités et le maintien de ressources humaines qualifiées et suffisantes pour relever les défis de développement du secteur, et d'autre part la garantie de l'employabilité des jeunes et des femmes ;

10. Enjeu de préservation de l'environnement : il s'agira de tenir compte de l'approche environnementale et du changement climatique dans la gestion des exploitations, des fermes et des pêcheries par le respect des bonnes pratiques et des normes.

3.3. Objectifs stratégiques de la PONADEPA (2022-2026).

La PONADEPA (2022-2026) vise à garantir la sécurité alimentaire en matière de protéines animales de qualité et la création d'emplois, dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté et la faim, en vue de permettre à la Côte d'Ivoire d'être un pays solidaire, sur la base d'une croissance vigoureuse, soutenue, inclusive et solidaire, conformément à l'ambition du Président de la République, SEM Alassane OUATTARA.

La PONADEPA met l'accent sur l'atteinte de trois (3) objectifs stratégiques : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques respectueuses de l'environnement et (iii) l'amélioration des moyens d'existence des acteurs.

3.4. Présentation des stratégies de la mise en œuvre de la PONADEPA (2022-2026)

Les objectifs stratégiques ci-dessus indiquées se déclinent en cinq (5) stratégies nationales de développement du secteur des ressources animales et halieutiques, à savoir : (i) la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives dans les secteurs des ressources animales et halieutiques (SNPC); (ii) la Stratégie Nationale de Développement des Productions Animales (SNPA) ; (iii) la Stratégie Nationale de Gestion durable de la Pêche (SNGP) ; (iv) la Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA) ; et (v) la Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV).

Le Livre II décrit en détail chaque stratégie, depuis les axes, les résultats attendus, les indicateurs permettant de suivre ces résultats et les coûts des interventions.

3.5- Fondements, Principes et But de la politique

3.5.1- Cadres internationaux et nationaux de politiques agricoles

Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) définit le cadre de la politique de l'Afrique pour la transformation de l'Agriculture, la création de richesse, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous.

Le PDDAA a été conçu dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), pour mettre l'accent sur l'investissement sur trois «piliers» interdépendants susceptibles de redynamiser l'Agriculture en Afrique: (i) étendre les surfaces sous gestion durable des terres et les systèmes fiables de contrôle de l'eau; (ii) renforcer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales en vue d'améliorer l'accès au marché; et (iii) accroître l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim.

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a par la suite décliné le PDDAA au niveau régional, constituant la Politique Régionale Agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) - avec pour objectif d'opérationnaliser le PDDAA au travers du Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et des Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA) de chaque pays.

Les nouvelles perspectives de l'ECOWAP interviennent également dans le contexte de la déclaration de Malabo de 2014 sur la transformation de l'Agriculture, et de l'adoption par les Nations Unies des Objectifs de Développement Durable (ODD) - ces textes se complétant et se renforçant mutuellement dans leurs objectifs respectifs.

Ainsi, la PONADEPA 2022-2026 est élaborée pour servir de cadre unique de référence des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques au niveau de la Côte d'Ivoire. Elle **s'inscrit dans la continuité des cadres définis aux niveaux international, régional, et national**. Elle est arrimée au niveau national aux orientations stratégiques du **PNIA 2018-2025** et du **PND 2021-2025**.

Liens avec les objectifs de développement durable

Les interventions de la PONADEPA devront également être formulées à la lumière des enjeux importants de protection et de la préservation environnementale du pays. Il s'agira de sensibiliser les différents acteurs des différentes filières à ces enjeux d'une part et d'autre part, de mieux faire connaître et de renforcer la mise en œuvre des stratégies environnementales existantes - telles que celles définies dans la Loi d'Orientation sur le Développement Durable, l'Agriculture Intelligente face au Climat, la Loi Portant Régime de Biosécurité et la Stratégie REDD+. Il s'agira par ailleurs de s'assurer d'une collaboration étroite entre sous-secteurs, pour développer la production animale et halieutique dans le respect des ressources environnementales. Conformément aux Objectifs de Développement Durable (ODD), la PONADEPA vise une croissance inclusive en milieu rural. L'objectif N°2 des ODD appelle les pays à éradiquer la faim et toutes formes de malnutrition.

A cet égard, les stratégies de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits et de la diversification des productions animales et d'origine animales traitent à la fois de la disponibilité et de l'accès aux denrées alimentaires, en quantité et en qualité, respectant les normes de sécurité sanitaire. Les objectifs N°1, N°8, et N°10 des ODD, portants sur la réduction de la pauvreté mondiale, le soutien à la création d'emplois et la poursuite de la réduction des inégalités ne sont pas en reste dans les stratégies développées. La création d'emplois décents et l'autonomisation économique des populations vulnérables (femmes et jeunes notamment) sont intégrées à la PONADEPA via des interventions ciblées et également des considérations égalitaires communes à tous les sous-secteurs.

3.5.2. Champ couvert par la PONADEPA

La PONADEPA est l'unique cadre harmonisé de l'ensemble des interventions dans le secteur des ressources animales et halieutiques. Il couvre les sous-secteurs de la production animale, de la pêche et l'aquaculture, de la santé animale et l'hygiène publique vétérinaire, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Elle n'occulte pas également, les questions transversales portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les problématiques de développement rural et de résilience des populations.

La PONADEPA guide la période de programmation 2022-2026 du secteur, selon des modalités de planification « glissante », principe qui consiste à réviser le contenu des projets et programmes sur une base régulière. Elles s'appuieront sur l'état d'avancement de leur mise en œuvre, les besoins évolutifs des acteurs et les priorités nouvelles apparaissant dans le secteur.

La PONADEPA tient compte des trois (03) dimensions centrales à l'atteinte des objectifs de Malabo, à savoir : (i) des investissements dans des domaines prioritaires ; (ii) des politiques pour soutenir les investissements et, (iii) des institutions pour soutenir la mise en œuvre. A cet effet, elle vise à guider :

- la planification à long terme des politiques et dépenses publiques ;
- la réponse des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) en termes d'aide au développement, en soutien des efforts nationaux ;
- les Partenariats Public Privé (PPP), ainsi que la participation du secteur privé aux investissements nécessaires dans le secteur.

3.5.3. Principes de la politique

La mise en œuvre de la PONADEPA sera régie par les principes directeurs suivants : la proximité, le partenariat, la transparence et la redevabilité, la participation, la célérité, la subsidiarité, la complémentarité et la synergie d'actions, le Partenariat Public-Privé, l'équité intergénérationnelle, et la durabilité.

- sur la base du principe du **Partenariat Public-Privé**, l'État suscitera une participation active du secteur privé, des filières animales et halieutiques et des apporteurs de capitaux;
- le principe de la **transparence et de la redevabilité** doit être mis en place aux différents niveaux d'intervention. Une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle des interventions sera établie pour l'équilibre entre responsabilité et autonomie ;
- le principe de **l'approche participative**, consiste à associer les bénéficiaires des projets et programmes de développement à toute les décisions et mesures prises;
- le pilotage et l'exécution de la PONADEPA doit s'appuyer sur les principes **d'équité, d'égalité de droits et de la responsabilité pour tous**, dans le respect des inégalités sociales ainsi que les spécificités locales dans les différents domaines d'activités de lutte contre la pauvreté et de l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- le principe de **célérité** doit être respecté dans l'application des procédures qui assurent à la fois la rapidité et la transparence dans la mobilisation des financements, les mécanismes de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la mise en œuvre de la PONADEPA sera organisée sur la base du principe de la **subsidiarité**, en responsabilisant les acteurs intervenant aux différentes échelles administratives tant au niveau régional que national, en fonction des avantages comparatifs en termes d'efficacité, de ciblage, d'économie d'échelle, etc. ;
- le principe de **complémentarité et de synergie** doivent guider la mise en œuvre de la stratégie par la combinaison efficiente des moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats ;

- La mise en œuvre de la PONADEPA doit assurer l'équité intergénérationnelle par la promotion d'une gestion durable et responsable des ressources animales et halieutiques dans le respect de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, en cohérence avec les besoins d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

3.6. Résultats sectoriels attendus de la politique

La mise en œuvre de la PONADEPA permettra d'atteindre une nette amélioration de la production nationale dans les différentes filières du secteur. Elle réduira ainsi les importations et les sorties de devises. Le tableau ci-après résume les résultats à obtenir par filière ou espèce :

Tableau 4 : Résultats productions prévisionnelles de la PONADEPA

Productions	REFERENCE 2019	CIBLES 2026	Observations
Bovine	33 558 tonnes de viandes	42 219 tonnes de viandes	■ Accroissement de 26%
Ovine	14 625 tonnes de viandes	25 000 tonnes de viandes	■ Accroissement de 70,94%
Lait	34 109 tonnes de Lait	68 000 tonnes de lait	■ Accroissement de 99%
Porcine	11 620 tonnes de viandes	25 000 tonnes de viandes	■ Accroissement de 115 %
Volailles modernes	54 696 tonnes de viandes	130 000 tonnes de Viandes	■ Accroissement de 137,77 % ■ Augmentation de la consommation de 2,2kg/hbt/an à 4,3kg/hbt/an, soit un accroissement de 95,5 %
	66 475 tonnes d'œufs	132 050 tonnes d'œufs	■ Accroissement de 98,64 % ■ Augmentation de la consommation de 56 œufs/hbt/an à 88 œufs/hbt/an, soit un accroissement de 57,1%
Volailles traditionnelles	21 044 tonnes de viandes	31 566 tonnes de viandes	■ Accroissement de 67%
Aquaculture	4500 tonnes de poissons	150 000 tonnes de poissons	■ Une augmentation annuelle de la production de 29 100 tonnes, soit un accroissement de 547% au niveau de l'aquaculture
Pêche	97 500 tonnes	130 000 tonnes	Une production totale pêche et aquaculture de 280 000 tonnes par an à partir de 2026 pour un taux de couverture égal à 65% des besoins de consommation contre 19,08 % en 2019

Source : Projection DPSP

Cette production représentera plus de 65 % des besoins de consommation des populations en produits animaux et halieutiques en 2026 contre 26,7% en 2019. Ce qui réduira substantiellement les importations en produits animaux et halieutiques et la sortie de devise de plus de 450 milliards de FCFA.

- la création de plus de 700 000 emplois directs et 1 500 000 emplois indirects ;
- le renforcement du capital humain de l'administration en charge des ressources animales et halieutiques, des professionnels du secteur et de toutes les parties prenantes ;
- le renforcement des dispositions institutionnelles, législatives et règlementaires des activités agropastorales et halieutiques.

3.7- Approche stratégique de mise en œuvre

3.7.1- Dispositions clés

L'ensemble des objectifs de la Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques ne saurait être atteint sans une gouvernance efficace du secteur, reposant sur des institutions solides et des cadres adéquats de coordination des acteurs et des interventions. Pour ce faire, cinq (05) dispositions clés de mise en œuvre ont été retenues à ce titre :

1. le renforcement des structures de gouvernance relatives à la planification, la programmation, et le suivi-évaluation des politiques et investissements du secteur ;
2. une plus grande intégration des besoins des entreprises, pour favoriser la participation privée et le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur ;
3. une meilleure intégration verticale permettant une plus grande synergie entre les activités de recherche, de production et de transformation ;
4. une meilleure intégration horizontale permettant davantage de complémentarités entre les filières et la prise en compte du domaine environnemental et social en particulier ;
5. une meilleure intégration territoriale, pour une plus grande prise en compte des spécificités de chaque région de la Côte d'Ivoire.

3.7.2- Approche territoriale de mise en œuvre

Pour la coordination des activités d'élevage, de pêche et d'aquaculture au niveau local, le MIRAH dispose sur l'ensemble du territoire national de vingt-quatre (24) Directions Régionales, soixante-dix (70) Directions Départementales, et deux cent quatre-vingt-treize (293) Postes d'Élevage, de Pêche et d'Aquaculture dont trente (30) dits annexes.

Ces différentes structures déconcentrées verront leurs capacités renforcées pour une mise en œuvre efficace et efficiente de la politique de développement des ressources animales et halieutiques. Ainsi, la PONADEPA partant des agropoles et de leur potentiel, accentuera la décentralisation de la mise en œuvre des actions de développement dans le secteur jusqu'au découpage des services déconcentrés.

Ces structures déconcentrées, outre leur rôle régalién, auront pour champs d'intervention : (i) l'encadrement, l'appui-conseils et la formation des producteurs ; (ii) la recherche de lignes de crédits adaptées pour le financement des actions ; (iii) l'accompagnement des investisseurs et promoteurs privés ; (iv) la réalisation et la gestion de fermes ou stations pilotes de démonstration et de vulgarisation ; (v) l'aménagement de sites aquacoles et d'espace pastoraux.

Ces structures administratives sont regroupées en zones de développement spécifiques au sous-secteur des productions animales et au sous-secteur halieutique, de façon à créer une dynamique

développement des localités ayant les mêmes potentialités de développement et caractéristiques agroécologiques.

Ces zones géographiques dénommées **Zones de Développement des Productions Animales et Halieutiques (ZoDé-PAH)** sont identifiées en fonction des Agro-Pôles définies dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2). Ainsi, sur la base de critères agroécologiques, administratifs, sociaux et économiques sept (07) ZoDé-PAH ont été définies.

Elles seront portées à la fois vers des investissements publics et privés pour le développement du secteur dans la perspective d'une croissance économique territoriale soutenue.

Un mécanisme dédié sera mis en place pour la supervision de la mise en œuvre de la PONADEPA dans ces zones de développement. Ce dispositif sera piloté par des Comités Locaux de Supervision sous le lead d'une Direction Régionale identifiée à cet effet.

Tableau 5 : Caractéristiques des Zones de Développement des Productions Animales et Halieutiques (ZoDé-PAH)

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
ZoDé-PAH 1	<p><u>Agro-Pôle 1</u></p> <p><u>Conditions agro-écologiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Située entre deux zones agro-climatiques • Zone sub-soudanaïenne : climat tropical, une seule saison des pluies et une saison sèche longue • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Cours d'eau <p><u>Infrastructures économiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Capitale (Korhogo) : ville en croissance, disposant d'un aéroport et d'une université • Projet de chemin de fer de Korhogo vers San Pedro prévu pour le futur • Aéroport de Korhogo • Zone agro-industrielle déjà en place, avec des sociétés de transformation installées à Korhogo • Infrastructures de base existantes pour les activités industrielles • Infrastructures logistiques prévues pour le Pôle Economique Compétitif de Korhogo : marchés de gros, marchés de détail, entrepôts frigorifique, silos de stockage 	<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • Volaille traditionnelle • Apiculture • Aquaculture 	<p><u>Potentialités des filières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Grand espace pour le pâturage ; • Nombreux barrages agropastoraux et retenues d'eau ; • Existence de stations Etatiques <p><u>Principaux besoins des filières</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation/construction des Barrages et retenues d'eau ; • Délimitation de couloir de transhumance ; • Aménagement d'espaces de pâtures ; • Construction d'infrastructures de transformation • Le respect du code la déontologie vétérinaire • L'application stricte de la loi et du décret relatifs à la pharmacie vétérinaire • Améliorer la communication entre la Direction de l'Aquaculture et des Pêches et les services extérieurs • Sensibiliser et installer les comités villageois de gestion des étendues d'eau • Sensibiliser et organiser les acteurs 	<p>Poro</p> <p>Tchologo</p> <p>Bagoué</p> <p>Hambol</p>	<p>KORHOGO</p> <p>FERKE</p> <p>BOUNDIALI</p> <p>KATIOLA</p>	

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAHA
ZoDé-PAH 2	<u>Agro-Pôle 2</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Conditions agro-écologiques ● Zone agro-climatique pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches ● Climat moins sec à Gontougo, dû à sa proximité de la zone forestière ● Plus grande réserve naturelle de Côte d'Ivoire située dans la région de Bounkani Infrastructure <ul style="list-style-type: none"> ● Manque d'infrastructures de base ● Présence d'un aéroport 	<ul style="list-style-type: none"> ● Bovins ● Ovins ● Volaille traditionnelle 	Potentiel <u>Aile nord (Bounkani) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Opportunité de valoriser le parc national et le fleuve Comoé en mettant en place : <ul style="list-style-type: none"> ○ des investissements pour développer l'éco-tourisme, la conservation aquatique et l'élevage de gibier <u>Aile sud (Gontougo) :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel d'accroître le commerce international à travers les deux frontières, avec le Burkina Faso et le Ghana Principaux besoins <ul style="list-style-type: none"> ● Construire des marchés à bétail dans tous les chefs-lieux de région ● Sensibiliser les populations à l'association agriculture-élevage ● Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur ● Réhabiliter les barrages et étangs existants et Construire de nouveaux barrages et étangs ● Réhabiliter les abattoirs dégradés et construire une aire d'abattage dans chaque sous-préfecture 	Bounkani, BOUNA	BONDOUGOU KOU Gontougo	

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
ZoDé-PAH 3	<u>Agro-Pôle 3</u>	<p><u>Conditions agro-écologiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles <p><u>Infrastructures</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque d'infrastructures de base et d'infrastructures routières adéquates <p>Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Aquaculture • Porc • Volaille moderne 	<p><u>Potentiel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développer un pôle de transformation industrielle performant, notamment dans les filières poisson, volaille, bois et manioc • Bonne structuration des acteurs de l'aquaculture (FAPPE) <p><u>Principaux besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne structuration des acteurs de l'aquaculture(FAPPE) • Renforcer les capacités organisationnelles des OPE. • Démobilisation des orpailleurs et leur insertion dans d'autres milieux professionnels • Construction du laboratoire régional des maladies aviaires d'Agribilékrou (LMAA) • Renforcer la présence des projets d'élevage dans la zone, PAPAN et PADE-CI notamment 	Indénié Djuablin,	ABENGOUROU
		<u>Agro-Pôle 4</u>	<p><u>Conditions agro-écologiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques pré-forestière et forestière moyenne • Ancienne boucle du cacao comprenant quatre des cinq régions : Bélrier, Iffou, Moronou, Gbeke, Nzi 	<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins • aquaculture 	<p><u>Potentiel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de développer un pôle de transformation industrielle agro-alimentaire, notamment dans les filières poisson, volaille, bois, noix de cajou, moulins et manioc 	Iffou, N'zi,

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
		<ul style="list-style-type: none"> Programme de reforestation mis en œuvre dans les cinq régions Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches Traversé par deux fleuves, le Comoé et le N'Zi <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> Chemin de fer traversant la zone Présence d'un aéroport et d'infrastructures industrielles 		<p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> Envisager des mesures coercitives pour obliger les éleveurs récalcitrants à vacciner leurs troupeaux. Sensibiliser les éleveurs à construire des couloirs de contention. Appuyer financièrement les pêcheurs agréés par l'administration Construire un débarcadère où les inspections et pesées des captures pourront se faire avant la livraison aux mareyeuses. Décentraliser les projets d'appui au développement de l'élevage (PADECL, PAPAN...) dans les régions, les doter d'un fonds conséquent afin de faciliter l'appui financier aux éleveurs. 	<p>Moronou</p> <p>Gbêke,</p> <p>Belier,</p> <p>Yamoussoukro</p>	<p>BONGOUAN OU</p> <p>BOUAKE</p> <p>TOUMODI</p> <p>YAMO USSOUKRO</p>
ZoDé-PAH 4	Agro-Pôle 5	<p>Conditions agro-écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 	<ul style="list-style-type: none"> Volaille moderne Pêche Aquaculture Porc Cuniculture 	<p>Potentiel</p> <p>Pôle de transformation industrielle, notamment les industries agro-alimentaire (volailles ; poissons ; porc) ; présence de la lagune et du Port Autonome d'Abidjan</p> <p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation des éleveurs, et 	<p>Grands Ponts,</p>	<p>ABIDJAN</p>

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
ZoDé-PAH 5	<u>Agro-Pole 6</u>	1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches <ul style="list-style-type: none"> • Conditions agro-écologiques très favorables, telles que le niveau de pluviométrie adéquat et les sols fertiles <u>Infrastructures</u> <ul style="list-style-type: none"> • Accès aux infrastructures de la capitale économique (port, marché urbain en croissance) 	<ul style="list-style-type: none"> • Porc • Pêche • Pisciculture 	technicien à la reconnaissance des pathologies animales <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des abattoirs et les aires d'abattage • Sensibilisation des populations sur la gestion durable de l'environnement aquatique • Manque de pâturage 	Agneby Tiassa	AGBOVILLE
		<u>Conditions agro-écologiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques pré-forestières et forestières moyenne • Zone pré-forestière : climat équatorial, deux saisons de pluies et deux saisons sèches • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches <u>Infrastructures</u>		<p>Potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de développer la pisciculture surtout dans le Goh et le haut Sassandra ; <p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des pêcheurs sur la taxe d'exploitation dans les zones de pêche • Sensibiliser les acteurs de la filière porcine à s'organiser en OPE • Coût élevé des produits vétérinaires 	Marahoué, Haut Sassandra, Goh Loh Djiboua	BOUAFLE DALOA GAGNOA DIVO
ZoDé-PAH 6	<u>Agro-Pole 7</u>	<u>Conditions agro-écologiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et 	<ul style="list-style-type: none"> • Pêche • Pisciculture • Volaille 	<p>Potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de profiter de l'essor de la filière pêche, grâce à l'amélioration en cours des niveaux d'organisation, de formation et des infrastructures • Opportunité de développer le commerce international à travers les frontières avec le Liberia 	San Pedro,	SAN-PEDRO

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
ZoDé-PAH		<p>deux saisons sèches</p> <ul style="list-style-type: none"> • Problèmes de fertilité des sols dans quelques régions <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Port autonome de San Pedro, qui alimente toute la zone, jusqu'aux régions du Nord – mais aussi la sous-région ouest africaine • Présence d'infrastructures industrielles 		<p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des populations sur la gestion durable de l'environnement aquatique • Renforcer les capacités techniques des acteurs du secteur • Réhabiliter les barrages et étangs existants et Construire de nouveaux barrages et étangs 	Nawa	SOUBRE
		<p>Agro-Pole 9</p> <p>Conditions agro-écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • A déterminer 	<ul style="list-style-type: none"> • Pisciculture • Volaille • Porc 	<p>Potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de développer la pisciculture, en s'appuyant sur la station d'alevins existante • Opportunité de développer le commerce international à travers les doubles frontières avec le Liberia et la Guinée <p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de développer les filières, en mettant en place des programmes adaptés au paysage montagneux • Mettre en place un dispositif de production d'alevins 	Tonkpi	MAN
ZoDé-PAH 7	Agro-Pole 8	<p>Conditions agro-écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situé entre les zones agro-climatiques forestières moyenne et basse 	<ul style="list-style-type: none"> • Bovins • Ovins • Caprins 	<p>Potentiel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opportunité de développer le commerce international à travers 	Kabadougou	ODIENNE

ZoDé-PAH	Agro-pôles correspondants	Aperçu de la zone	Filières prioritaires	Situation des filières dans l'Agro-Pôle	Régions administratives	DR MIRAH
		<ul style="list-style-type: none"> • Zone forestière moyenne : climat équatorial, deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Zone forestière basse : climat équatorial, pluviométrie avantageuse (supérieure à 1600 mm), deux saisons des pluies et deux saisons sèches • Sols riches • Grande disponibilité de plaines inondées (plus de 12.000 hectares) <p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures aéroportuaires et industrielles 		<p>les frontières avec la Guinée et le Mali</p> <p>Principaux besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un dispositif/conseil de règlement des conflits agri-éleveurs • Sensibiliser et organiser les acteurs en OPE 	<p>Folon</p> <p>Bafing</p> <p>Berc</p> <p>Worodougou,</p>	<p>MINIGNAN</p> <p>TOUBA</p> <p>MANKONO</p> <p>SEGUELA</p>

3.7.3- Sélection de chaînes de valeurs clés aux niveaux national et local

Pour stimuler le développement des filières animales et halieutiques, l'accent devra être mis sur la prise en compte des chaînes de valeurs dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement qui devront désormais à la fois viser à financer l'approvisionnement en intrants améliorés, diffuser ces résultats de recherche-développement pour améliorer la productivité, soutenir les transformateurs dans l'absorption d'une production accrue (via de nouvelles technologies de transformation), et stimuler la vente de produits à valeur ajoutée élevée. Les projets et programmes de développement seront conçus dans une logique d'accès aux marchés tant internationaux (opportunités sous-exploitées au niveau de la sous-région par exemple) que nationaux (par le biais d'initiatives interdépendantes au niveau des différentes faîtières des filières concernées).

L'exercice de sélection des chaînes de valeurs relatives aux filières animales et halieutiques sera inclusif, au niveau de chaque Zone de développement. Les filières identifiées comme stratégiques au niveau national ont été évaluées sur la base de trois types de critères : (i) des critères d'impact social ; (ii) des critères d'impact économique ; et (iii) des critères de potentiel pour le futur. Cette évaluation a permis de faire émerger les atouts principaux de ces filières animales et halieutiques - tels que la création de valeur ajoutée, la contribution aux objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ou encore la provision d'emplois – et de les prioriser sur cette base.

Après cette évaluation au niveau national, les filières priorisées de par leurs atouts ont été réparties sur les différentes régions de Côte d'Ivoire, selon leur niveau de production, ou encore leur potentiel pour le développement économique et social de ces régions. Cette répartition s'est faite sur la base de données, à la fois quantitatives et qualitatives. Il est important de souligner que le choix des filières à soutenir est susceptible d'évoluer dans le temps, selon les besoins et opportunités se présentant au niveau local.

IV- CADRE D'ORIENTATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

4.1- Cadre institutionnel de mise en œuvre de la PONADEPA

La coordination de la PONADEPA entend mettre en place les organes suivants : (i) le Conseil des Ministres ; (ii) un Comité de Pilotage; (iii) un comité technique ; (iv) deux cadres de concertation (Organisations professionnelles du secteur, secteur Privé et Partenaires Techniques et Financiers), et (v) des Comités Locaux de Supervision. Les Directions et services techniques veilleront à ce que le pilotage stratégique et opérationnel de la PONADEPA réponde aux besoins évolutifs du secteur, et intègre en continu les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets et programmes facilitant ainsi l'exercice d'une planification annuelle « glissante » fondée sur des preuves.

Dans ce dispositif, les projets et programmes seront les outils de base pour la mise en œuvre des stratégies de la PONADEPA qu'il soit mené par l'Etat, le secteur privé et/ou les Organisations professionnelles. Ce mécanisme nécessiterait une harmonisation des projets en cours, et de nouveaux projets, autour des stratégies de développement définis dans le cadre général de la PONADEPA.

La PONADEPA sera également l'occasion d'ancrer un certain nombre de bonnes pratiques dans la gestion des projets et programmes, permettant d'en assurer leur pérennisation et leur appropriation par les bénéficiaires.

Enfin, un accent particulier sera mis sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication adaptée, visant : (i) la diffusion d'une vision partagée des objectifs de la PONADEPA, (ii) la clarification des rôles et responsabilités de chaque type d'acteur impliqué dans la mise en œuvre de la PONADEPA, (iii) l'appui aux décisions d'investissements dans le secteur et (iv) l'information d'un large public sur les réalisations et l'impact de la PONADEPA. Ces objectifs serviront de fil conducteur dans la définition des messages et moyens de communication associés aux projets et programmes de la PONADEPA, tout au long de sa mise en œuvre.

4.2- Les Organes de pilotage et de suivi de la PONADEPA

Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la PONADEPA est organisé en deux grands dispositifs : (i) un dispositif d'orientation et de suivi et (ii) un dispositif d'exécution :

4.2.1- Dispositif d'orientation et de suivi

4.2.1.1- Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres est l'instance suprême d'orientation et de décision de la Politique du gouvernement en matière de ressources animales et halieutiques. A ce titre, il entérine ou réoriente les décisions du Comité de Pilotage de la PONADEPA.

4.2.1.2- Comité de Pilotage de la PONADEPA (CP-PONADEPA)

Le CP-PONADEPA est l'organe d'orientation et de décision de la Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques. Il a pour rôle principal de veiller au respect des orientations stratégiques de la politique du secteur pendant les cinq (05) années de mise en œuvre de la PONADEPA. Le CP-PONADEPA servira aussi de cadre de dialogue entre les différentes parties prenantes et ses délibérations seront transmises aux services techniques de mise en œuvre de la Politique.

Le CP-PONADEPA est présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Le Ministre des Ressources Animales et Halieutiques assure la vice-présidence. A ce titre, il présidera les sessions du comité en cas d'absence du Premier Ministre. Le CP-PONADEPA se réunit au moins deux (02) fois dans l'année.

Le CP-PONADEPA est composé de l'ensemble des Ministres techniques dont les attributions impactent le développement des ressources animales et halieutiques. Sa composition et ses missions sont précisées par un arrêté du Premier Ministre.

4.2.1.3- Comité Technique (CT)

Le Comité Technique est l'organe opérationnel de suivi de la mise en œuvre de la PONADEPA. Il aura pour principale tâche de veiller à l'application des orientations du CP- PONADEPA, de valider le Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA) de la politique, d'initier et d'appuyer les processus d'identification et de formulation des projets d'investissements à réaliser, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la politique, d'analyser la cohérence entre les actions sectorielles et les orientations définies, de fournir les informations nécessaires à la prise de décision du CP-PONADEPA. Il veille également à la cohérence des actions mises en œuvre avec les autres instruments de la politique nationale (Loi d'Orientation Agricole, le Programme National d'Investissement agricole et le Plan National de Développement, etc.).

Le Ministre en charge des ressources animales et halieutiques assure la Présidence du CT- PONADEPA, il est suppléé dans cette tâche par son Directeur de Cabinet. La Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes assure le Secrétariat du CT-PONADEPA.

Le Comité se compose du Ministre, des Directeurs de Cabinets, de l'Inspecteur Général, des Conseillers Techniques et des Directeurs Centraux du MIRAH. Les sessions ordinaires du CT-PONADEPA seront bimestrielles. Des sessions extraordinaires se tiendront au besoin sur convocation du Président ou de son représentant.

4.2.1.4- Entités de Coordination des stratégies et des Projets

Les Directions Techniques (Directions des Productions Animales, Direction des Pêches, Direction de l'Aquaculture et Direction des Services Vétérinaires) assurent la coordination de la mise en œuvre des stratégies chacune en ce qui la concerne et par conséquent des projets qui en découlent.

Selon la taille du projet, sur proposition des Directions techniques, des Unités de Coordination du Projet (UCP) seront créées par arrêté du ministérielle. L'UCP interviendra pour appuyer la Direction Technique dans l'exécution du projet, à ce titre, elle lui rendra compte régulièrement. Aussi, pourront intervenir les Structures Supports Internes du Ministère (Directions Centrales et/ou Services Déconcentrés) et des Structures Supports Externes le cas échéant, chacune dans sa sphère de compétence nécessaire dans la mise en œuvre du projet. En concertation, avec les structures internes compétentes, la Direction Technique concernée définira les critères de recrutement de l'UCP.

Les structures supports externes se composent des agences d'exécution, des institutions de recherche, de la société civile ou de toute autre structure partenaire d'exécution.

4.2.1.5- Comités Locaux de Supervision de la PONADEPA (CLS- PONADEPA)

Des Comités Locaux de Supervision seront mis en place pour la supervision des actions de la PONADEPA dans les ZoDé-PAH et regroupant les Directions Régionales du MIRAH. Ainsi, Sept (07) CLS seront mis en place. Les CLS-PONADEPA sont présidés par le Préfet de Région de la Localité choisie. Le Directeur Régional du MIRAH de la localité assure le secrétariat. Ces Comités assurent le pilotage au niveau local de la mise en œuvre de la PONADEPA.

4.2.1.6- Cadres de concertation de la PONADEPA

Du principe de l'implication et de la participation effective de tous les acteurs, il sera créé deux (02) cadres de concertation dédiés aux Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) d'une part et d'autre part aux opérateurs et professionnels du secteur. Au sein de ces organes seront débattues les questions spécifiques pour une mise en œuvre optimale de la PONADEPA. Les décisions prises seront portées à la connaissance de la Réunion de Cabinet pour décision ou transmission au CNP-PONADEPA. Le cadre de concertation des professionnels sera organisé en groupes filières.

Enfin, d'autres partenaires du secteur public ou privé (les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et les populations, présents dans le milieu rural) peuvent collaborer à la mise en œuvre de la PONADEPA pour des tâches précises requérant leur expertise.

4.2.2- Dispositif de mise en œuvre

4.2.2.1- Projets et programmes de mise en œuvre de la PONADEPA

La mise en œuvre de la Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques se fera principalement à travers des programmes et des projets de développement d'une part, et d'autre part, à travers des actions de réformes à réaliser par les services concernés.

La PONADEPA tient compte aussi des actions majeures en cours ou en initiations pour assurer une meilleure concordance avec les politiques antérieures.

Le Comité Technique veillera à la pertinence des projets/programmes à mettre en œuvre et à la cohérence avec la PONADEPA.

Les projets/programmes pris en compte seront de plusieurs types :

- les projets/programmes à caractère public (MIRAH, Collectivités territoriales, autres Ministères, société civile, etc.).
- les projets/Plusieurs projets à caractère public-privé ;
- les projets/programmes privés ;
- les projets portés par la société civile.

Un cadre de collaboration sera établi entre le MIRAH et ces structures (privés et sociétés civiles) pour le suivi et la capitalisation des actions en faveur de la Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques.

4.2.2.2- Directions Centrales et services techniques

Les Directions et services contribueront directement à la mise en œuvre de la politique. Ils auront en charge la réalisation des études, la formulation de plans spécifiques et la mise œuvre des actions institutionnelles et réglementaires.

4.2.2.3- Structure d'appui à la mise en œuvre

En plus des programmes et projets, une (01) structure d'appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture sera mise en place. Le Fonds de Promotion des Ressources Animales et Halieutiques dont le rôle sera d'accompagner la mise en œuvre de la politique et les acteurs pour le développement du secteur. Il fournira aux projets/programmes et aux services du MIRAH, l'assistance technique, financière et matérielle nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches respectives.

Un décret précisera son organisation, ses attributions et son rôle dans le dispositif de mise en œuvre de la politique nationale du gouvernement.

4.3- Cadre de suivi et d'évaluation de la PONADEPA

La PONADEPA s'opérationnalise chaque année à l'aide de plans de travail annuels budgétisés définissant clairement les cibles annuelles à atteindre par les structures d'exécution et les ressources disponibles. Ces plans font l'objet d'une validation par toutes les parties prenantes avant le démarrage (Comité Technique et Comité de pilotage). Le suivi-évaluation permettra donc de mesurer les produits, les effets et l'impact des interventions attendues de la PONADEPA. Il sera assuré par la Direction du Ministère en charge du suivi-évaluation. Des rapports périodiques, seront produits par les structures d'exécution et transmis à la Direction en charge du suivi-évaluation pour analyse. Ces rapports, une fois validés par l'ensemble des parties prenantes, seront transmis aux instances décisionnelles de la PONADEPA et aux autres parties prenantes (donateurs, PTFs, Gouvernement, etc.) afin de les informer de la progression des opérations en cours et des difficultés rencontrées. Chaque année, des missions de supervision et de suivi-évaluation seront organisées. Une mission d'évaluation à mi- parcours sera effectuée après deux (02) ans de mise en œuvre de la PONADEPA selon un calendrier consensuel arrêté par les parties prenantes. Après les cinq (05) années de mise en œuvre de la PONADEPA, une mission d'évaluation finale sera réalisée. Des audits techniques, financiers et administratifs, sont également prévus conformément aux règles en vigueur au niveau national et selon les procédures des partenaires de mise en œuvre.

V- BUDGET ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

Ces objectifs stratégiques ci-dessus indiqués se déclinent en cinq (05) stratégies d'investissement du secteur des ressources animales et halieutiques, à savoir : (i) la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives dans les secteurs des ressources animales et halieutiques (SNPC) ; (ii) la Stratégie de Développement National des Productions Animales (SNPA); (iii) la Stratégie de Gestion durable des Pêches (SNGP) ; (iv) la Stratégie National de Développement de l'Aquaculture (SNDA) ; et (v) la Stratégie de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV).

Tableau 6 : Répartition des investissements de la PONADEPA par sous-secteur d'intervention et par année

STRATEGIES	RESSOURCES PAR ANNEE (X 1 000 000 F CFA)					
	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives dans les secteurs des ressources animales et halieutiques (SNPC)	4 095	14 932	9 715	9 501	7 728	45 970
Stratégie Nationale de développement des Productions Animales (SNPA)	1 225	134 036	168 935	126 984	87 477	518 656
Stratégie Nationale de gestion durable des Pêches (SNGP)	1 975	5 320	29 995	29 806	22 496	89 593
Stratégie Nationale de Développement de l'Aquaculture (SNDA)	1 410	81 008	91 803	71 616	70 134	315 970
Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV)	14 593	23 886	14 116	12 765	13 894	79 254
COÛT TOTAL PONADEPA	23 298	259 182	314 563	250 671	201 729	1 049 443

Source : Matrice d'actions de la Politique

Le coût global de la PONADEPA (2022-2026) est évalué à **mille quarante-neuf milliards quatre cent quarante-deux millions six cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts (1 049 442 643 680) de FCFA**. Les principales sources de financement et les contributions identifiées sont les suivantes :

- Trésor Public **146 921 970 115 FCFA, soit 14% ;**
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF)..... **272 855 087 357 FCFA, soit 26% ;**
- Secteur Privé **629 665 586 208 FCFA, soit 60% ;**

La contribution sollicitée auprès du trésor public est de **146 921 970 115 de FCFA**, soit un montant moyen de **29 384 394 023 FCFA** par an.

Tableau 7 : Répartition des investissements de la PONADEPA par source de financement et par année (millions FCFA)

SOURCE DE FINANCEMENT	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL	Part
TRESOR	3 262	36 285	44 039	35 094	28 242	146 922	14%
PTF	6 057	67 387	81 786	65 174	52 449	272 855	26%
SECTEUR PRIVE	13 979	155 509	188 738	150 403	121 037	629 666	60%
TOTAL	23 298	259 182	314 563	250 671	201 729	1 049 443	100%

VI- CONDITIONS DE REUSSITE DE LA PONADEPA

Plusieurs conditions doivent être remplies à la fois sur le plan interne qu'externe pour assurer le succès de la PONADEPA. Une évaluation des risques capables d'entraver l'atteinte des résultats définis par le Plan met en évidence les conditions indispensables pour sa réussite. Les principaux risques identifiés lors de la mise en œuvre du PSDEPA (2014-2020), pourraient encore constituer un frein à la mise en œuvre de la PONADEPA. Parmi ces risques, on peut citer, entre autres :

- le manque d'engagement politique pour la mise en œuvre de la PONADEPA. Le portage politique au plus haut niveau de la PONADEPA est nécessaire pour sa réussite. L'amélioration du cadre organique du Ministère en charge des ressources animales et halieutiques est également indispensable pour renforcer la stabilité institutionnelle, réduire les conflits de compétence et accroître l'efficacité du secteur ;
- la baisse continue du taux d'investissement dans le domaine des productions animales, de la pêche et de l'aquaculture. Plusieurs évaluations ont montré que la faiblesse de la mise en œuvre des programmes politiques agricoles s'explique en partie par l'absence de financement adéquat. En effet, le budget de l'Etat accordé sur plus d'une décennie, au financement du secteur des productions animales, de la pêche et de l'aquaculture est inférieur à 1% du budget national. La réactivation du fonds de promotion des productions animales et de pêche et de l'aquaculture pourrait atténuer ce risque ;
- une instabilité sociopolitique : un environnement politique apaisé sera donc nécessaire pour créer les conditions idoines de mise en œuvre de la PONADEPA;
- l'exécution de la PONADEPA dans une stratégie d'approche projet plutôt qu'une approche programme. Cette dernière approche est source d'incohérence dans l'exécution du plan en absence de tout lien entre les différents projets. – Le non- respect du principe de subsidiarité : Dans le cadre de la mise en œuvre de la PONADEPA, l'on privilégiera la répartition optimale des compétences en recherchant le niveau pertinent d'intervention et les acteurs afférents, à même de maximiser les résultats et effets de la PONADEPA. Il importe donc que l'administration centrale recentre ses interventions sur ses fonctions de supervision en privilégiant le transfert effectif de compétences dans une dynamique de décentralisation ;
- la non appropriation de la PONADEPA par toutes les parties prenantes et la non implication effective des acteurs dans la mise en œuvre du plan : la mise en place d'un dispositif de coordination du suivi-évaluation participatif dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre de la PONADEPA, favorisera un meilleur suivi des interventions programmées par tous les acteurs concernés et l'atténuation des risques liés à l'échec du PSDEPA. Dans cette perspective, une stratégie de communication et de vulgarisation devra être élaborée et mise en œuvre pour garantir la participation, la responsabilisation, la redevabilité et la transparence ;

- la hausse continue des cours mondiaux des intrants alimentaires (prémix et autres compléments alimentaires pour animaux) pour y remédier, il convient de mettre en place une fiscalité adaptée au secteur. A cet effet, des études seront réalisées en vue d'apprécier la faisabilité des différentes mesures d'allègement fiscal sur les intrants alimentaires et autres équipements et matériels entrant dans les chaînes de production, de transformation, de conservation et de commercialisation des différentes filières animales et halieutiques ;

- la non mise en œuvre des différentes réformes contenues dans la gouvernance : il s'agit principalement de l'actualisation du cadre législatif et réglementaire (Code de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture), de la création de dispositifs opérationnels efficaces d'exécution des actions définies pour le développement des productions animales ; de la santé animale, de la pêche et de l'aquaculture, de la modernisation du cadre de gestion des projets et programmes de développement, etc.

CONCLUSION

Des résultats encourageants ont certes été obtenus visant l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières animales et halieutiques. Toutefois, d'autres actions restent à renforcer pour garantir les revenus des acteurs et réduire le taux de dépendance du pays en protéines animales et halieutiques. Pour relever cet important défi, des investissements importants seront consentis au niveau des maillons de la chaîne de valeurs des filières animales et halieutiques, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques. Ces investissements vont concerner (i) la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation et de commercialisation ; (ii) la structuration des filières animales et halieutiques ; (iii) la protection du cheptel national contre les épizooties et les zoonoses émergentes ; (iv) la veille sanitaire ; (v) la recherche-développement et ; (vi) le renforcement de la gouvernance pour attirer et sécuriser les investissements privés dans le secteur.

Les cinq (05) stratégies qui découlent de cette politique précisent le contenu des interventions et permettront de mieux adresser les problématiques du secteur.



La tenue d'un Conseil des Ministres (adoption de la PONADEPA mercredi 19 janvier 2022)

The header consists of a large orange rectangle with a green triangle in the top right corner. The text is centered within the orange area.

LIVRE II :
**LES STRATEGIES NATIONALES DE
DEVELOPPEMENT**



CHAPITRE 1 :

STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION DES INITIATIVES DANS LES SECTEURS DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES (SNPC)



La tenue d'une Reunion du cabinet du ministere des Ressources Animales et Halieutiques

TABLE DES MATIERES

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	53
II- DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR	53
III- STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION DES INITIATIVES DANS LE SECTEUR.....	54
3.1- Enjeux et défis	54
3.2- Objectif général	54
3.3- Orientation stratégique	55
IV- GROUPES CIBLES	55
4.1- Acteurs publics	55
4.2- Acteurs privés.....	56
V- IMPACTS DE LA STRATEGIE.....	56
VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE.....	56
6.1- Capital humain.....	56
6.2- Ressources financières.....	56
VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE.....	56
7.1- Instances d'orientation et de pilotage.....	57
7.2- Organe de mise en œuvre.....	57
7.3- Partenaires.....	57
VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE.....	57
8.1- Facteurs de risques.....	57
8.2- Conditions de réussite.....	58
IX- DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION.....	58
X- MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	59
CONCLUSION.....	59
ANNEXE 1-I: MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPC.....	60

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les productions animales, la pêche et l'aquaculture constituent des activités importantes qui concernent un grand nombre de personnes (plus de 700 000 exploitants, REEA 2015-2016) et concourent : (i) au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec 60% des apports en protéines animales destinées à l'alimentation des populations ; (ii) à la diversification et à l'augmentation des revenus des agro-éleveurs, des pêcheurs et des aquaculteurs, (iii) à l'amélioration de l'équilibre de la balance des paiements ; et (iv) à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-productions animales et la création de pâturage, véritables puits de carbone, dans des zones dédiées à la production animale.

Le rôle des ressources animales et halieutiques dans la lutte contre la pauvreté et la faim mérite d'être renforcé, étant donné la sous-exploitation de leurs potentialités. Le potentiel productif du capital animal et halieutique intervient directement dans le processus de transformation socio- économique et entre dans la sécurisation alimentaire et nutritionnelle des populations. En effet, la production animale, la pêche et l'aquaculture, en tant qu'activités génératrices de revenus, s'inscrivent dans la même dynamique, celle de sortir ou éviter que les hommes et les femmes rentrent dans le cycle vicieux de la pauvreté qui touche en majorité les populations rurales (62,45% en 2008) et de plus en plus celles des villes (24,5% en 2008).

Le Plan Stratégique de Développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020) a été élaboré et adopté en décembre 2016 pour servir de cadre unique de référence des interventions du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Il s'inscrit dans la continuité des cadres définis aux niveaux international, régional, et national. Il est arrimé aux orientations stratégiques du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2012-2015) et du Plan National de Développement (PND 2012-2015).

Cependant, force est de constater qu'après l'exécution du PSDEPA 2014-2020, Le cadre institutionnel et réglementaire ne répond toujours pas aux réalités du moment. Les textes actuellement en vigueur ne couvrent pas la totalité des activités des ressources animales et halieutiques. Aussi, La gestion efficiente du secteur requiert de disposer d'informations stratégiques pertinentes et de cadre juridique et réglementaire adapté aux réalités du moment. Ainsi, Il convient de mettre en place une meilleure gouvernance dans la gestion des ressources animales et halieutiques qui jettera les bases d'une croissance économique à long terme du secteur.

L'objectif de cette stratégie est de lever toutes les entraves individuelles et institutionnelles indispensables au développement durable du secteur.

II- DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR

La mise en œuvre des politiques sectorielles du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques s'est longtemps heurtée à des dysfonctionnements et insuffisances, combinés à une faible coordination de l'action gouvernementale, ce qui a contribué à limiter les performances du secteur. Le secteur ne dispose toujours pas d'un cadre institutionnel et réglementaire adaptés aux réalités du moment. En effet, les textes actuellement en vigueur ne couvrent pas la totalité des

activités des ressources animales et halieutiques. Cependant, un renforcement de la gouvernance du secteur est observé à travers la mise en œuvre des différentes réformes institutionnelles notamment l'adoption de la loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail en juin 2016, et celle relative à la pêche et à l'aquaculture en juillet 2016 et la promulgation de la loi n°2020-995 du 30 décembre 2020 portant Code de la santé publique vétérinaire. Les différents textes d'application de ces lois sont en cours d'élaboration dont certains sont transmis au Secrétariat Générale du Gouvernement. Aussi, sont-ils en cours d'élaboration, le code de l'élevage et de celui de la pêche et de l'aquaculture.

L'environnement des affaires du secteur des ressources animales et halieutiques est très peu attractif au regard de l'investissement privé dû à l'inadaptation du cadre législatif et réglementaire aux réalités du moment et à l'absence de mesures incitatives et d'allègements fiscaux. L'assainissement du climat des affaires du secteur pourrait attirer les promoteurs privés à investir davantage dans les filières animales et halieutiques, pour peu que la gouvernance soit améliorée et transparente à tous égards.

Des efforts importants restent à déployer, tant au niveau des réformes institutionnelles, que de l'optimisation de l'exploitation des énormes potentialités en faisant recours au Partenariat Public-Privé. L'implication du secteur privé, en termes de compétences et de capitaux, dans le cadre de Partenariats Public/Privé, par l'amélioration des instruments d'incitation et de promotion des investissements privés permettra d'exploiter les énormes potentialités de création de richesses et d'emplois.

Ces potentialités devront être accessibles à la majorité des catégories sociales par la levée des préalables en technicité et par la satisfaction des exigences en premiers investissements de démarrage, notamment les filières bétail-viande et lait, pêche, aquaculture et élevage en développement.

L'opérationnalisation de cette stratégie nécessitera des réformes importantes de politiques publiques pour accélérer et accompagner la mutation d'un système traditionnel de production à un système intensif orientée vers le marché et qui contribue à la sécurité alimentaire du pays.

III- STRATEGIE NATIONALE DE PROMOTION ET DE COORDINATION DES INITIATIVES DANS LE SECTEUR

3.1- Enjeux et défis

La stratégie de promotion et de coordination des initiatives vise à adresser des enjeux majeurs de gouvernance du secteur des ressources animales et halieutiques, notamment :

- l'amélioration de la professionnalisation et de la structuration du secteur, afin de rendre les acteurs plus responsables et autonomes ;
- la création et l'opérationnalisation de cadres réglementaires et de dispositifs institutionnels de mise en œuvre adaptés, en vue de renforcer l'environnement des affaires spécifique au secteur ;
- la nécessité de centraliser et d'uniformiser les dispositifs de collecte, de validation et de partage des statistiques du secteur ;
- le renforcement de l'exploitation du potentiel de partenariats public-privé dans le secteur ;
- l'adéquation entre la demande de financement spécifique aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts ;
- l'exigence de renforcer l'environnement des affaires spécifiques au secteur des ressources animales et halieutiques en vue de relever le niveau d'investissement du secteur privé ;
- l'amélioration du niveau d'intégration des jeunes et des femmes dans le secteur ressources animales et halieutiques,

3.2- Objectif général

L'objectif de cette stratégie est **de rendre performant les services** par la levée de toutes les entraves individuelles et institutionnelles indispensables au développement durable du secteur.

De façon spécifique, la stratégie vise à :

- améliorer le cadre législatif et réglementaire du secteur ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs et des administrations.

3.3- Orientation stratégique

Cette stratégie représente l'ensemble des conditions qui doivent être remplies à la fois sur le plan interne qu'externe en vue d'assurer la réussite de la mise en œuvre de la PONADEPA. Elle s'articule autour de deux (02) axes stratégiques, à savoir :

■ **le Renforcement du cadre juridique et institutionnel du secteur**

Il s'agit de renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur pour l'adapter aux réalités actuelles. L'impact attendu est : « Les entraves législatives, réglementaires, institutionnelles et administratives indispensables au relèvement durable du secteur sont levées ». Pour l'obtention de cet impact, les résultats attendus sont :

- le cadre législatif et réglementaire de l'élevage, la pêche et l'aquaculture est renforcé ;
- la gestion pastorale est améliorée, la coopération et le partenariat entre les parties prenantes au développement du secteur sont renforcés ;
- le patrimoine foncier (ranch, stations et sites administratifs) et immobilier du secteur des ressources animales et halieutiques est sécurisé et valorisé ;
- les réformes institutionnelles identifiées comme conditions de réussite de la PONADEPA sont mises en œuvre
- les capacités des services de l'administration centrale et déconcentrée du secteur sont renforcées ;
- les capacités des acteurs des filières animales et halieutiques et de leurs Organisations Professionnelles sont renforcées ;
- les services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation sont redynamisés et renforcés.

■ **la coordination des initiatives de développement et de gestion de l'information**

L'objectif de cet axe est de renforcer les capacités des parties prenantes au développement du secteur. Il combine également l'approche filière plus proche des préoccupations et des stratégies des professionnels en même temps que l'approche thématique, qui tient compte des problèmes transversaux de tous les sous-secteurs (production animale, pêche et aquaculture). Les résultats attendus de cet axe stratégique sont:

- le dispositif de collecte, de traitement, d'analyse, de validation, de diffusion et d'archivage de données statistiques du secteur est renforcé
- un cadre d'analyse stratégique et de programmation des interventions du secteur des ressources animales et halieutiques est mis en œuvre
- la culture de la redevabilité à travers la mise en œuvre du système de suivi-évaluation au niveau des services du secteur et de la gestion des projets et programmes est renforcée
- des organes de pilotage et de mise en œuvre des actions de développement dans le secteur sont mis en place et leur fonctionnement est assuré ;
- l'environnement des affaires du secteur des ressources animales et halieutiques est favorable à l'investissement privé ;
- la promotion du secteur et des filières est assurée.

IV- GROUPES CIBLES

4.1- Acteurs publics

Les groupes cibles sont les structures publiques en charge du secteur (Directions et structures sous-tutelles) et les collectivités territoriales.

4.2- Acteurs privés

Les organisations socio-professionnelles, les industrielles et la Société Civile.

V- IMPACTS DE LA STRATEGIE

- création et stabilisation des emplois ;
- sécurisation du cadre de travail et efficacité des services ;
- création de richesses ;
- lutte contre la pauvreté ;
- gestion durable des ressources humaines.

VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

6.1-Capital humain

A ce jour, le Ministère en charge des ressources animales et halieutiques dispose d'un effectif global de 2390 agents composé de 1969 fonctionnaires et de 421 contractuels.

Ce nombre demeure insuffisant face aux objectifs du plan. C'est pourquoi la DRH exprime au Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, les besoins du ministère lors de la conférence de la programmation des effectifs chaque année. Cette conférence détermine les postes à pourvoir pour doter l'administration publique en différents profils qui vont l'animer. Elle se fait conformément aux ressources financières dont dispose l'Etat pour sa masse salariale.

Face aux enjeux de développement durable et climatique, de nouveaux profils sont nécessaires. Cependant, la création de ces postes doit être prise par Décret dans le but de les inscrire à la conférence de programmation des effectifs. Par ailleurs, le Ministère par le biais de la DRH peut recruter par appel à candidature et sur la convention BNETD, des spécialistes dans les domaines qui le requièrent.

Le renforcement des capacités des agents du MIRAH sur les nouvelles thématiques de développement s'avère être indispensable pour adapter les profils existants aux objectifs du MIRAH par l'organisation de séminaires ou ateliers de formation.

6.2- Ressources financières

Le Gouvernement de Côte d'Ivoire, en collaboration avec le secteur privé et les partenaires au développement, mobilisera les fonds immédiats pour appuyer le lancement et la mise en œuvre effectives des programmes de la stratégie, ce dès son adoption.

Le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de ces ressources auprès de l'Etat et des partenaires. Il sert d'interlocuteur principal des partenaires techniques et financiers et coordonne les ressources mobilisées. Il est chargé de coordonner le processus d'acquisition des moyens (humains, financiers et matériels) en vue de la mise en œuvre du Plan. Il s'agit d'obtenir diverses contributions auprès des parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE

La PONADEPA, permettra de créer de nouvelles synergies et une dynamique d'actions entre les différents services publics nationaux (ministères techniques, les collectivités territoriales, les services déconcentrés de l'Etat et les populations), le secteur privé et les organisations professionnelles engagés dans la quête permanente de cadre de travail adéquat pour le développement du secteur.

La gestion de la stratégie reposera sur (i) l'implication et la participation effective des acteurs; (ii) la prise en compte des différents besoins ; (iii) l'efficacité des interventions dans le cadre du plan à travers le partenariat et la complémentarité d'action; (iv) la traçabilité et transparence dans la gestion des ressources (humaines, financières et matérielles) affectées au plan ; (v) l'engagement de l'Etat sur les financements du secteur Agricole à 10% au moins du budget national; (vi) le financement autonome du dispositif de suivi-évaluation ; (vii) la communication.

7.1- Instances d'orientation et de pilotage

Le Comité de Pilotage assure le Pilotage de la Stratégie Nationale de Promotion et de Coordination des initiatives (SNPC) à l'instar de la Politique elle-même.

7.2- Organe de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNPC se fera par les services techniques concernés par les différentes actions. Parmi les services chargés de la mise en œuvre de la stratégie, on compte l'Inspection Générale, la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes, la Direction en charge des affaires juridiques, la Direction des Organisations Professionnelles et de l'Appui au financement, la Direction en charge de la Communication, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Affaires Financières.

La mise en œuvre des actions de la SNPC pourra également se faire à travers des projets ou programmes de développement.

Chaque service, proposera, le mode d'organisation appropriée pour la mise en œuvre efficace des actions de la stratégie qui le concerne et rendra compte de l'évolution des activités de la SNPC au Comité Technique.

7.3- Partenaires

Les Partenaires Techniques et Financiers (Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, BID, FIDA, FAO, la JICA, etc.) et sous régionales (Union Africaine, CEDEAO, etc...) ont un rôle primordial dans la mise en œuvre de la stratégie. En effet, leurs contributions tant techniques que financières constituent une base importante pour l'exécution de la stratégie.

VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

8.1- Facteurs de risques

Les principaux risques identifiés dans le cadre de la Stratégie et qui pourraient constituer un frein à la mise en œuvre de la stratégie se résument à :

- **la baisse continue du taux d'investissement dans le secteur des ressources animales et halieutiques.** Plusieurs évaluations ont montré que la faiblesse de la mise en œuvre des programmes politiques agricoles s'explique en partie par l'absence de financement adéquat. En effet, le budget de l'Etat accordé au financement du secteur de la production animale, de la pêche et de l'aquaculture n'atteint pas 1% du budget national ;
- **l'exécution de la PONADEPA dans une stratégie d'approche projet plutôt qu'une approche programme,** avec son corollaire d'harmonisation à terme des procédures de passation de marchés et de décaissement par les partenaires au développement, comme stipulé par la résolution 32 de la Déclaration de Paris pour renforcer l'impact de l'aide au développement ;

- des mesures de politiques favorisant les organisations les plus influentes, capables de faire du lobbying auprès des pouvoirs publics et des partenaires au développement ;
- **une résurgence de crises** : La succession de crises militaro-politiques en Côte d'Ivoire a mis en exergue les difficultés à conduire des programmes dans un climat social et politique délétère. Un environnement politique apaisé sera donc nécessaire pour créer les conditions idoines de mise en œuvre de la PONADEPA ;
- **le non-respect du principe de subsidiarité** : Dans le cadre de la mise en œuvre de la PONADEPA, l'on privilégiera la répartition optimale des compétences en recherchant le niveau pertinent d'intervention et les acteurs afférents, à même de maximiser les résultats et effets de la PONADEPA. Il importe donc que l'administration centrale recentre ses interventions sur ses fonctions régaliennes en privilégiant le transfert effectif de compétences dans une dynamique de décentralisation ;
- **la faible capacité des collectivités territoriales en charge du développement économique à assurer avec efficacité la maîtrise d'ouvrage des programmes agricoles** : Une analyse des différents programmes des collectivités indique que ces institutions ont accordé peu d'intérêt à l'agriculture en général, et aux ressources animales et halieutiques en particulier dans leur programme d'investissement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la PONADEPA, il importe de renforcer les capacités des collectivités locales de manière à les impliquer activement et efficacement dans la maîtrise d'ouvrage des programmes du secteur des ressources animales et halieutiques ;
- **la non implication effective des acteurs ciblés dans le dispositif d'information et du suivi des actions initiées** : La mise en place d'un dispositif de coordination du suivi-évaluation participatif dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre de la PONADEPA, favorisera un meilleur suivi des interventions programmées par tous les acteurs concernés et l'atténuation des risques.

8.2- Conditions de réussite

Le secteur des ressources animales et halieutiques est confronté à des réformes à mettre en œuvre pour impulser le développement souhaité. Ces réformes se présentent comme des conditions de réussite de cette stratégie. Leur mise en œuvre permettra d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés.

Il s'agit de deux grandes réformes :

- la réactivation du Fonds de Promotion des Productions Animales étendu aux ressources Halieutiques (FPPAH) ;
- la finalisation des processus d'élaboration des textes règlementaires et législatifs du secteur.

Compte tenu de leur importance stratégique, ces réformes devront être effectives au plus tard la première année de la mise en œuvre de la Politique pour en garantir un maximum de chances de réussite.

En plus de ces deux grandes réformes, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques opte pour une orientation forte vers les Partenariats Public-Privé (PPP).

IX- DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de la PONADEPA à travers la SNPC a pour objet la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à la mise en œuvre de la PONADEPA (2021-2025).

Elles permettront de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre. Le suivi-évaluation de la SNPC est assuré par la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) dont les rapports sont soumis pour validation au Comité Technique.

X-MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

(Cf. ANNEXE 1.I)

CONCLUSION

La réalisation des interventions prévues dans le cadre de la PONADEPA ne pourra se faire sans une gouvernance efficace, inclusive d'une diversité d'acteurs multisectoriels, et soutenue par des institutions efficaces. Aussi, l'atteinte d'un secteur compétitif nécessite un accès à des ressources humaines et financières adéquates, ainsi qu'un accroissement et une diversification des canaux d'investissements privés de sorte à répondre aux besoins de mise en œuvre de la Stratégie. Par ailleurs, une faible amélioration du secteur en termes de développement social constitue un frein à son émergence. C'est dans ce cadre que la présente Stratégie SNPC a été défini et devra servir de socle à l'implémentation des autres stratégies assez techniques.

Les enjeux pour l'atteinte des objectifs de la SNPC sont énormes et requièrent une attention particulière tant technique qu'administrative.

L'appropriation par le gouvernement, de la PONADEPA rassure quant au succès à venir de la politique mais aussi au développement d'un secteur longtemps resté en marge des initiatives phares de développement.



La photo de famille de l'atelier de Yamoussoukro sur la PONADEPA

ANNEXE 1-I: MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPC

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					Année	Valeur		2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
AXE 1:	Renforcement du cadre juridique et institutionnel																	
EFFET 1.1	Le cadre juridique du secteur des ressources animales et halieutiques et la coopération sont renforcés.	Pourcentage de textes juridiques promulgués ou adoptés	2 020	0	10	40	60	80	100	100		911	1 467	3 505	2 728	2 738		11 349
		Pourcentage des sites du MIRAH sécurisés	2 020	0	10	35	65	85	100									
		Nombre de Lois promulguées	2 020	1	0	2	0	0	0									
Produit 1.1.1	Le cadre législatif et réglementaire de l'élevage, la pêche et l'aquaculture est renforcé	Nombre de textes d'application validés et adoptés	2 020	0	8	24	24	24	24			10	149	106	23	13		300
Action 1.1.1.1	Amélioration du cadre législatif et réglementaire de l'élevage et des services vétérinaires	Nombre d'exemplaires de textes juridiques diffusés	2 020	0	0	1000	7000	1000	1000				87	60	15	5		177
Action 1.1.1.2	Amélioration du cadre législatif et réglementaire de la pêche et l'aquaculture	Nombre d'exemplaires de textes juridiques diffusés	2 020	0	0	200	200	1000	1000				63	46	8	8		123
Produit 1.1.2	La gestion pastorale est améliorée, la coopération et le partenariat entre les	Taux de réduction des conflits agriculteurs-éleveurs	2 019	77%	80%	95%	99%	99%	99%			455	715	778	656	748		3 352

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	parties prenantes au développement du secteur sont renforcés	Pourcentage des conflits réglés à l'amiable par les comités locaux	2 019	ND	100%	100%	100%	100%	100%	100%							
Action 1.1.2.1	Appui à la cohésion sociale	Nombre de comités locaux fonctionnels	2 020	ND	10	15	25	25	25	25	203	348	396	304	366	1 617	
Action 1.1.2.2	Renforcement de la coopération (nationale, sous régionale et internationale) dans le domaine des ressources animales et halieutiques	Nombre d'ateliers, de réunions et conférences organisés	2 020	0	0	16	16	16	16	16	252	367	382	352	382	1 736	
Produit 1.1.3	Le patrimoine foncier (ranch, stations et sites administratifs) et immobilier du secteur des ressources animales et halieutiques est sécurisé et valorisé	Proportion de sites sécurisés et valorisé	2 020	ND	0	10	40	60	100	100	446	603	2 621	2 049	1 977	7 697	
Action 1.1.3.1	Sécurisation du patrimoine foncier (ranch, stations et sites administratifs) et immobilier du secteur des ressources animales et halieutiques	Nombre de sites du secteur disposant de titres de propriétés	2 020	ND	0	31	21	20	15	15	-	70	2 000	1 500	1 500	5 070	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 1.1.3.2	Valorisation du patrimoine foncier (ranchs et sites administratifs) et immobilier du secteur des ressources animales et halieutiques	Nombre d'infrastructures techniques réhabilitées/construites	2 020	2	9	9	15	11	12	446	533	621	549	477	2 627		
		Nombre d'infrastructures administratives réhabilitées/construites	2 020	3	7	12	16	16	8	DAF							
EFFET 1.2	Les capacités des parties prenantes au développement du secteur sont renforcées.	Proportion des organisations professionnelles du secteur appuyés	2 020	ND	0	25	45	70	100	1 487	4 695	3 699	4 715	2 761	17 357		
		Proportion des structures privées du secteur appuyés	2 020	ND	0	20	45	70	100	DFZVP							
Produit 1.2.1	Les réformes institutionnelles identifiées comme conditions de réussite de la PONADEPA sont mises en œuvre	Nombre de réformes mis en œuvre	2 020	0	1	3	1	0	0	CABINET	71	1 621	1	1	1 695		
Action 1.2.1.1	Opérationnalisation des structures de Développement des ressources animales et halieutiques	Nombre de structures créées et fonctionnelles	2 020	0	0	2	0	0	0	CABINET	-	700	-	-	700		
Action 1.2.1.2	Mise en place de Mécanisme de financement pérenne en faveur des acteurs	Nombre de mécanismes de financement mis en place	2 020	0	0	1	2	1	0	DPSP/DAF	70	600	-	-	670		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	du secteur																
Action 1.2.1.3	Mise en place de cadres politiques spécifiques	Nombre de documents de politiques élaborés et validés	2 020	0	2	4	0	0	0	0	0	1	321	1	1	1	325
Produit 1.2.2	Les capacités des services de l'administration centrale et déconcentrée du secteur sont renforcées.	Nombre de services publics renforcés	2 020	0	90	90	90	90	90	90	1 126	2 488	3 035	3 986	2 034	12 669	
Action 1.2.2.1	Appui à la formation initiale du personnel par rapport aux besoins du secteur	Nombre de participation aux conseils de gestion	2 020	0	6	6	6	6	6	6	-	24	30	10	10	74	
Action 1.2.2.2	La Promotion de la formation professionnelle, de l'enseignement technique agricole de base et des apprentissages pour les métiers de la chaîne des valeurs dans chaque filière sont assurés et promus	Proportion de centres et d'écoles de formation du secteur appuyés	2 020	0	0	20	40	60	80	80	-	320	1 139	1 925	58	3 441	
Action 1.2.2.3	Optimisation de la gestion des ressources humaines du secteur des ressources animales	Nombre de plans d'optimisation de la gestion du personnel élaboré	2 020	0	5	10	10	10	10	10	120	233	98	98	148	697	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					Structure Responsable	2 022		2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	et halieutiques																
Action 1.2.2.4	Renforcement de la formation continue et du recyclage des agents de l'administration	Nombre d'agents formés	2 020	0	202	182	145	145	245	DRH	28	95	28	38	28	217	
Action 1.2.2.5	Renforcement des capacités techniques des services de l'Administration centrale et déconcentrée du secteur	Nombre de services équipé	2 020	0	90	90	90	90	90	DAF	978	1 816	1 741	1 916	1 791	8 240	
Produit 1.2.3	Les capacités des acteurs des filières animales et halieutiques et de leurs Organisations Professionnelles sont renforcées.	Nombre d'OP restructurées, redynamisées et professionnalisées	2 020	108	122	135	140	159	205	DOPAF	290	279	306	371	368	1 614	
Action 1.2.3.1	Renforcement des capacités d'organisation des acteurs et leurs organisations professionnelles d'Elevage (OPE)	Nombre d'acteurs formés et sensibilisés à l'esprit coopératifs	2 020	330	550	770	1085	1310	1650	DOPAF	119	135	147	158	172	731	
Action 1.2.3.2	Appui institutionnel à la structuration des filières de l'élevage et	Nombre d'interprofessions agréées	2 020	0	1	1	1	1	1	DOPAF	87	52	37	77	37	290	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					Structure Responsable	2 022		2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	à la professionnalisation des opérateurs du secteur																
Action 1.2.3.3	Renforcement des capacités des Organisations Professionnelles du sous-secteur Pêche et aquacole	2 020	5	7	6	9	11	15	DOPAF	32	22	32	35	46	167		
Action 1.2.3.4	Structuration et mise à niveau les Organisations Professionnelles du sous-secteur Pêche et aquacole aux normes de l'Acte Uniforme de l'OHADA	2 020	0	1	1	0	0	0	DOPAF	52	70	90	101	113	426		
Produit 1.2.4	Les services d'encadrement, d'appui-conseil et de formation sont redynamisés et renforcés	2 020	0	0	5	5	5	5	DF2VP	-	308	358	358	358	1 380		
Action 1.2.4.1	Renforcement du dispositif d'encadrement et d'appuis	2 020	0	0	5	5	5	5	DF2VP	-	58	38	38	38	170		
Action 1.2.4.2	Opérationnalisation des mécanismes d'encadrement efficaces et innovants	2 020	0	0	100	100	100	100	DF2VP	-	250	320	320	320	1 210		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Référence		Cible					2 022	2 023	2 024		2 025	2 026	2022-2026		
		Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 2.1.1.3	Actualisation et diffusion des données statistiques	2 020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	2	6 377	537	377	377	7 670	
Produit 2.1.2	Un cadre d'analyse stratégique et de programmation des interventions du secteur des ressources animales et halieutiques est mis en œuvre	2 020	1	1	0	0	0	0	0	0	195	240	218	218	225	1 095	
Action 2.1.2.1	Appui aux entités nationales et régionales pour assurer l'efficacité et la mise en œuvre des activités de planification	2 020	0	5	5	5	5	5	5	5	165	165	165	165	165	825	
Action 2.1.2.2	Renforcement des capacités des services du secteur en charge de la planification	2 020	0	0	200	125	75	50	50	50	30	75	53	53	60	270	
Produit 2.1.3	La culture de la redevabilité à travers la mise en œuvre du système de suivi-évaluation au niveau des services du secteur et de la gestion des projets et programmes est renforcée	2 020	0	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%	276	255	188	185	180	1 084	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 2.1.3.1	Mise en œuvre du système de suivi-évaluation des interventions dans le secteur	Nombre de missions/sessions réalisées	2 020	0	4	4	4	4	4	4	106	134	129	129	129	628		
Action 2.1.3.2	Renforcement des capacités en matière de suivi-évaluation et de gestion	Nombre d'agents formés	2 020	150	38	20	57	77	57	57	170	121	59	56	51	456		
Effet 2.2	Le cadre de mise en œuvre de la politique de développement du secteur est amélioré	Nombre de revues annuelles organisées	2 020	0	1	1	1	1	1	1	1 210	1 256	1 344	1 204	1 374	6 386		
Produit 2.2.1	Des organes de pilotage et de mise en œuvre des actions de développement dans le secteur sont mis en place et leur fonctionnement est assuré	Nombre de missions de suivi et évaluations de terrain organisées	2 020	0	20	20	20	20	20	20	310	185	345	185	345	1 370		
Action 2.2.1.1	Dispositif de mise en œuvre de la PONADEPA	Nombre de sessions du cadre de concertations organisées	2 020	0	2	2	2	2	2	2	150	150	150	150	150	750		
Action 2.2.1.2	Suivi de la mise en œuvre de la PONADEPA	Nombre de sessions du cadre de concertations organisées	2 020	0	3	3	3	3	3	3	-	35	195	35	195	460		
Action 2.2.1.3	Mobilisation des ressources pour le financement de la mise en œuvre de la	Les ressources de la PONADEPA mobilisées	2 020	0	1	0	0	0	0	0	160	-	-	-	-	160		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					Structure Responsable	2 022		2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	PONADEPA																
Produit 2.2.2	L'environnement des affaires du secteur des ressources animales et halieutiques est favorable à l'investissement privé	Nombre d'entreprises agréés	2 020	7	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	135	65	35	35	270
Action 2.2.2.1	Mise en œuvre de mesures incitatives à l'investissement privé	Nombre de mesures incitatives mis en œuvre	2 020	0	0	0	3	1	1	1	1	1	100	45	15	15	175
Action 2.2.2.2	Promotion et valorisation des Partenariats publics-privés (PPP)	Nombre de comités renforcé et fonctionnel	2020	0	0	0	3	0	0	0	0	0	35	20	20	20	95
Produit 2.2.3	La promotion du secteur et des filières est assurée	Un plan de communication disponible et mis en œuvre	2 020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	936	934	984	994	4 746
Action 2.2.3.1	Amélioration de la communication sur les activités du MIRAH	Le Site web du Ministère est créé et fonctionnel	2 020	0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
		La communication sur les activités du MIRAH améliorée	2 020	0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui					
		Nombre d'articles publiés (presse audio-visuelle, presse écrite, presse en ligne et réseaux sociaux)	2 020	80	500	500	500	500	500	500	500	500	576	571	621	631	2 934

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 2.2.3.2	Promotion des produits animaux et halieutiques locaux de qualité	Nombre de produits animaux et halieutiques valorisé	2 020	0	0	1	1	1	1	0	363	360	363	363	363	1 812	
TOTAL GENERAL (millions FCFA)											4 095	14 932	9 715	9 501	7 728	45 970	



CHAPITRE 2 :

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DES PRODUCTIONS ANIMALES (SNPA)



la race N'daman dans la station d'amélioration génétique de Tombokro à Yamoussoukro

TABLE DES MATIERES

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	74
II- DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES.....	75
2.1- Evolution des effectifs du cheptel national, de 2014 à 2019	75
2.2- Evolution du Bilan : Production-Importation-Consommation	89
III- STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEURS	90
3.1- Enjeux et défis	90
3.2- Orientations stratégiques.....	90
3.3- Objectif général.....	92
3.4- Choix stratégiques par filière	92
3.4.1- Filières des ruminants	92
3.4.2- Filière porcine.....	93
3.4.3- Filière avicole.....	93
3.4.4- Filière en développement	93
IV- GROUPES CIBLES	94
V- IMPACTS	94
5.1- Impacts sociaux	94
5.2- Impacts économiques.....	95
5.3- Impacts environnementaux.....	95
VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE.....	95
6.1- Capital humain.....	95
6.2- Ressources financières.....	96
VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE.....	96
7.1- Instances de pilotage.....	96
7.2- Organe de mise en œuvre.....	96
7.3- Partenaires.....	96
VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE.....	96
8.1- Facteurs de risques.....	96
8.2- Conditions de réussite.....	97
IX- DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION.....	98
X- MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE.....	98
CONCLUSION.....	98
ANNEXE 1-II: MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNPA	99

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les politiques d'ajustement structurelles qui ont prévalu à la fin des années 1980, ont soutenu le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation, et la fermeture de certaines sociétés d'Etat. Dans ce cadre, la SODEPRA, qui avait permis le développement de la production animale, la construction des infrastructures de base, l'encadrement des acteurs, et permis d'accroître les productions a été dissoute. Ainsi, en 1994, l'ANADER a été créée pour reprendre les missions de plusieurs sociétés dont celles de la SODEPRA.

En 2002, alors que la dissolution de la SODEPRA se faisait déjà sentir dans l'accompagnement des acteurs, la crise socio politique a pratiquement entraîné le repli de l'administration des zones dites d'élevage. Les infrastructures de bases ont été pillées et/ou détruites et, les animaux améliorés massacrés ou emportés.

Pendant ce temps, le contexte mondial a évolué et prend en compte désormais des priorités nouvelles, telles que la protection de l'environnement, la nutrition, etc. Les politiques nationales de développement des productions animales se déclinent à travers les filtres mondiaux, régionaux, sous régionaux. Ainsi, l'élaboration de la politique du secteur doit tenir compte des contraintes sanitaires de l'OIE, des principes de l'OMC, de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), de la stratégie de développement des productions animales de l'Afrique, de la politique agricole de la CEDEAO et de l'UEMOA, etc. Au plan national, le Plan National de Développement (PND), le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), sont les points d'ancrage de la politique du secteur.

Dans le cadre de la reprise des activités dans le secteur après la crise en 2011, le Ministère a élaboré le Plan Stratégique de Développement de l'Elevage de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014-2020). L'évaluation de la mise en œuvre du PSDEPA a fait ressortir le niveau d'atteint des objectif initiaux dû essentiellement au faible niveau de mobilisation des financements. Le financement public national, des partenaires techniques et financiers et du secteur privé se sont révélés insuffisants.

Les efforts de la Côte d'Ivoire restent encore très insuffisants au regard des recommandations de Maputo en 2003 qui ont été réaffirmées dans la déclaration de Malabo en 2014. A travers ces déclarations, les différents pays africains se sont engagés à accroître le financement de l'Agriculture en y consacrant au moins 10% des dépenses publiques, dont 30% aux productions animales et halieutiques, en vue **d'accélérer la croissance et la transformation des produits agricoles pour une prospérité partagée et des meilleures conditions de vie**. Le gap reste encore très important malgré une tendance haussière des efforts du Gouvernement en matière de financement de l'Agriculture depuis 2010. En 2017, les Dépenses Publiques Agricoles (DPA) n'ont été que de 3.1% du budget national alors qu'en 2016 le seuil de 5% avait été franchi (RDPA, 2018). Si le financement de la production animale est accru et soutenu pendant une longue période, cela aurait comme conséquences une transformation de l'économie en général et de l'économie rurale en particulier. Le taux de pauvreté est très élevé en milieu rural 56,8% , et touche la population agricole. Tandis que le taux d'urbanisation de la Côte d'Ivoire avoisine les 50%, ils nous aient donné d'observer de faibles taux de progression de la couverture des besoins nationaux en viandes et abats (48% en 2020) et une faible contribution du secteur des ressources animales et halieutiques au PIB national (environ 4.5% du PIB agricole et 2% du PIB nationale), contre une hausse régulière des prix des intrants alimentaires.

L'impact des Changements climatiques en Côte d'Ivoire perceptible avec l'irrégularité des pluies, le décalage des calendriers agricoles, l'érosion côtière, etc. affecte également les activités pastorales. Aussi, faut-il le relever, la pandémie de covid-19 et les mesures de lutte (confinement, fermeture des frontières) couplées aux crises répétées dans le sahel, ont mis à nu notre trop grande dépendance de l'extérieur pour satisfaire les besoins en produits carnés. Cette situation a conduit à une baisse du flux d'approvisionnement engendrant l'augmentation des prix de la viande. Il paraît donc nécessaire d'adopter une véritable politique de production nationale afin de couvrir les besoins de la population nationale.

II- DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DES PRODUCTIONS ANIMALES

Le sous-secteur relatif aux productions animales est composé de cinq (5) filières majeures, à savoir : la filière Bétail-viande et lait comprenant les spéculations bovines et son volet laitier, les petits ruminants (ovins et caprins), la filière porcine, la filière avicole. A côté de ces filières, il existe la filière des élevages en développement (l'apiculture, la cuniculture, l'achatiniculture, l'aulacodiculture et la sériciculture, etc.) dont les productions contribuent inéluctablement à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Quant au volet des Bœufs de Culture Attelée (BCA), sa contribution est à prendre en compte dans l'allègement de la pénibilité du travail et du transport en milieu rural. L'évolution des effectifs et des productions générées par ces filières, de 2014 à 2019, sont ci-dessous décrites.

2.1-Evolution des effectifs du cheptel national, de 2014 à 2019

• Cheptel bovin



Un troupeau de bœufs de la race n'daman

Entre 2014 et 2019, l'effectif des bovins est passé de 1 598 427 têtes à 1 722 666 têtes, soit un croît moyen annuel de 1%, conséquence de l'absence d'une structure d'encadrement spécifique à l'élevage, depuis la dissolution de la SODEPRA en 1993. L'absence de ce dispositif occasionne le relâchement de l'appui-conseil et la réduction de l'appui financier au secteur.

Depuis des décennies, le système d'élevage des bovins est à plus de 95% traditionnel. Il est de type extensif et sédentaire pour les taurins ou extensif et semi-transhumant pour les zébus.

Le cheptel bovin en Côte d'Ivoire est composé de trois (3) races (N'dama, Baoulé, Zébus) et de divers métis. Il est concentré à près de 80% dans la zone septentrionale du pays, le reste du est reparti entre le Centre du pays (15%) et le Sud (5%), (REEA 2015-2016).

L'élevage des bovins en Côte d'Ivoire est confronté à de nombreuses pathologies telles que la Péripleurite Contagieuse Bovine (PPCB), la Tuberculose bovine, les Trypanosomoses animales et les mouches Tsé-Tsé, etc. qui entravent malheureusement son développement.

• Production laitière

La production nationale de lait en Côte d'Ivoire, en majorité d'origine bovine, est passée de 31 349 Tonnes Equivalent Lait (TEL) en 2014 à 34 109 TEL en 2019, soit un taux de croît moyen annuel d'environ 1%. La production des élevages traditionnels est en moyenne de 0,8 à 0,9 litre par vache par jour, soit en moyenne 180 litres par an et par vache pour près de 200 à 225 jours de lactation.

La production locale de lait frais représente environ 17% de la consommation nationale estimée à environ 200 000 TEL. Le reliquat fait l'objet d'importations extra africaines pour satisfaire les besoins nationaux en lait et produits laitiers.



Le traite de vache, dans une usine de production de lait

• Cheptel porcin

De 2014 à 2019, l'effectif du cheptel porcin est passé 375 669 porcs dont 285 651 porcs traditionnels et 90018 porcs modernes à 431 389 porcs dont 301 716 porcs traditionnels et 129 673 porcs modernes, soit un taux de croît annuel moyen global de 2% dont 1% pour les porcs traditionnels et 7% pour les porcs modernes.

Selon le REEA (2015-2016), près de 10% des porcs modernes et 22% de porcs traditionnels sont localisés dans la région du Haut Sassandra et moins de 10% dans les autres régions du pays.

Malgré le dynamisme de ses acteurs qui s'est traduit en 2011 par la création d'une Interprofession porcine dénommé INTERPORCI, la relance est confrontée à des épizooties récurrentes de la Peste Porcine Africaine (PPA) dans certaines localités telles que la région de San-Pedro (en 2014) et les régions du Poro et du Tchologo (en 2017 et à la Fièvre aphteuse). Toutefois, la filière porcine est en pleine structuration en vue d'obtenir sa reconnaissance en tant qu'Interprofession agricole, à l'instar de l'interprofession avicole.

• Cheptel avicole

L'aviculture constitue une source importante de protéines animales et de revenus dans le milieu rural. De 2014 à 2019, l'effectif du cheptel avicole est passé de 66 634 587 têtes dont 26 308 587 têtes de volailles traditionnelles et 40 326 000 têtes de volailles modernes à 85 416 186 têtes dont 30 498 863 têtes de volailles traditionnelles et 54 917 323 têtes de volailles modernes, soit un taux de croît annuel moyen global de 5% dont 3% pour les volailles traditionnelles et 7% pour les volailles modernes.

La filière avicole ivoirienne possède l'ensemble des maillons nécessaires au développement d'une filière moderne. Ainsi :

- le secteur amont compte un cheptel reproducteur de près de 476 000 têtes en 2019 ;
- l'accoupage est assuré par 29 couvoirs qui ont produit près de 54 millions de poussins d'un jour en 2019, pour une capacité annuelle installée de 86 millions de poussins ;
- pour les exploitants individuels, un effectif de 1771 aviculteurs, dont 1253 éleveurs de poulets de chair et 518 producteurs d'œufs de consommation (RNPA 2011).

En outre, la filière avicole moderne ivoirienne couvre à 100% des besoins nationaux en œufs de consommation et dans une très grande proportion les besoins en viandes de volaille, soit à près de 57% pour des besoins estimés à environ 40 000 tonnes en 2012 (PAPAN, 2012). Par ailleurs, elle constitue la source de protéines animales sur laquelle la Côte d'Ivoire a le meilleur taux de couverture de ses besoins. Elle a représenté un chiffre d'affaires de plus de 110 milliards de francs CFA en 2012, offrant 30 000 emplois, dont 15 000 emplois directs et 15 000 emplois indirects. Elle constitue le principal débouché pour les produits agricoles et sous-produits agro- industriels.

La filière avicole a développé une réaction positive face aux différentes crises, en raison du dynamisme des opérateurs, de l'existence de tous les maillons nécessaires à son développement, de l'existence d'infrastructures et de son organisation citée en exemple au niveau de la sous- région ouest-africaine.

Aussi, il faut signaler que la filière avicole a enregistré deux avancées notables, à savoir : la reconnaissance de l'Interprofession Avicole par **Arrêté Interministériel n°294/MINAGRI/MIRAH-/MPMEF/MIM/MCAPPME du 20 août 2013** et le décret n°2017- 429 du 28 juin 2017 ainsi que la formulation en cours de la deuxième phase du Plan Stratégique de Relance de l'Aviculture moderne (PSRA).

Toutefois, la filière avicole nationale est confrontée à la persistance de l'Influenza aviaire (grippe aviaire) et de la maladie de Newcastle, notamment en aviculture traditionnelle.

Tableau 1-II : Evolution des effectifs du cheptel, de 2014 à 2019

Spécifications animales	Effectifs animaux (têtes)						Taux de croît moyen annuel
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Bovins vifs	1 598 427	1 611 494	1 639 287	1 667 080	1 694 873	1 722 666	1%
Ovins vifs	1 777 667	1 858 551	1 939 435	2 020 319	2 101 203	2 182 087	4%
Caprins vifs	1 656 384	1 989 848	2 323 312	2 656 776	2 990 240	3 323 704	17%
Porcs traditionnels vifs	285 651	289 528	320 209	290 000	295 800	301 716	1%
Porcs modernes vifs	90 018	100 205	114 430	121 520	125 530	129 673	7%
Volailles traditionnelles	26 308 587	27 097 844	27 910 780	28 748 103	29 610 547	30 498 863	3%
Volailles modernes	40 326 000	30 364 240	44 730 648	42 714 651	46 786 778	54 917 323	6%
Volailles chair	35 861 000	26 030 444	40 146 060	37 878 870	41 749 244	49 915 405	7%
Volailles pondeuses	4 465 000	4 333 796	4 584 588	4 835 781	5 037 534	5 001 918	2%

Source : Statistiques DPSP/MIRAH

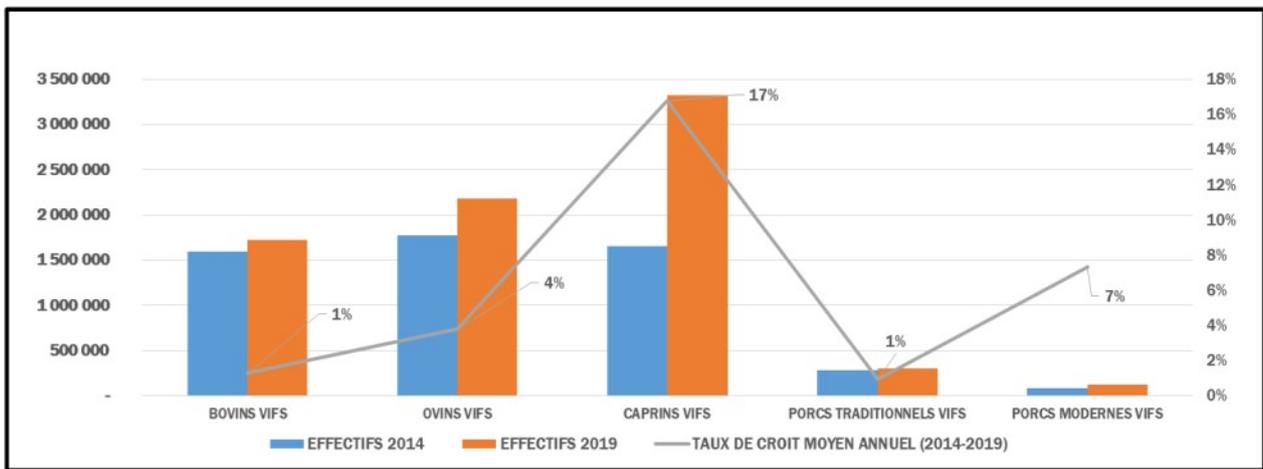


Figure II-1 : Evolution des effectifs du cheptel, de 2014 à 2019

• Elevages en développement

Les élevages en développement constituent une composante de la filière Bétail-Viande et Lait. Elle comprend : l'apiculture, la cuniculture, achatiniculture, l'aulacodiculture et la sériciculture. Les élevages en développement sont en pleine structuration avec l'existence de sociétés coopératives et des plateformes associatives.

✓ L'Apiculture

A ce jour, la fédération a identifié 2 027 apiculteurs regroupés en 30 coopératives et associations avec une production d'environ 20 000 kg /an. Une attention particulière mérite d'être accordée à l'utilisation de certains pesticides, notamment les insecticides de la famille des néonicotinoïdes, qualifiés de « tueurs d'abeilles » qui contaminent tous les organes, y compris les fleurs, le pollen et le nectar. Par conséquent, ils affectent les pollinisateurs comme les abeilles qui exploitent le nectar des fleurs pour produire le miel. De la fleur au miel, c'est toute la chaîne alimentaire qui est affectée par ces pesticides.



Un élevage d'abeille (apiculture) la récolte du miel

✓ La Cuniculture

La production annuelle nationale est d'environ 35 000 lapins de 1,5 kg carcasse, soit environ 50 tonnes. La viande de lapin reste un produit de luxe dont le marché est limité aux grandes villes. La consommation de sa viande est presque nulle dans les campagnes, dans les villes de moyenne importance et dans les petites villes.



Un élevage de lapin

✓ L'achatiniculture

L'achatiniculture est encore au stade pilote, mais elle offre des perspectives de développement, eu égard à ses qualités nutritives. Aujourd'hui, on estime la production des achatines à 14 000 tonnes par an. Sa technique de production est bien maîtrisée, mais sa vulgarisation est encore timide.



Un élevage d'escargots

✓ L'aulacodiculture et la sériciculture

L'aulacodiculture ou élevage d'aulacodes a connu son premier envol en 1995, avec la construction de l'aulacoderie de l'École de Faune et des Aires protégées de Bouaflé et le Programme National sur l'Aulacodiculture (PNPA) de l'ANADER à Toumodi. Une aulacoderie centrale a été construite et peuplée par la SODEPRA en 1999, à Bouaké, à partir d'aulacodes importés du Benin dont les résultats, notamment sur l'amélioration génétique, l'alimentation et la santé animale ont été détruits par la crise socio-politique de 2002. La station de l'ANADER de Toumodi abrite une aulacoderie fonctionnelle qui sert de ferme école.

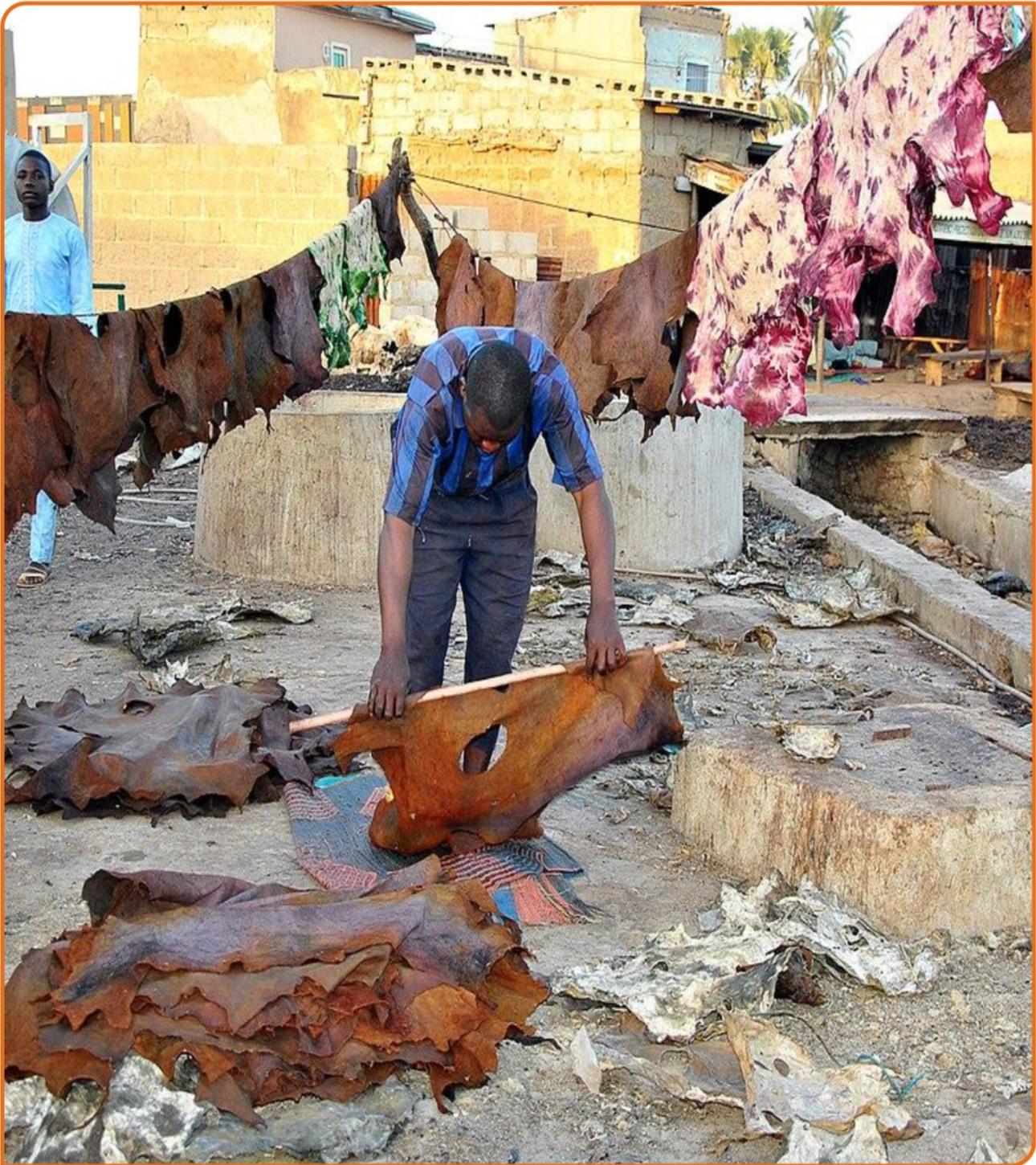
Des formulations alimentaires ont été mise en place par des enseignants chercheurs de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de Yamoussoukro, avec pour objectif d'optimiser le rendement carcasse avec des aliments à base de granulés. Les productions annuelles de l'aulacodiculture et de la sériciculture restent à déterminer en termes de contribution à la sécurité alimentaire des populations et à l'économie nationale. Quant à la sériciculture ou élevage du ver à soie, elle a bénéficié d'un programme de développement dans le Centre du pays mais les résultats obtenus ont été aussi anéantis par la crise de 2002. Leurs productions annuelles restent à déterminer en termes de contribution à la sécurité alimentaire des populations et à l'économie nationale.



Un élevage de l'aulacode (agoutis)

✓ Production des cuirs et peaux

La Côte d'Ivoire constitue le point focal de concentration des excédents de peaux issues des abattages des animaux (ovins, caprins, bovins) en provenance des pays producteurs que sont le Mali, le Burkina Faso, le Niger et la Mauritanie. L'avenir de ce secteur se trouve dans la conjugaison des actions de l'Etat et des organisations professionnelles pour améliorer les conditions de production et de transformation des cuirs et peaux. La production nationale des cuirs et peaux en Côte d'Ivoire est difficile à déterminer quand on sait qu'une partie non négligeable est consommée par les ménages.



Traitement de peaux de bœufs

✓ Utilisation des Bœufs de Culture Attelée

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet BAD Elevage, devenu PADECI, la promotion de la culture attelée a permis aux éleveurs bénéficiaires d'améliorer de façon considérable la valorisation de leur production, d'augmenter le rendement fourrager de leur pâturage et des cultures vivrières et de protéger l'environnement immédiat de l'exploitation par une gestion efficace et utile des déchets de la ferme.

Le processus de production des Bœufs de Culture Attelée (BCA) est confié aux ranches et stations d'élevage, chargés de conserver, de sélectionner et fournir des animaux rustiques et performants de race N'Dama aux agro-éleveurs pour la pratique de la culture attelée dans les régions de production cotonnière. Les effectifs de production de BCA restent à déterminer en collaboration avec les responsables du PROGIRS et de l'INTERCOTON. La traction animale et l'utilisation de la fumure organique issue des déjections solides et liquides apportent une valeur ajoutée à la productivité agricole, à travers la pratique de l'association agriculture-élevage et la traction animale pour le transport des produits agricoles en milieu rural. L'utilisation de cet engrais organique est une méthode efficace et durable pour améliorer les caractéristiques physico-chimiques et les capacités de rétention de l'eau du sol.



Des bœufs de culture

✓ Production des petits ruminants

Sur la période de 2014 à 2019, la production nationale de petits ruminants est passée de 14 345 TEC en 2014 à 20 761 TEC en 2019, soit un taux de croît moyen annuel de 7%. La production nationale de petits ruminants est consommée localement, avec une productivité globale estimée à 22 % pour les caprins et 25 % pour les ovins. Selon le rapport de l'Etude diagnostique des petits ruminants, réalisée en septembre 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale, la consommation de la viande de petits ruminants est passée de 26 611 TEC en 2015 avec 1,15kg/habitant/an à 30 888 TEC avec 1,19 kg/habitant/an en 2017. Le taux de dépendance des importations en produits ovins et caprins est passé de 36% en 2015 à 34% en 2017, soit une amélioration de 2 points.

De 2014 à 2019, l'effectif du cheptel des petits ruminants est passé, de 3 434 051 têtes dont 1 777 667 ovins et 1 656 684 caprins à 5 505 791 têtes pour 2 182 087 ovins et 3 323 704 caprins, soit un taux de croît annuel moyen global de 21% dont 4% pour les ovins et 17% pour les caprins. Le cheptel ovin est composé essentiellement de mouton de race Djallonké qui a fait l'objet d'actions d'encadrement et d'opérations importantes par la sélection de race pure et la diffusion de géniteurs améliorés en milieu paysan.

Selon les résultats du REEA (2015-2016), près de 45% des effectifs du cheptel ovin sont localisés dans la région du Haut Sassandra. Les effectifs d'ovins dans les autres régions représentent moins de 5% de l'effectif national



Des moutons de race Djallonké / Abattoir de Bouaflé

On note également une faiblesse du taux de croissance chez les petits ruminants. Les élevages ovins améliorés utilisent exclusivement des animaux de race Djallonké, dont les géniteurs mâles et femelles sont issus des opérations d'amélioration génétique et de multiplication ou de diffusion du CNO et du PNSO.

Toutefois, la Peste des petits ruminants (PPR) et la Fièvre aphteuse sont de plus en plus persistantes dans le cheptel de petits ruminants en Côte d'Ivoire. Pour venir à bout de ces maladies, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans les programmes mondiaux d'éradication de la Peste des petits ruminants et de contrôle de la Fièvre aphteuse. Selon le rapport de l'Etude diagnostique des petits ruminants, réalisée en septembre 2019, avec l'appui de la Banque Mondiale, la consommation de la viande de petits ruminants est passée de 26 611 TEC en 2015 avec 1,15kg/habitant/an à 30 888 TEC avec 1,19 kg/habitant/an) en 2017. Le taux de dépendance des importations en produits ovins et caprins est passé de 36% en 2015 à 34% en 2017, soit une amélioration de 2 points.

De 2014 à 2019, l'effectif du cheptel des petits ruminants est passé, de 3 434 051 têtes dont 1 777 667 ovins et 1 656 684 caprins à 5 505 791 têtes pour 2 182 087 ovins et 3 323 704 caprins, soit un taux de croît annuel moyen global de 21% dont 4% pour les ovins et 17% pour les caprins. Le cheptel ovin est composé essentiellement de mouton de race Djallonké qui a fait l'objet d'actions d'encadrement et d'opérations importantes par la sélection de race pure et la diffusion de géniteurs améliorés en milieu paysan



Un élevage de caprins

Selon les résultats du REEA (2015-2016), près de 45% des effectifs du cheptel ovin sont localisés dans la région du Haut Sassandra. Les effectifs d'ovins dans les autres régions représentent moins de 5% de l'effectif national.

On note également une faiblesse du taux de croissance chez les petits ruminants. Les élevages ovins améliorés utilisent exclusivement des animaux de race Djallonké, dont les géniteurs mâles et femelles sont issus des opérations d'amélioration génétique et de multiplication ou de diffusion du CNO et du PNSO.

Toutefois, la Peste des petits ruminants (PPR) et la Fièvre aphteuse sont de plus en plus persistantes dans le cheptel de petits ruminants en Côte d'Ivoire. Pour venir à bout de ces maladies, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans les programmes mondiaux d'éradication de la Peste des petits ruminants et de contrôle de la Fièvre aphteuse.

✓ Production porcine

De 2014 à 2019, la production nationale porcine est passée de 9 047 TEC en 2014 à 11 621 TEC en 2019, soit un taux de croît moyen annuel de 5%. La production nationale porcine est consommée localement. Bien que la PPA ait été circonscrite et maîtrisée, elle a fortement impacté le cheptel porcin avec la perte de plus de 55 000 animaux.



Un élevage de porcs

✓ Production avicole

La filière avicole moderne ivoirienne couvre à 100% des besoins nationaux en œufs de consommation et dans une très grande proportion les besoins en viandes de volaille, soit à près de 57% pour des besoins estimés à environ 40 000 tonnes en 2012 (PAPAN, 2012).

Selon le rapport préliminaire de l'évaluation du PSRA (2012-2021), la filière avicole moderne a connu une croissance importante. Elle a surpassé les objectifs initialement fixés. On note une consommation de viande de poulet qui est passée de 1,47 Kg/hab./an en 2012 à 2,62 Kg/hab./an en 2019, soit un taux d'avancement de 131% de l'objectif ciblé de 2 kg en 2021, 34 œufs/hab./an en 2012 à 45 œufs/hab./an en 2019, soit un taux de progression de 80% vers de l'atteinte de l'objectif visé de 56 œufs/hab./an en 2021.

Tableau 2-II : Evolution des statistiques des productions animales, de 2014 à 2019

Spécifications animales	Productions animales (en TEC)						Taux de croit moyen annuel
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Bovins	31 394	31 649	31 908	32 458	33 008	33 559	1%
Lait frais	31 649	31 908	32 458	33 008	33 558	34 109	1%
Ovins	10 882	11 213	11 723	12 233	12 743	13 253	4%
Caprins	3 463	4 159	4 997	5 834	6 671	7 508	19%
Porcs traditionnels	4 819	4 885	4 951	5 475	4 959	5 059	1%
Porcs modernes	4 228	4 706	5 238	5 982	6 352	6 562	9%
Volailles traditionnelles	18 153	18 697	19 258	19 836	20 431	21 044	3%
Volailles modernes	43 696	32 933	48 457	46 288	50 692	53 253	4%
Œufs de consommation	58 938	57 206	60 517	58 953	63 410	66 025	2%

Source : Statistiques DPSP/MIRAH



Un élevage de pintades en plein air

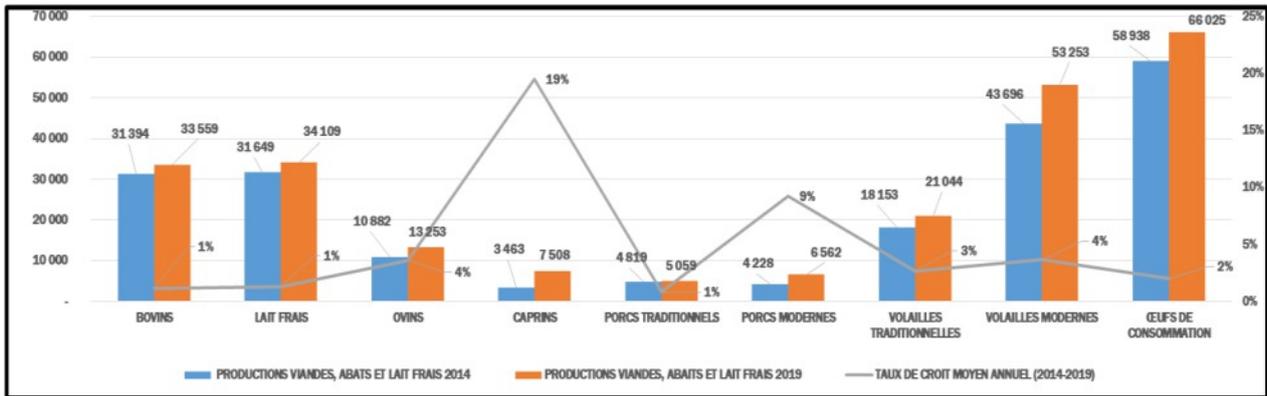


Figure 2-II : Evolution des statistiques des productions animales, de 2013 à 2019



Un élevage de canard



Une ferme semi-moderne de poulet

✓ Production des élevages en développement

▪ L'Apiculture

A ce jour, la fédération a identifié 2 027 apiculteurs regroupés en 30 coopératives et associations avec une production d'environ 20 000 kg /an.

▪ La Cuniculture

La production annuelle nationale est d'environ 35 000 lapins de 1,5 kg carcasse, soit environ 50 tonnes. La viande de lapin reste un produit de luxe dont le marché est limité aux grandes villes. La consommation de sa viande est presque nulle dans les campagnes, dans les villes de moyenne importance et dans les petites villes.

▪ L'achatiniculture

L'achatiniculture est encore au stade pilote, mais elle offre des perspectives de développement, eu égard à ses qualités nutritives. Aujourd'hui, on estime la production des achatines à 14 000 tonnes par an. Sa technique de production est bien maîtrisée, mais sa vulgarisation est encore timide.

Quant aux productions annuelles de l'aulacodiculture et de la sériciculture, elles restent à déterminer en termes de contribution à la sécurité alimentaire des populations et à l'économie nationale.

✓ Production des élevages en développement

La production nationale des cuirs et peaux en Côte d'Ivoire est difficile à déterminer quand on sait qu'une partie non négligeable est consommée par les ménages.

✓ Utilisation des Bœufs de Culture Attelée

Le processus de production des Bœufs de Culture Attelée (BCA) est confié aux ranches et stations d'élevage, chargés de conserver, de sélectionner et fournir des animaux rustiques et performants de race N'Dama aux agro-éleveurs pour la pratique de la culture attelée dans les régions de production cotonnière. Les effectifs de production de BCA restent à déterminer en collaboration avec les responsables du PROGIRS et de l'INTERCOTON.

L'analyse de l'évolution de la production de l'ensemble des spéculations animales montre une croissance régulière de 2014 à 2019, passant de 118 031 à 143 265 TEC. Le tableau 18 et la figure 17 présente les statistiques de 2014 à 2019. Le taux de couverture des besoins nationaux en viande et abats, toutes spéculations confondues est passé de 50% en 2014 à 48% en 2019, soit une baisse de 2%. Les différentes opérations d'installations des promoteurs d'élevage ont contribué à la modernisation des infrastructures d'appui à la production.

2.2-Evolution du Bilan : Production-Importation-Consommation

L'approvisionnement net en viandes et abats de la Côte d'Ivoire est de l'ordre de 295 566 tonnes en 2019. Avec une population estimée, en 2019, à près de 25,6 millions d'habitants, un tel approvisionnement net donne une consommation apparente en viande par habitant de l'ordre de 12 kg par an.

Malgré les efforts de la Côte d'Ivoire, la satisfaction des besoins domestiques dépendra encore longtemps des importations des produits carnés.

Dans l'objectif de contribuer à l'amélioration des productions nationales, l'Etat devra mettre en œuvre des actions portant sur l'amélioration génétique des races par des croisements avec les races importées performantes, mettre en place des plans de lutte contre les maladies animales, les zoonoses et leurs vecteurs, relancer les ranches et stations de production de géniteurs à mettre à la disposition des promoteurs et accentuer les actions de promotion et d'installation de fermes modernes avec l'implication du secteur privé, moteur du développement du secteur. Le tableau 3 et la figure 3 présentent l'évolution du bilan : Production-Importation-Consommation de 2013 à 2019.

Tableau 3-II : Evolution du bilan production-importation-consommation, de 2014 à 2019

DESIGNATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production (TEC)	118 031	109 919	128 545	130 458	137 547	143 265
Importation (TEC)	116 830	136 259	134 656	194 439	151 719	152 301
Consommation (TEC)	234 861	246 178	263 201	324 897	289 266	295 566
Taux de couverture (%)	50	45	49	40	48	48
Population (1 000 personnes)	22 710	24 330	24 960	25 610	26 280	26 280
Consommation/habt./an	10,34	10,12	10,54	12,69	11,01	11,25

Source : Statistiques DPSP/MIRAH

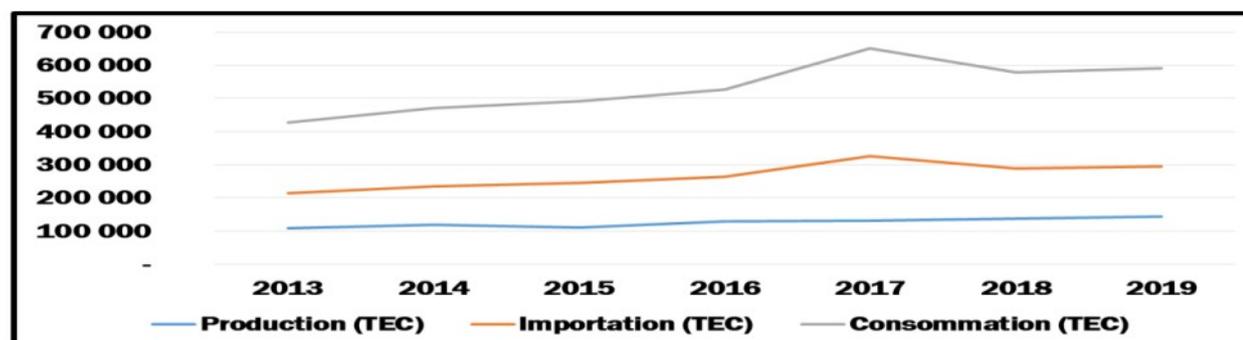


Figure 3-II : Evolution du bilan production-importation-consommation, de 2013 à 2019.

III- STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR

3.1- Enjeux et défis

Les nombreuses mutations et bouleversements intervenues dans le secteur agricole en général et celui des ressources animales en particulier au cours de ces dernières années (politique sous régionale de l'UEMOA, CEDEAO, UA-BIRA, OMC, etc...) ont fait naître de nouveaux enjeux et défis majeurs qu'il faudra relever au cours des décennies prochaines en vue d'améliorer la compétitivité du secteur et contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Il s'agit de :

- assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par l'accroissement des productions animales de qualité
- promouvoir un secteur pourvoyeur d'emplois décents et stables par la modernisation des systèmes de production et l'amélioration de la rentabilité des activités économiques du secteur de l'élevage ;
- sécuriser les terres destinées aux activités de production animale
- intégrer les aspects environnementaux du genre et de nutrition dans la stratégie de développement des productions animales ;
- assurer la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animales par une amélioration des conditions de transformation, de conservation et de commercialisation des produits d'élevage ;
- améliorer le financement du secteur en favorisant la mise en place de mécanismes adaptés aux secteurs des productions animales.

3.2-Orientations stratégiques

Le rôle de l'Etat dans la stratégie de développement des productions animales est déterminant, car l'Etat a le devoir de rassurer le secteur en mettant en place des leviers économiques pour favoriser l'investissement du secteur privé.

La stratégie de développement des productions animales en Côte d'Ivoire doit répondre à des enjeux d'autosuffisance tout en garantissant une autonomie en matière d'alimentation et de disponibilité des géniteurs performants.

Au regard des enjeux faisant appel aux défis à relever pour un sous-secteur des productions animales dynamique, des stratégies efficaces sont à développer. Ces orientations stratégiques sont organisées autour de quatre (4) axes stratégiques majeurs. Notamment (i) **l'Amélioration de la productivité des productions animales** ; (ii) **l'Amélioration de la transformation et de la conservation des produits** ; (iii) **l'Amélioration de la compétitivité et de l'accès au marché** et (iv) **La Gestion durable des espaces des productions en fonction des zones agro- écologiques et des territoires.**

✓ **Amélioration de la productivité des productions animales :**

L'objectif visé par cet axe est de mettre en place un cadre favorable à l'amélioration des performances des principales spéculations animales et de leur mise en marché. Il combine l'approche filière plus proche des préoccupations des acteurs et des stratégies des professionnels en même temps que l'approche thématique, qui tient compte des problèmes transversaux de l'élevage. Trois (03) effets sont attendus de cet axe stratégique. Ce sont : (i) des animaux performants et des intrants de qualité issus de la recherche et des nouvelles technologies sont disponibles ; (ii) les systèmes de productions modernes et respectueux de l'environnement sont promus et (iii) le conseil et les services aux producteurs sont renforcés.

Effet 1 : Des animaux performants et des intrants de qualité issus de la recherche et des nouvelles technologies sont disponibles. Cet effet cible l'accroissement et la modernisation de l'offre en matière d'animaux performants, d'intrants (aliments) de qualité et d'infrastructure adéquats en vue d'une productivité et compétitivité réussies en matière d'élevage. Cet effet est un résultat indispensable à la couverture de la demande nationale en protéine animale de qualité.

Effet 2 : Les systèmes de productions modernes et respectueux de l'environnement sont promus. Cet effet vise la couverture des besoins nationaux en produits carnés (bovins viande, bovin lait, petits ruminants, porc, volailles) à travers une production optimale respectueuse de l'environnement.

Effet 3 : Le conseil et les services aux producteurs sont renforcés. Cet effet cible la formation des éleveurs aux nouvelles techniques de productions mises en place par la recherche- développement, l'accès au financement ainsi que la formation pour la gestion comptable et financière d'une exploitation d'élevage

✓ **Amélioration de la transformation et de la conservation des produits d'Élevage**

L'objectif visé par cet axe est d'apporter une plus-value aux productions animales, des actions seront menées afin de promouvoir la transformation et accroître la conservation des produits animaux et produits dérivés à travers la mise en place d'infrastructures dédiées adaptées et mises aux normes à travers le territoire national. Le développement de la conservation des produits et la constitution des stocks permettront de contourner un système traditionnel informel et inefficace au niveau de la distribution des produits. Deux (02) effets sont attendus de cet axe. Ce sont : (i) les conditions de transformation et de conservation sont améliorées (ii) Les produits et sous-produits d'élevage sont valorisés.

Effet 1 : les conditions de transformation et de conservation sont améliorées

Cet effet cible la mise en place des infrastructures de première transformation d'abattages répondant aux normes sanitaires, et les infrastructures de transformation artisanales et industrielles. Ces infrastructures visent à accroître la valeur ajoutée des produits et sous-produits animaux. Un accroissement de la capacité des infrastructures de conservation de ces produits animaux permettra d'éviter une dégradation de leur qualité et de constituer des stocks pour assurer la sécurité alimentaire.

Effet 2 : Les produits et sous-produits d'élevage sont valorisés

Cet effet vise à mettre en lumière les produits et les sous-produits d'élevage locaux transformés. La promotion de la consommation des produits et sous-produits animaux dans les ménages constitue un enjeu majeur dans la couverture des besoins nationaux en protéines. Une meilleure valorisation à travers la mise en place de nouvelles technologies de transformation et la labélisation de certains produits et sous-produits pourrait susciter leur consommation.

✓ **Amélioration de la compétitivité et de l'accès au marché**

Cet axe permettra de renforcer les capacités des distributeurs des produits animaux et produits dérivés d'approvisionner les marchés régionaux et communaux. Des infrastructures de commercialisations développées verront l'intégration de nouveaux acteurs dans ce maillon des différentes chaînes de valeurs du sous-secteur des productions animales. Ils seront accompagnés et encadrés dans la recherche de marchés de débouchés des productions. Trois (03) effets sont attendus de cet axe. Ce sont : (i) la consommation des produits de qualité est promue ; (ii) les produits animaux sont accessibles à des prix compétitifs ;(iii) les conditions de commercialisation et de distribution sont renforcées.

Effet 1 : la consommation des produits de qualité est promue

Cet effet vise à faire la promotion des produits locaux auprès des structures publiques parapubliques disposant de réfectoire, auprès de la restauration collective privé, auprès des populations et cela à travers des plaidoyers, l'organisation d'événements gastronomiques et la promotion de slogan tels que « mon panier est local » dans le but de tirer la production à travers la consommation..

Effet 2 : Les produits animaux sont accessibles à des prix compétitifs

Cet effet a pour objectif d'impacter le coût de production des produits d'élevage à travers : (i) une incitation des coopératives à faire des achats groupés des intrants ; (ii) la mise en place d'une fiscalité adaptée au secteur de l'élevage ; et (iii) la mise à disposition des informations sur les prix des produits. Un accent est mis sur l'établissement d'un environnement favorable à la concurrence saine à travers la lutte contre la fraude sur les prix et les situations de quasi- monopole.

Effet 3 : les conditions de commercialisation et de distribution sont renforcées

Cet effet vise à mettre en place des infrastructures modernes de commercialisation à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement de marchés de points de vente, le renforcement des équipements de transport et de distribution.

✓ Gestion durable des espaces des productions animales en fonction des zones agro- écologiques et des territoires :

Pour une production durable des actions seront menées pour mettre à la disposition des producteurs un environnement de production sécurisé et adapté par i) l'intensification des systèmes dans les zones péri-urbaines en respectant les normes environnementales ; ii) la diversification et promotion des systèmes de productions animales mixtes dans les zones agricoles ; iii) la sécurisation et la réduction de la vulnérabilité des systèmes pastoraux dans les zones sylvo pastoraux. Cet axe est composé de trois (03) Effets que sont : (i) les systèmes d'élevage dans les zones péri-urbaines sont intensifiés en respectant les normes environnementales ; (ii) diversification et promotion des systèmes d'élevages mixtes et durable ; et (iii) les systèmes pastoraux sont sécurisés et leur vulnérabilité est réduite.

Notons que l'amélioration de la gouvernance qui est une stratégie transversale se retrouve à tous les niveaux de la chaîne des valeurs et de la politique de développement. Pour des besoins de planification ses aspects ont été développés dans tous les axes stratégiques de la SNPA, mais sont regroupés dans la stratégie d'amélioration de la gouvernance du secteur.

3.3-Objectif général

L'objectif principal est de disposer de filières animales compétitives, respectueuses de l'environnement, couvrant les besoins alimentaires et nutritionnels nationaux, pourvoyeuses d'emplois stables et rémunérateurs et tournées vers la conquête des marchés régionaux.

De façon spécifique, la stratégie a pour objectifs :

- accroître la couverture nationale des productions animales (viandes, lait, œufs, cuirs et peaux) ;
- accroître la valeur ajoutée des produits animaux à travers un accroissement significatif des investissements pour développer la transformation et la commercialisation, et rechercher des marchés ;
- améliorer la répartition spatiale des espaces de productions animales (pastoraux, agropastoraux périurbain).

3.4-Choix stratégiques par filière

3.4.1- Filières des ruminants

Le choix stratégique sera prioritairement le développement des petits ruminants. Ce choix est justifié par le cycle court des petits ruminants comparativement à celui des grands ruminants. L'accent sera mis sur l'amélioration du disponible national par le développement de l'embouche, une bonne couverture vaccinale contre les maladies réputées contagieuses et des actions de développement et d'amélioration génétique. La production passera de 585 000 têtes en 2019 à 1 000 000 en 2025, soit un taux d'accroissement de 66%.

La deuxième priorité pour les ruminants sera le développement de la production laitière en Côte d'Ivoire. Le développement des élevages laitiers permettra d'obtenir de la viande comme sous-produit tout en comblant le déficit de production laitière. L'objectif visé en 2025 est de 68 000 TEL contre 34 000 TEL en 2019. Cet objectif sera atteint par l'amélioration de la production locale, l'amélioration de la valeur ajoutée et l'installation de laiteries avec des élevages satellites.

Enfin, le développement de la race bovine pour la production de viande. Du fait de la longueur du cycle de production, un accent particulier sera mis sur les infrastructures de production, le développement des programmes de recherche d'amélioration génétique et le développement des productions fourragères. Les objectifs pour 2025 seront donc quantitativement faibles (6% par an), et les résultats de la mise en œuvre de la stratégie se feront sentir à partir de 2026 soit 4 ans après le début de la mise en œuvre de la stratégie.

3.4.2- Filière porcine

La filière porcine bénéficie d'une structuration en Interprofession. Le progrès génétique enregistré par les pays occidentaux se diffuse aisément en Côte d'Ivoire. L'objectif est de doubler la production actuelle qui est de 11 000 tonnes. La production devra passer à 25 000 tonnes en 2025. Un accent sera mis sur les infrastructures de développement de l'élevage porcin et la diffusion du matériel génétique en milieu paysans.

3.4.3- Filière avicole

La filière avicole est dans un élan de progression satisfaisant au regard de l'évolution des productions en nombre de têtes et en œufs de consommation. La Production de viande de volailles est passée de 20781 tonnes en 2011 à 48 487 tonnes en 2016, soit une hausse de 57,14%. Cette progression s'explique par la mise en place de plusieurs infrastructures entre 2012 et 2017, notamment les couvoirs, les fermes de reproducteurs, et des fermes de production intensives d'œufs de consommation.

Il s'agira de passer d'une filière intermédiaire à une filière industrielle par l'installation de fermes industrielles, avec pour objectif de faire de la viande de volaille la principale viande consommée en Côte d'Ivoire. Une projection de production en 2025 de 130 000 tonnes contre 54 696 tonnes en 2019.

Cette production ne pourra être atteinte qu'à travers des mesures incitatives tels que les allègements fiscaux accordés par le CEPICI, et les exonérations sur l'acquisition d'équipements modernes.

Quant aux œufs de consommation, un objectif de production de 132 050 tonnes en 2025 contre 66 475 tonnes en 2019 est envisagé.

Ces productions seront accompagnées d'une industrie de transformation primaire (abattoirs), des infrastructures de conservation et de transformation artisanales et industrielles, notamment les charcuteries, les caisseries d'œufs. Des prévisions d'exportations sont envisagées pour contribuer à l'équilibre de la balance commerciale.

3.4.4- Filière en développement

L'héliciculture et la cuniculture seront mis en priorité au regard de l'intérêt de plus en plus accordé par la population à ces deux spéculations. Elles sont créatrices d'emplois et sources de revenus substantiels des ménages. La promotion d'élevage mixte filière en développement – élevage- agriculture sera mise en exergue.

IV- GROUPES CIBLES

Le secteur des productions animales est coordonné par le Ministère des Ressources Animales et Halieutique. Cependant dans une approche participative et multidisciplinaire du développement de ce secteur d'activité, plusieurs autres départements ministériels participent, sur certains aspects spécifiques, aux orientations du développement du secteur des productions animales. Ainsi, pour la mise en œuvre de la SNPA, outre-le Ministère des Ressources Animales et halieutiques, les Ministères en charge de l'Economie, des Finances et du Plan, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, des Collectivités locales, des Eaux et Forêts, de la Femme, de la Jeunesse, de la Recherche Scientifique interviendront également.

En plus de ces acteurs Etatiques, les acteurs du secteur privé exerçant dans le secteur des productions animales ont un rôle prépondérant à jouer pour l'atteinte des objectifs de développement dans le secteur. Ce sont principalement les éleveurs, les Organisations Professionnelles, les agro-éleveurs, les commerçants (des produits animaux et intrants de productions), les agro-industriels, les vétérinaires praticiens privés, les ONG et structures d'encadrement, et les consommateurs.

Tableau 4-II : Acteurs de la mise en œuvre de la stratégie

Acteurs	Directs	Indirects
Acteurs publics	MIRAH	Départements ministériels partenaires : MEMINADER, MINEED, MINEF, MEF, MCI, MEMIS, MEPS, MESRS
Acteurs privés	Éleveurs, OPE, OPA, agro-éleveurs, commerçants (des produits animaux, des intrants), les agro-industriels, les vétérinaires praticiens privés,	Population rurale, Agriculteurs, Consommateurs,

V-IMPACTS

5.1- Impacts sociaux

Les principaux bénéficiaires du SNPA sont les acteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits animaux, ainsi que les consommateurs. L'impact social du la SNPA sur les bénéficiaires se situe principalement à trois (03) niveaux : sur la qualité de vie, la cohésion sociale et la santé des bénéficiaires.

En effet, les interventions planifiées dans la SNPA contribueront à l'amélioration de la rentabilité des activités économiques dans le secteur induisant une amélioration du niveau de revenu des bénéficiaires. Cette amélioration de revenu augmentera le pouvoir d'achat et aura ainsi un impact certain sur le niveau de vie des bénéficiaires et de leurs ménages.

Aussi, les conflits à répétitions entre les agriculteurs et les éleveurs dans les zones pastorales mettent en péril la cohésion sociale. La SNPA contribuera à la réduction de ces conflits par la mise en place des infrastructures adaptées pour la gestion du bétail transhumant et la forte implication de tous les acteurs dans les dispositifs de gestion de ces infrastructures.

Enfin, l'amélioration des conditions sanitaires de production, de transformation et de commercialisation des produits animaux et d'origine animale contribueront à garantir la qualité sanitaire des produits dans l'assiette des ménages.

5.2- Impacts économiques

La SNPA vise la réalisation d'un véritable bond de la production animale en vue d'assurer la sécurité alimentaire des populations vivant en Côte d'Ivoire. Ce bond, à la fois quantitatif et qualitatif nécessite le renforcement de l'appareil de production, le renforcement de l'employabilité dans le secteur et la naissance de champion nationaux. Pour atteindre les objectifs de production 272 690 emplois directs et plus de 500 000 emplois indirects liés aux chaînes de valeurs animales seront créés. La stratégie vise surtout la création d'emplois décents et stables à travers l'amélioration de la rentabilité des systèmes de production. Une part belle de la SNPA est consacrée à l'industrialisation et à la transformation artisanale améliorée pour renforcer cet effet recherché.

En outre, la SNPA vise à faciliter l'accès aux denrées animales et d'origine animale à travers le développement de la juste concurrence et l'amélioration de la compétitivité des productions animales.

Enfin, ce bond de production visé contribuera, sans aucun doute à améliorer la contribution des productions animales au PIB agricole et au PIB national.

5.3- Impacts environnementaux

La conduite des activités de production animale crée une interaction avec l'environnement. Afin de préserver cet environnement, la SNPA met d'une part, l'accent sur la mise en place d'infrastructures et d'élevages modernes respectueux de l'environnement, à travers le développement d'élevage types, la mise aux normes des infrastructures d'élevage, d'abattage, de conditionnement, de transformation et de commercialisation et une meilleure gestion de l'espace pastoral. D'autre part, le SNPA met l'accent sur la vulgarisation des technologies respectueuses de l'environnement dont le bio-digesteur, et le renforcement des capacités des acteurs pour la préservation de l'environnement.

Aussi, la SNPA contribuera à mieux gérer les ressources pastorales, ce qui signifie une meilleure protection de l'environnement, par le biais d'un maillage hydraulique approprié, évitant la dégradation des pâturages autour des points d'eau.

Ces interventions contribueront ainsi à réduction les nuisances olfactives, visuelles et sonores, à la réduction des émissions des gaz à effet de serre et à la préservation de la biodiversité animale et végétale.

VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre de la présente stratégie, nécessitera la mobilisation des diverses ressources humaines, financières et matérielles.

6.1-Capital humain

Certes, le Ministère dispose de compétence humaines qualifiés (les Vétérinaires, les zootechniciens, les agronomes, les ingénieurs des techniques, les techniciens, les agents administratifs), mais le déploiement de la stratégie impliquera le recrutement d'autres agents et de spécialités diverses, notamment des généticiens, statisticiens, juristes, informaticiens, aménagistes, économistes ruralistes, Agroalimentaires, machinistes, spécialistes en agri business, spécialiste en environnement, spécialistes du genre, spécialistes en changement climatique. Le besoin en personnel est évalué à 650 personnes.

Aussi, faut-il le noter, le personnel en fonction bénéficiera de renforcement de capacité sous forme de formation continue ou de mise en stage dans des structures spécialisées.

6.2-Ressources financières

Les principales sources de financement sont constituées des ressources propres de l'Etat, de celles du secteur privé, des contributions sous forme de prêts et/ou de dons des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) et des acteurs non étatiques (Société civile, ONG).

Au niveau institutionnel, un dispositif d'exécution et de financement des activités du SNPA, adossé sur le Fonds de Promotion des Productions Animales (FPPA) devra être mis en place pour permettre la réussite du SNPA.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE

7.1-Instances de pilotage

Le Comité de Pilotage et le Comité Technique assure le Pilotage et la supervision de la Stratégie Nationale développement des Productions Animales (SNPA) à l'instar de la Politique elle-même.

7.2-Organes de mise en œuvre

La SNPA sera mis en œuvre à travers des projets et programmes de développement publics ou privés ou encore public-privé. Les actions définies seront réalisées et supervisées par les structures responsables du développement des Productions animales, notamment les Directions en charge des Productions animales, de la nutrition animale et de la gestion de l'espace pastoral.

7.3-Partenaires

Les principaux partenaires techniques et financiers du secteur sont la FAO, l'AFD, la BAD, la Banque Mondiale, la JICA, le FIDA. Ils ont toujours accompagné le Ministère dans la mise en œuvre des actions de développement à travers des projets sectoriels, et multisectoriels, en lien avec le Ministère en charge de l'Agriculture.

L'enjeu du développement du secteur de l'élevage requiert le renforcement de partenariat avec ces institutions et entrevoit l'implication d'autres partenaires pour accompagner la Côte d'Ivoire vers l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Outre les Partenaires Techniques et Financiers, la mise en œuvre de la SNPA se fera avec la collaboration des Ministères techniques et structures assimilées (MBPE, MEF, MEMINADER, MINEF, MINEDD, MCI, MPD, CONNAPE, CNPPP), les collectivités, les centres de recherche et les laboratoires.

VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

8.1-Facteurs de risques

Une évaluation des risques capables d'entraver l'atteinte des résultats définis par la SNPA met en évidence les conditions indispensables pour sa réussite. Les principaux risques qui pourraient constituer un frein à la mise en œuvre du SNPA sont :

L'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre des activités : Plusieurs évaluations ont montré que la faiblesse de la mise en œuvre des programmes politiques du secteur agricole s'explique en partie par l'absence de financement adéquat. De même, le financement privé du secteur agricole est caractérisé par des prêts à court ou moyen terme (pas de prêts à long terme) et les taux d'intérêt très élevés pour le type d'activités financées.

Une résurgence des crises sociopolitiques : La crise militaro-politique de 2002 a mis en exergue les difficultés de conduire des programmes dans un climat social et politique délétère.

Le non-respect du principe de subsidiarité : Dans le cadre de la mise en œuvre du SNPA, l'on privilégiera la répartition optimale des compétences en recherchant le niveau pertinent d'intervention et les acteurs afférents, à même de maximiser les résultats et effets du SNPA. Il importe donc que l'administration centrale focalise ses interventions sur ses fonctions régaliennes en privilégiant le transfert de compétences dans une dynamique de décentralisation.

La non implication effective des acteurs de la mise en œuvre des actions de la SNPA : la non appropriation de la SNPA par tous les acteurs ciblés et la non-adhésion de ses acteurs aux orientations définies constituerait un frein à la mise en œuvre de la stratégie. Une bonne appropriation de la SNPA par les acteurs étatiques et privées permettra en effet une meilleure synergie d'actions et une bonne capitalisation des interventions dans le secteur des productions animales.

L'inadaptation du cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie : la conduite du SNPA sans la mise en place des organes de pilotage, de suivi et de mise en œuvre cohérent avec les objectifs visés constituerait un frein majeur.

8.2- Conditions de réussite

Plusieurs conditions doivent être remplies pour permettre la mise en œuvre effective de la SNPA et l'atteinte des objectifs :

- **mettre en place une structure ou un dispositif de financement adaptée aux productions animales** : Il s'agit de faciliter le financement du secteur à des taux préférentiels. En effet l'absence de garantie face aux nombreux risques, les taux d'intérêts élevés et périodes de recouvrement inadaptés pratiqués excluent une forte proportion d'éleveurs du système financier classique. La mise en place d'un Fonds de Développement de des productions animales alimentés par les prélèvements compensatoires sur les importations s'avère donc indispensable ;

- **faire du secteur des productions animales une priorité nationale** : Les activités de productions animales et halieutiques contribuent directement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vivant en Côte d'Ivoire. Aussi, pour garantir une meilleure souveraineté de la Côte d'Ivoire, la production locale doit être fortement accrue pour couvrir une part importante des besoins des populations. L'Etat devrait faire de l'élevage une priorité nationale et y investir plus de ressources financières pour parvenir à un tel résultat ;

- **améliorer les capacités de mobilisation des ressources pour le secteur** : les ressources financières étatiques sont généralement limitées. Afin de permettre l'atteinte des objectifs de développement visés pour le secteur, il faut recourir au financement extérieur des partenaires techniques et financiers. Une véritable politique d'incitation des partenaires techniques et financiers à accorder des financements au secteur des productions animales s'avère donc indispensable pour réaliser les investissements dans le secteur ;

- **mettre en place des organes fonctionnels de pilotage et de mise en œuvre de la SNPA** : Dans le cadre de la SNPA, de nombreuses interventions sont prévues sur toute l'étendue du territoire national. Aussi de nombreuses structures partenaires et acteurs interviennent dans la mise en œuvre de la stratégie. Le suivi et la mise en œuvre prennent un caractère complexe qui doit être traité avec méthodologie. Ainsi, un dispositif de pilotage efficace qui a l'adhésion de toutes les parties prenantes s'avère indispensable à la conduite de la SNPA et l'atteinte des objectifs de la stratégie.

IX- DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi-évaluation de la SNPA sera adossé à celui du Ministère conformément à l'arrêté N° 698/MIRAH/CAB du 25 octobre 2016 instituant un Système de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, en abrégé « 2SEEP- MIRAH ».

Pour permettre un suivi et des évaluations efficaces, un manuel opérationnel de suivi-évaluation de la SNPA sera élaboré pour servir de guide à la collecte des indicateurs de la stratégie.

Le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNPA sera assuré de façon continue par la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes.

X- MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

(Cf.ANNEXE 1.II)

CONCLUSION

La stratégie de développement des productions animales en Côte d'Ivoire doit répondre à des enjeux de sécurité alimentaires et d'autosuffisance en produits carnés. Ces enjeux font appels à certains défis qu'il faudra relever. Il s'agit notamment de la disponibilité de matériels génétiques performants pour la production et la mise en place d'infrastructures de production, de transformation, de commercialisation de qualité respectueuse de l'environnement.

D'un coût global de 518 655 500 000 FCFA, la stratégie de Développement des Productions Animales permettra de créer sur la période programmatique, 272 690 emplois directs et plus de 500 000 emplois indirects. En vue d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie, ce sont près de 650 techniciens, (chercheurs, vétérinaires, zootechniciens, agents de maîtrise en élevage etc.) qui seront mobilisés et mises à contribution. Dans la recherche de l'atteinte des objectifs de couverture des besoins nationaux en produits carnés, une priorité sera accordée aux filières, avicole, laitière et porcine. Au regard de la dynamique observée au cours des 10 dernières années au sein de la filière avicole, en termes d'investissement privés facilités par les mesures d'allègement fiscaux, le passage d'une aviculture de production intermédiaire à une industrielle est envisageable au cours des cinq prochaines années. Elle permettra de passer du stade de l'autosuffisance en viande de volailles et d'œufs de consommation à l'exportation vers les pays voisins dans l'optique d'un équilibre de la balance commerciale. Au regard du déficit de production en produits laitiers et du développement encore embryonnaire de la chaîne des valeurs de lait, la création de champions nationaux est nécessaire afin de susciter un attrait pour la production de lait et produits dérivés.

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
		caractérisés																
Action 1.2.1.3	Vulgarisation des technologies respectueuses de l'environnement	Nombre de technologies vulgarisées														5 780		
Action 1.2.1.4	Renforcement des capacités techniques des acteurs de l'élevage	Nombre d'acteur renforcé														4 880		
Produit 1.2.2	Les besoins nationaux en produits porcins sont couverts	Taux d'accroissement des productions porcines														19 175		
Action 1.2.2.1	Mise à disposition de géniteurs performants et d'intrants	-Nombre de géniteurs performants mis à la disposition														3 900		
Action 1.2.2.2	Amélioration des capacités de production de la viande Porcine	Nombre de proc produit														15 275		
Produit 1.2.3	Les performances de la production avicole nationale sont améliorées	Taux d'accroissement des avicoles														5 031		
Action 1.2.3.1	Appui à la production intensive de viande de Volaille	Quantité de viande de volaille produit (t)														2 931		
Action 1.2.3.2	Renforcement de la production d'œuf de consommation	Quantité d'œuf de consommation produit														2 100		
Produit 1.2.4	La production de viande de ruminant et de Lait est Améliorée	-Taux d'accroissement de la production de la														59 608		

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)							
		Libellé	Référence		Cible						2 022		2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026			
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026											
		viande de ruminant ; - taux d'accroissement de la production de lait.																		
Action 1.2.4.1	Amélioration de la production bovine nationale	Quantité de viande bovine produit													7 430	6 404	6 404	6 404	26 642	
Action 1.2.4.2	Accroissement de la production nationale de petits ruminants	Quantité de viande de petits ruminants produit													6 850	2 100	600	15 300		
Action 1.2.4.3	Amélioration de la production nationale de lait	Quantité de lait produit													4 804	4 274	4 274	17 666		
Produit 1.2.5	L'aviculture traditionnelle et les élevages en développement sont développés	Nombre d'élevages installés													25	9 425	8 675	4 475	28 275	
Action 1.2.5.1	Amélioration de la production de volaille traditionnelle améliorée	Nombre de poulet traditionnel produit													25	4 475	4 475	4 475	17 925	
Action 1.2.5.2	Renforcement des capacités de production des élevages en Développement	Nombre d'éleveurs installés													-	4 950	4 200	1 200	10 350	
AXE 2:	Amélioration de la transformation et de la conservation des produits d'élevage														-	31 829	52 014	35 179	12 944	131 966
EFFET 2.1:	Les conditions de transformation et de conservation sont Améliorées	Nombre infrastructures améliorés													-	30 914	51 274	34 634	12 754	129 576

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs							Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025							
Produit 2.1.1	Les infrastructures de transformation et de conservation répondant aux normes en vigueur sont réhabilitées et construites	Nombre d'infrastructure transformation et de conservation fonctionnel							-	27 634	45 544	30 484	12 474	116 136	
Action 2.1.1.1	Amélioration de la capacité des infrastructures d'abattage	Nombre d'infrastructure d'abattage fonctionnel							-	23 344	42 794	25 234	10 724	102 096	
Action 2.1.1.2	Accroissement des capacités des infrastructures de transformation artisanales et industrielles des produits	Nombre d'infrastructure de transformation mise en place							-	4 290	2 750	5 250	1 750	14 040	
Produit 2.1.2	Les capacités des infrastructures de conservation et de stockage des produits sont accrues	Nombre d'infrastructure de conservation fonctionnel							-	3 280	5 730	4 150	280	13 440	
Action 2.1.2.1	Accroissement des capacités des infrastructures de stockage des produits	Nombre d'infrastructure de stockage mise en place							-	-	2 700	1 800	-	4 500	
Action 2.1.2.2	Accroissement des capacités des infrastructures de conservation des produits	Nombre d'infrastructure de conservation mise en place							-	3 000	2 750	2 070	-	7 820	
Action 2.1.2.2	Renforcement des capacités technique des acteurs de la transformation et de la Conservation	Nombre d'acteur renforcé							-	280	280	280	280	1 120	

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs						Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)						
		Libellé	Référence		Cible				2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024								2025
EFFET 2.2:	Les produits et sous-produits d'élevage sont valorisés	Taux de transformation des sous-produits d'élevage							-	915	740	545	190	2 390	
		-Nombre de produits locaux transformés labélisés ; -Nombre de promotion sur les produits locaux transformés							-	255	120	105	90	570	
Action 2.2.1.1	Promotion des produits locaux transformés	Nombre de produit locaux transformés promus							-	110	70	55	40	275	
Action 2.2.1.2	Labélisation des produits animaux locaux transformés	Nombre de produits locaux transformés labélisés							-	145	50	50	50	295	
Produit 2.2.2	La diversification des sous-produits animaux locaux transformés est favorisée	Nombre de nouveaux produits proposés							-	660	620	440	100	1 820	
Action 2.2.2.1	Appui à la transformation et à la valorisation des sous-produits non promus par l'industrie locale	Nombre de sous-produits appuyés							-	520	520	390	100	1 530	
Action 2.2.2.2	Développement des techniques et technologies de transformation des sous-produits locaux	Nombre de technologie développé							-	140	100	50	-	290	

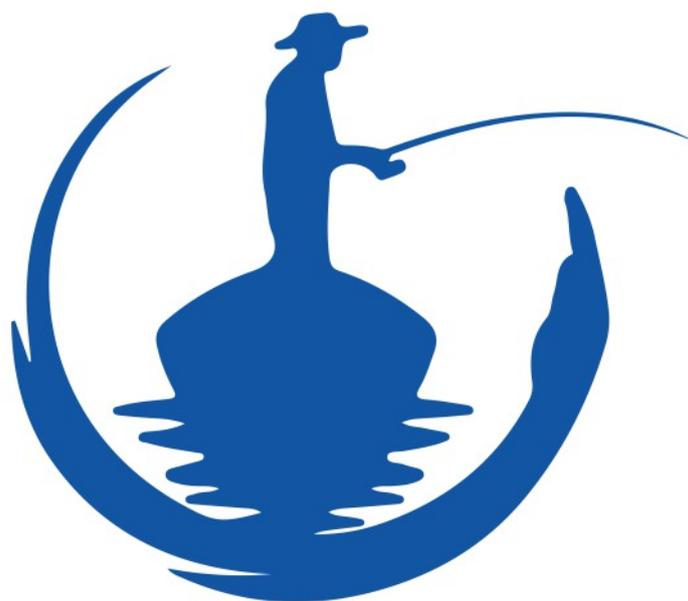
Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible						2 022		2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
AXE 3:	Amélioration de la compétitivité et de l'accès au marché											-	7 053	8 136	6 711	3 390	25 289	
EFFET 3.1:	La consommation des produits de qualité est promue	Taux d'accroissement de la consommation										-	1 814	1 689	1 709	1 649	6 861	
Produit 3.1.1	La consommation des produits animaux locaux dans les structures publiques, parapubliques et privées est promue	Nombre de structure utilisant les produits locaux										-	614	549	569	569	2 301	
Action 3.1.1.1	Promouvoir la consommation des produits animaux locaux dans les structures publiques et parapubliques	Nombre de structures publiques et parapubliques utilisant les produits locaux										-	74	49	69	69	261	
Action 3.1.1.2	Promouvoir la consommation des produits animaux locaux dans les structures de restauration collective privées	Nombre de structures privées utilisant les produits locaux										-	540	500	500	500	2 040	
Produit 3.1.2	La consommation des produits animaux locaux auprès des populations est promue	Nombre de promotion réalisé										-	1 200	1 140	1 140	1 080	4 560	
Action 3.1.2.1	Organisation d'événements promotionnels	Nombre d'événement organisé										-	660	660	660	600	2 580	

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)							
		Libellé	Référence		Cible				2 022	2 023	2 024		2 025	2 026	2022-2026					
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025								2026				
Produit 3.2.3	Un environnement favorable à la concurrence est créé	Cadre de concertation avec le MCI fonctionnel												-	177	157	157	157	157	646
Action 3.2.3.1	Lutte contre la fraude sur les prix	Nombre de contrôle des prix réalisé												-	12	12	12	12	12	46
Action 3.2.3.2	Lutte contre les situations de quasi-monopole	Nombre de situation de quasi-monopole changé												-	125	125	125	125	125	500
Action 3.2.3.3	Amélioration de l'accès des producteurs aux banques et institutions financières	Nombre d'éleveurs ayant bénéficié de financement bancaire												-	40	20	20	20	20	100
EFFET 3.3:	Les conditions de commercialisation et de distribution sont renforcées	Nombre d'infrastructure de commercialisation fonctionnel Nombre d'équipement adapté disponible												-	3 996	4 366	3 851	590	12 803	
Produit 3.3.1	Les conditions de commercialisation des animaux sont renforcées	Nombre d'infrastructure et d'équipement moderne												-	2 751	2 661	2 656	300	8 368	
Action 3.3.1.1	Construction et réhabilitation des infrastructures modernes de commercialisation des Animaux	Nombre d'infrastructure construite												-	2 201	2 151	2 146	-	6 498	

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2 022	2 023		2 024	2 025	2 026	2022-2026		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 3.3.1.2	Renforcement des capacités des acteurs de la commercialisation des produits animaux	Nombre d'acteur renforcé										-	280	280	280	280	280	1 120
Action 3.3.1.3	Renforcement des équipements de transport pour la commercialisation des animaux	Nombre d'équipement de transport										-	270	230	230	20	750	
Produit 3.3.2	Les infrastructures et équipements de commercialisation des produits animaux sont renforcés	Nombre d'infrastructure fonctionnel Nombre d'équipement adapté disponible										-	940	1 400	900	-	3 240	
Action 3.3.2.1	Construction et réhabilitation des infrastructures modernes de commercialisation des Animaux	Nombre d'infrastructure construite/réhabilité										-	680	640	640	-	1 960	
Action 3.3.2.2	Renforcement des équipements de transport pour la commercialisation des produits animaux	Nombre d'équipement de transport disponible										-	260	760	260	-	1 280	
Produit 3.3.3	Les capacités techniques des acteurs de la commercialisation et l'exportation des produits animaux sont renforcées	Nombre d'acteur de la commercialisation renforcé Quantité de produit animaux exportés										-	305	305	295	290	1 195	

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs						Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)						
		Libellé	Référence		Cible				2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024								2025
Action 3.3.3.1	Renforcement de capacité des acteurs de la commercialisation	Nombre d'acteur de la commercialisation renforcé						-	280	280	280	280	280	280	1 120
Action 3.3.3.2	Promotion de l'exportation des produits avicoles	Quantité de produit animaux exportés						-	25	25	15	10	75		
AXE 4:	Gestion durable des espaces d'élevage en fonction des agropoles et des territoires							-	43 209	56 633	49 703	45 777	195 322		
EFFET 4.1:	Les systèmes d'élevage dans les zones péri-urbaines, en respectant les normes environnementales sont intensifiés	Nombre de zone d'élevage péri-urbain créé						-	41 136	42 216	41 761	40 100	165 213		
Produit 4.1.1	Les normes d'élevage périurbains adaptés à l'élevage sont promues	Nombre d'activité de promotion réalisée						-	76	176	136	100	488		
Action 4.1.1.1	Actualisation du cadre législatif et réglementaire	Cadre législatif et réglementaire actualisé						-	61	61	21	-	143		
Action 4.1.1.2	Sensibilisation des acteurs et des propriétaires terriens à la sécurisation du foncier	Nombre de sensibilisation réalisé						-	15	115	115	100	345		
Produit 4.1.2	Les élevages types correspondant aux zones péri-urbaines sont promus	Nombre d'élevage type installé en zone péri-urbaine						-	41 060	42 040	41 625	40 000	164 725		
Action 4.1.2.1	Elaboration et diffusion de guide	Nombre de guides élaborés et diffusés						-	20	15	-	-	35		
Action 4.1.2.2	Appui à la mise en conformité des élevages existants en zone péri-urbaines	Nombre d'élevage appuyé						-	40 015	40 000	40 000	40 000	160 015		

Niveau de Chaîne de résultat	AXES/EFFETS/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible				2 022	2 023	2 024		2 025	2 026	2022-2026			
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025								2026		
EFFET 4.3:	Les systèmes pastoraux sont sécurisés et leur vulnérabilité est réduite	Taux de réduction des conflits agriculteurs éleveurs							1 212	13 130	6 985	5 475	26 802					
Produit 4.3.1	Les ressources agro-pastorales transfrontalières et les zones d'accueil sont aménagées et gérées de façon durable.	Nombre de zone d'accueil aménagé							1 170	10 880	6 910	5 475	24 435					
		Dispositif de gestion et de suivi fonctionnel																
Action 4.3.1.1	Réalisation des aménagements pastoraux	Nombre d'aménagement réalisé							1 170	8 500	4 720	4 040	18 430					
Action 4.3.1.2	Mise en œuvre d'une stratégie de gestion durable des ressources agro-pastorales	Stratégie de gestion mis en œuvre							-	2 380	2 190	1 435	6 005					
Produit 4.3.2	Les déplacements du bétail sont suivis	Dispositif de suivi fonctionnel							42	2 250	75	-	2 367					
Action 4.3.2.1	Identification du bétail transhumant	Nombre d'animaux identifiés							40	2 000	-	-	2 040					
Action 4.3.2.2	Surveillance du déplacement des troupeaux identifiés	Système de surveillance mis en place							2	250	75	-	327					
TOTAL GENERAL (millions FCFA)									1 225	134 036	126 984	87 477	518 656					



CHAPITRE 3 :

STRATEGIENATIONALE DE GESTION DURABLE DES PECHEES (SNGP)



Des poissons, produits de la pêche

TABLE DES MATIERES

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	115
II- DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE.....	115
2.1- Analyse de la production halieutique nationale	115
2.2- Analyse du Bilan : Production-Importation-Exportation-Consommation des pêches	116
2.3- Analyse des contraintes du sous-secteur Pêche	117
III- STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEURS	118
3.1- Enjeux et défis	118
3.2- Orientation stratégique du développement de la pêche.....	118
3.3- Objectif général.....	120
IV-GROUPES CIBLES	120
4.1- Acteurs étatiques	120
4.2- Acteurs non étatiques.....	120
V- IMPACTS	120
5.1-impacts environnementaux	120
5.2- Impacts économiques.....	121
VI-RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE.....	121
6.1-Capital humain.....	121
6.2- Ressources financières.....	122
VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE.....	122
7.1- Instances de pilotage.....	122
7.2- Organe de mise en œuvre.....	122
7.3- Partenaires.....	122
VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE.....	123
8.1- Facteurs de risques.....	123
8.2- Conditions de réussite.....	123
IX-DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION.....	123
X- MATRICE D’ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE (Cf. ANNEXE 1-III)	123
CONCLUSION.....	123
ANNEXE 1-III: MATRICE D’ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNGP	123

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, le secteur halieutique tient une place de choix dans le domaine économique, social et nutritionnel. Le poisson est la première source de protéine animale et sa consommation est supérieure à 20kgs/hab./an depuis 2016, en dépit de la faiblesse de la production nationale qui est généralement comprise entre 70 000 et 100 000 tonnes par an et l'importation de 583 946 tonnes de poissons en 2020. Parvenir à la sécurité alimentaire en produits halieutiques et au développement durable pour tous est un défi plus actuel que jamais. Une utilisation plus efficace des ressources disponibles, accompagnée de l'adoption de technologies appropriées et d'une gestion améliorée, offre des possibilités considérables pour accroître la production nationale et améliorer les revenus des producteurs, tout en évitant la surexploitation de la ressource.

II- DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DE LA PECHE

2.1- Analyse de la production halieutique nationale

La pratique de la pêche en Côte d'Ivoire est caractérisée par deux types de pêche : (i) la pêche industrielle (exclusivement maritime) et (ii) la pêche artisanale (maritime, lagunaire et continentale).

Au cours de la période 2014-2019, la production halieutique, toutes pêches confondues, a enregistré une croissance de 40,67%, passant de 74 800 tonnes en 2014 à 105 219 tonnes en 2019, avec deux fortes décroissances respectivement de 12% et 0,9% en 2017 et 2019. Le tableau 1-III présente l'évolution de la production halieutique de 2014 à 2019.



La pêche industrielle

Tableau 1-III : Evolution à de la production des pêches, de 2014 à 2019

RUBRIQUES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pêche industrielle	26 180	19 211	22 476	20 997	31 212	31 996
Chalutage	14 356	7 899	8 417	6 688	17 645	18 709
Sardinier	11 824	11 312	14 059	14 309	13 567	9 897
Thonier (palangrier)						3 390
Pêche artisanale	48 620	79 339	81 757	70 251	74 316	73 223
Maritime	41 158	39 084	41 320	35 285	42 474	46 039
Continental	7 462	40 255	40 437	34 966	31 842	27 184
Total production	74 800	98 550	104 233	91 248	105 528	105 219
Taux de Croissance production nationale Pêches	72%	32%	6%	-12%	16%	-0,29%

Source : Rapports DPSP/MIRAH, 2019



La pêche artisanale

2.2. Analyse du Bilan : Production-Importation-Exportation-Consommation des pêches

La disponibilité en poisson de la Côte d'Ivoire est de l'ordre de 654 864 tonnes en 2019 (somme de la production nationale et des importations à laquelle sont soustraites les exportations). Avec une population estimée, en 2019, à 25,6 millions d'habitants, un tel approvisionnement net donne une consommation apparente de poisson par habitant de l'ordre de 25,49 kg par an. La Côte d'Ivoire dépend des importations pour la satisfaction des besoins domestiques en produits halieutiques.

En vue de contribuer à l'amélioration des productions nationales, l'Etat devra mettre en œuvre des actions portant sur des plans d'aménagement des pêcheries et la mise en place d'un fonds spécifique au renouvellement/acquisition de bateaux de pêche par des privés nationaux. Le tableau 2-III relatif à l'évolution du bilan halieutique de 2014 à 2019, montre une tendance baissière du taux de couverture qui passe de 22% en 2014 à 16% en 2019.

Tableau 2-III : Evolution du Bilan Production – Importation – Exportation - Consommation des pêches, de 2014 à 2019

Désignation	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Production halieutique (t)	79 301	103 050	108 733	95 748	110 028	102 000
Importations alimentaires (t)	312 571	389 560	405 817	482 636	549 233	591 059
Exportations (t)	28 701	37 395	26 519	31 226	34 128	38 223
Consommation (t)	363 171	455 215	488 031	547 158	625 133	654 836
Taux de couverture (%)	22%	23%	22%	17%	18%	16%
Population (1 000 hbt.)	22 710	24 330	24 960	25 610	26 280	26 280
Consommation/hbt./an	16	19	20	21	24	25

Source : Statistiques DPSP/MIRAH

2.3- Analyse des contraintes du sous-secteur Pêche

L'analyse des contraintes du sous-secteur de la pêche peut s'apprécier à plusieurs niveaux :

Au niveau institutionnel

- l'insuffisance du renforcement des capacités de l'administration centrale ;
- l'inadaptation de la formation par rapport aux besoins du sous-secteur ;
- l'insuffisance de programmes concertés de recherche sur les différents systèmes d'exploitation (production, amélioration génétique, adaptation des espèces sauvages au système de productions halieutiques) favorisant l'amélioration de la productivité des exploitations ;
- le faible niveau de formation et d'organisation des opérateurs du sous-secteur ;
- l'insuffisance des moyens de collectes de données ;
- le Faible niveau d'appui-conseil aux Opérateurs du sous-secteur de la pêche ;
- le faible niveau d'exécution du plan INN ;
- le faible niveau de collaboration entre les administrations intervenant dans le sous- secteur ;
- la faiblesse du cadre institutionnel,
- l'insuffisance du renforcement des capacités des agents du Ministère en charge des pêches
- la faiblesse des effectifs des agents d'encadrement du Ministère en charge des pêches

Au niveau des Contraintes physiques et environnementales :

- l'étroitesse du plateau continental;
- le faible niveau de suivi et d'inspection des produits halieutiques issus des débarquements lié à la grande dispersion géographique des activités de pêches;
- l'accroissement du niveau de pollutions aquatiques et industrielles ;
- l'insuffisance de la surveillance des pêches liée à l'absence d'un système de suivi contrôle des pêcheries en Côte d'Ivoire ;
- l'insuffisance et la vétusté des infrastructures de base, notamment les débarcadères;
- l'apparition des organismes invasifs (Méduses, Sargasses, algues filamenteuse...) lié au changement climatique ;
- la courte durée du phénomène des upwellings.

Au niveau socio-économique :

- la vétusté de la flottille industrielle et des embarcations artisanales ;
- le taux élevé des pertes post-captures dans la pêche artisanale ;
- la faible participation des nationaux aux activités de pêche (artisanale et industrielle) ;
- l'insuffisance de capacité de transformation et de conservations des produits de la pêche artisanale ;
- la faible capacité de mobilisation des ressources pour financer les projets et programmes de développement du sous-secteur ;
- L'insuffisance des ressources humaines qualifiées et matérielles adaptées.

III- STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR

3.1- Enjeux et défis

Les défis critiques à relever par le secteur de la pêche pour la relance économique de la Côte d'Ivoire sont :

- nourrir la population ivoirienne dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérées: les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires restent pertinents et d'actualité au regard des niveaux de productions halieutiques. ;
- garantir l'augmentation de la production halieutique par l'intensification et préservation de la ressource et de l'environnement: l'augmentation de la production halieutique ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. La surexploitation des stocks et la destruction de l'habitat du poisson combinées aux activités anthropiques polluantes ont des effets désastreux sur l'équilibre des écosystèmes. Ainsi, la production halieutique nationale doit se développer et s'accroître dans la dynamique de la recherche constante de l'équilibre entre les capacités reproductives naturelles du milieu aquatique et le redéploiement d'un effort de pêche maîtrisé
- maintenir et améliorer la part du marché international des produits halieutiques transformés, notamment le thon: Malgré une production halieutique nationale relativement modeste, la qualité des infrastructures portuaires et les performances de l'industrie thonière font de la Côte d'Ivoire un pays qui compte dans l'économie halieutique mondiale ;
- Concilier la réduction de la pauvreté des communautés de pêche artisanale avec la gestion durable des ressources halieutiques dont dépendent ces mêmes communautés. Les communautés de pêche se trouvent fragilisées en raison même de la nature des ressources naturelles dont elles dépendent. La tendance est d'exploiter au maximum, les seules ressources naturelles auxquelles elles ont librement accès : les ressources halieutiques. La gestion durable n'est plus seulement une question technique, elle doit s'insérer dans une approche holistique qui atténue les effets pervers de sa mise en œuvre ;
- Promouvoir l'employabilité des jeunes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de la pêche tout le long de la chaîne de valeur à travers des mécanismes de financement de leurs activités et le renforcement de leurs capacités par des formations.

3.2- Orientation stratégique du développement de la pêche

Cette stratégie représente l'ensemble des conditions qui doivent être remplies à la fois sur le plan interne qu'externe pour assurer le succès de la PONADEPA. Elle s'articule autour de deux

(2) principaux axes stratégiques, à savoir :

- la gestion durable et responsable des ressources halieutiques ;
- l'amélioration de la productivité et de la compétitivité.

▪ Axe stratégique 1 : Gestion durable et responsable des ressources halieutiques



Une patrouille de la marine nationale

L'objectif de cet axe est de mettre en place les instruments de gestion du sous-secteur par la formulation et la mise en œuvre de plans d'aménagement spécifiques aux différentes pêcheries, une réglementation adaptée et en cohérence avec les engagements internationaux et des capacités accrues d'encadrement et de surveillance des eaux sous juridiction nationale. Les deux (02) effets attendus de cet axe stratégique sont : (i) la gestion participative des pêcheries et des plans d'eau sont renforcées, et (ii) et le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches et la préservation de l'environnement aquatique sont améliorés.

▪ Axe stratégique 2 : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits halieutiques

La contribution soutenue des pêches à l'économie nationale repose essentiellement sur la pérennité des ressources halieutiques et l'efficacité économique des segments de la production, de la transformation, de la conservation et de la distribution des produits de pêche. La mise en œuvre de cet axe stratégique se décline en quatre effets majeures, à savoir : (i) la production nationale de produits de la pêche est accrue ; (ii) les produits de la pêche sont mieux conservés et l'industrie de transformation des produits de pêche est performante ; (iii) l'environnement commercial et la compétitivité des produits halieutiques sont améliorés ; et (iv) les systèmes d'accès au financement et de lutte contre les impacts du changement climatique sont améliorés et mis en cohérence avec la gestion durable des pêches.

3.3- Objectif général

L'objectif général visé est d'accroître les capacités des pêcheries nationales, tenant compte de l'application participative des règles de gestion durable de ressources halieutiques.

De manière spécifique, il s'agit :

- d'accroître la couverture de la demande nationale en protéines animales d'origine halieutique par l'amélioration de la productivité et la compétitivité de la filière pêche ;
- de renforcer les capacités d'intervention et la professionnalisation des acteurs de la filière ;
- d'améliorer la gouvernance du secteur halieutique.

IV- GROUPES CIBLES

La mise en œuvre de la SNGP s'appuiera sur le dispositif de gouvernance du MIRAH et sur toutes les autres parties impliquées dans la filière au niveau national, sous régional (UEMOA, CEDEAO), régional (UA) et international dans une synergie d'actions concertées.

Les parties prenantes peuvent ainsi être classées en acteurs non étatiques et en acteurs étatiques.

4.1- Acteurs étatiques

Les cibles étatiques sont outre le ministère des Ressources Animales et Halieutiques, les Ministères en charge de l'Economie, des Finances, du Plan, de l'Agriculture, de la marine, de l'Environnement, du Commerce, de l'Industrie, des Collectivités locales, des eaux et forêts, de la Femme, de la Jeunesse, de la recherche et de la formation.

4.2- Acteurs non étatiques

Les cibles non étatiques sont les organisations internationales et sous régionales (FAO, OIE, UEMOA, CPCO, ...) et partenaires Techniques et financiers contribuant au développement du secteur d'une part et d'autre part pêcheurs, communautés des pêcheurs, amateurs, les ONGs, les organisations professionnelles, les acteurs privés (industriels, commerçants), les associations de consommateurs.

V. IMPACT

5.1- Impacts environnementaux

La SNGP dans sa mise en œuvre vise le développement durable des pêcheries, grâce à, une meilleure synergie d'actions entre les populations riveraines et l'administration des pêches et les pratiques respectant les normes de préservation de l'environnement. Pour ce faire, la SNGP permettra au travers de ses actions identifiées de modifier et de réorienter les modes d'exploitation des plans d'eau continentale, lagunaire et territoriaux pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques. Aussi, des études d'impact seront réalisées pour certaines actions spécifiques.

5.2- Impacts économiques

La stratégie permettra d'accroître la production nationale en produits halieutiques et de réduire le degré de pauvreté des communautés de pêche vivant le long des plans d'eau intérieure en amélioration des systèmes d'exploitation existants.

Cet accroissement se réalisera à travers le renforcement des capacités des différents acteurs, l'organisation des différents groupes socioéconomiques et leurs suivis technico économiques, la commercialisation et la transformation des produits halieutiques et créations d'activités alternatives de diversification de revenu.

Également, en vue d'une couverture totale du pays, des bureaux de pêche seront ouverts. Ainsi, en année de croisière, la majorité des plans d'eau seront exploités de manière rationnelle et durable.



Une mareyeuse

VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

6.1-Capital humain

Le Ministère dispose de compétences humaines qualifiées (les Vétérinaires, les zootechniciens, les agronomes, les ingénieurs des techniques, les techniciens, les agents administratifs) certes, mais le déploiement de la stratégie impliquera le recrutement d'autres agents et de spécialité diverses :

- Généticien ;
- Statisticien ;
- Juriste ;
- Informaticien ;
- Génie rural/ aménagiste ;
- Economiste ruraliste ;
- Agroalimentaire ;

- Machiniste ;
- Spécialiste en agri business ;
- Secrétaire/assistant de direction ;
- Spécialiste en environnement ;
- Spécialiste du genre ;
- Spécialiste en changement climatique.
- Sociologue
- Spécialiste en communication.

Aussi, faut-il le noter le personnel en fonction bénéficiera de renforcement de capacité sous forme de formation continue ou de mise en stage dans des structures spécialisées.

6.2- Ressources financières

Les ressources pour le fonctionnement, et les investissements seront mobilisées auprès de plusieurs sources notamment, le trésor public, les PTFs, l'accords de Pêche conclue en l'Union Européenne et la Côte d'Ivoire, le secteur privé et les organismes de financement internationaux et sous régionaux ainsi que des pays amis dans le cadre des coopérations bilatérales.

Les PTFs, et les Etats (le Japon (JICA), la République Fédérale du Brésil (ABC), le Royaume du Maroc, etc.) dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale seront sollicités en fonction de leur mandat ou de leur centre d'intérêt, à accompagner la mise en œuvre de la SNGP. Ces appuis pourraient être d'ordre financier, matériel ou technique.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE

7.1- Instance de pilotage

Le Conseil des Ministres et le Comité de Pilotage assure le Pilotage de la Stratégie Nationale de Gestion Durable des Pêches (SNGP) à l'instar de la Politique elle-même.

Les rapports produits dans le cadre du suivi seront soumis au comité de pilotage pour validation.

7.2- Organe de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNGP sera coordonnée au plan institutionnel et opérationnel par la Direction en charge de la Pêche en lien avec les services centraux, régionaux et locaux et les projets chargés de la promotion du sous-secteur de la pêche, conformément aux textes qui les organisent :

- l'organe de mise en œuvre de la SNGP se compose des structures suivantes :
- la direction en charge des pêches;
- la direction en charge des statistiques ;
- les directions régionales ;
- les directions départementales et les bureaux de pêche.

7.3- Partenaires

Les partenaires de mise en œuvre sont :

- le Secteur privé, les Organisations professionnelles évoluant dans la filière pêche (Mareyeuses, Pêcheurs, les commerçants d'intrant et d'équipements de pêche, etc.) ;

- les ONG et les Partenaires techniques et financiers. Ils appuieront les différentes structures d'exécution
- les industriels et agro-industriels.

VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

8.1- Facteurs de risques

Pour l'atteinte des objectifs attendus de la mise en œuvre de la stratégie, il sera nécessaire de réunir un certain nombre de mesures ou de réformes pour améliorer l'environnement de la filière pêche :

- l'élaboration et l'application des textes juridiques de la pêche ;
- la mise en place d'une fiscalité favorable au développement des investissements privés dans la filière.

8.2- Conditions de réussite

Certains facteurs sont déterminants pour la réussite de ce plan stratégique :

- la stabilité socio-économique de la Côte d'Ivoire ;
- l'implication effective et sans réserve de toutes les parties prenantes ;
- la mobilisation des fonds couvrant les besoins du plan d'investissement ;
- l'adoption et l'appropriation de la SNGP et des programmes thématiques par l'ensemble des acteurs du secteur en particulier les professionnels, des pouvoirs publics, des organisations régionales et internationales ;
- la mise en œuvre d'un cadre de suivi-évaluation.
- La création de l'agence des pêches
- la communication effective et efficace sur la PONADEPA et ses résultats.

IX- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

Le suivi et l'évaluation de la PONADEPA à travers la SNGP a pour objet la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à la mise en œuvre de la PONADEPA (2021- 2025), et ce, afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre. Le suivi- évaluation de la SNGP est assuré par la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) dont les rapports sont soumis pour validation à la Comité Technique.

X-MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

(Cf. ANNEXE 1-III)

CONCLUSION

Le suivi et l'évaluation de la PONADEPA à travers la SNGP a pour objet la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à la mise en œuvre de la PONADEPA (2021- 2025), et ce, afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre. Le suivi- évaluation de la SNGP est assuré par la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) dont les rapports sont soumis pour validation à la Comité Technique.

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2021-2025		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 1.1.2.2	le secteur des pêches Evaluation de stocks halieutiques	Nombre de campagnes d'évaluation réalisées	2 020	1		2	2					313	313	-	625			
Produit 1.1.3	Les capacités de prise de décision des communautés de pêche et les outils de gestion participative sont développés	Nombre de communautés de pêche contribuant à la gestion des pêches	2 020	-	5	10	15	15	15			343	100	14	716			
Action 1.1.3.1	Renforcement des capacités organisationnelles des communautés de pêche	Nombre de comités de gestions et de sociétés coopératives mis en place	2 020	-	3	5	3	1				108	80	14	281			
Action 1.1.3.2	Développement des capacités et outils de prise de décision	Existence d'outils de prise de décision et de renforcement de capacités	2 020	-	1							235	20	-	435			
Effet 1.2	Le suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches et la préservation de l'environnement aquatique sont améliorés	Taux de réduction des pêches INN	2 020	ND	0	0	0	0				801	762	557	3 285			
Produit 1.2.1	Le plan de surveillance de la ZEE et de lutte contre la pêche INN est validé et soumis au gouvernement pour adoption	Existence du cadre politique et opérationnel de lutte contre la pêche INN	2 020	1	1							-	-	-	30			
Action 1.2.1.1	Elaboration du plan de lutte contre la pêche INN	Plan de lutte disponible	2 020	1	1							-	-	-	15			
Action 1.2.1.2	Elaboration des manuels et procédures d'opérationnalisation du plan INN	Manuels de procédures et conventions de surveillance disponibles	2 020	3	1	3	1	2				-	-	-	15			
Produit 1.2.2	Le système de contrôle et d'inspection des navires de pêche dans la ZEE et au port est renforcé	Nombre de navires contrôlés et inspectés	2 020	895	895	950	1 005	1 005	950	148	170	150	181	148	776			

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)					
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2021-2025		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 1.2.2.1	Renforcement de contrôle des activités de pêche en mer	Nombre de missions de surveillance et d'intervention réalisés	2 020	3	7								79	102	102	102	487	
Action 1.2.2.2	Renforcement de contrôle des activités de pêche à quai et en rade	Nombre de missions d'inspection à quai et en rade	2 020	-	48	48	48	48	48	48	48	48	22	22	22	22	110	
Action 1.2.2.3	Renforcement des capacités d'intervention du bureau d'inspection du terminal à Pêche d'Abidjan	Bureau d'inspection fonctionnel	2 020	1	1	1	1	1	1	1	1	1	26	42	16	36	134	
Action 1.2.2.4	Installation du Bureau d'inspection des navires de pêche de San Pedro	Bureau d'inspection fonctionnel	2 020	-	1	1	1	1	1	1	1	1	-	15	10	10	45	
Produit 1.2.3	Le système de suivi-contrôle-surveillance des pêcheries nationales (Pêche artisanale, maritime, lagunaire et continentale) est renforcé	Système de SCS disponible	2 020	-	1								247	480	451	292	59	1 529
Action 1.2.3.1	Renforcement des dispositifs de la lutte contre la pêche illicite dans les eaux continentales et dans les lagunes	Dispositif de lutte dans les eaux continentales	2 020	-	1								238	411	437	273	50	1 409
Action 1.2.3.2	Renforcement du dispositif satellitaire des pêches	Dispositif satellitaire fonctionnel	2 020	-	1	1	1	1	1	1	1	1	9	14	9	14	9	55
Action 1.2.3.3	Renforcer le système de surveillance participative des plans d'eaux	Système de surveillance fonctionnel	2 020	-	1	1	1	1	1	1	1	1	-	55	5	5	-	65
Produit 1.2.4	Un plan de surveillance des contaminants du milieu aquatique est élaboré et mis en œuvre en partenariat avec les autres acteurs publics et privés	Niveau de pollution du milieu aquatique	2 020	élevé		élevé	moyen	moyen	moyen	bas			-	100	200	300	350	950

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Libellé	Indicateurs					Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)						
			Référence		Cible				2022	2023	2024	2025	2026	2021-2025	
			Année	Valeur	2022	2023	2024								2025
Action 1.2.4.1	Elaboration de plans de surveillance des contaminants en milieu aquatiques	Nombre de plans disponible	2 020	-	2	2	2	2	100	100	100	100	100	400	
Action 1.2.4.2	Mise en œuvre de plans de surveillance des contaminants en milieu aquatiques	Nombre de plan mis en œuvre	2 020	-		2	4	5	-	100	200	250	550		
AXE 2	Amélioration de la productivité et de la compétitivité des produits halieutiques								1 526	2 645	26 354	26 311	19 866	76 702	
EFFET 2.1:	La production nationale de produits de la pêche est accrue	Taux de croît des productions	2 020	110 000 T	0	0	0	0	-	73	10	36	10	129	
Produit 2.1.1	Les moyens de productions de la pêche artisanale et industrielle sont modernisés	Proportion des moyens modernes utilisés	2 020	0	0	0	1	1	-	60	10	10	10	90	
Action 2.1.1.1	Modernisation de la flotte piroguière	Nombre d'embarcations modernisées	2 020	24	40	100	150	200	-	-	-	-	-	-	
Action 2.1.1.2	Amélioration de la performance des navires de pêche	Nombre d'infrastructures de construction et de réparation de navires	2 020	-		1			-	50	-	10	10	70	
Action 2.1.1.3	Modernisation de la flottille industrielle hauturière	Nombre de navires performants acquis	2 020	-	1	2	2	2	-	10	-	-	-	20	
Produit 2.1.2	Les capacités des acteurs et OP de la pêche industrielle et artisanale sont renforcées	Nombre d'opérateurs et de marins-pêcheurs opérationnels	2 020	15	15	30	30	45	50	13	-	26	-	39	
Action 2.1.2.1	Appui aux opérateurs du secteur des pêches	Nombre d'opérateurs formés	2 020	5	5	10	10	20	20	13	-	26	-	39	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Libellé	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)					
			Référence		Cible					Année	Valeur	2022		2023	2024	2025	2026	2021-2025	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026										
Action 2.1.2.2	Renforcement des capacités des marins-pêcheurs aux techniques de pêche en haute mer	Nombre de marins-pêcheurs opérationnels	2 020	10	10	20	20	20	25	30	-	-	-	-	-	-	-		
EFFET 2.2	Les produits de la pêche sont mieux conservés et l'industrie de transformation des produits de pêche est performante	Taux d'accroissement des produits mis sur le marché	2 020														59 101		
Produit 2.2.1	Les pertes post-capture des produits de pêches sont durablement réduites	Taux de réduction des pertes post-captures	2 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	58 576		
Action 2.2.1.1	Renforcement de capacités des acteurs en matière de stockage et de conservation des produits de la pêche	Nombre d'acteurs/OP adoptant les nouvelles techniques de conservation des produits	2 020	3	5	15	15	10	15	15	15	15	15	15	15	15	250		
Action 2.2.1.2	Mise en place des infrastructures de stockage et de conservation	Nombre d'infrastructures de stockage et de conservation mis en place	2 020	8	3	21	12	16	10	10	120	160	100	620	620	620	620		
Action 2.2.1.3	Amélioration et renforcement des infrastructures de la pêche artisanale	Infrastructures de la pêche artisanale fonctionnelle	2 020	3	3	5	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	57 706		
Produit 2.2.2	Des approches de transformation respectant les normes de qualité sont promues et vulgarisées	Niveau de qualité des produits halieutiques mis en marché (1=mauvais; 2=moyen; 3=bon)	2 020	2	2	2	3	3	3	3	210	10	10	525	525	525	525		
Action 2.2.2.1	Renforcement de la compétitivité des entreprises franches de transformation des produits halieutiques	Nombre d'entreprises franches en exercice	2 020	4	4	4	6	8	10	10	10	10	10	10	10	10	50		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2021-2025	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 2.2.2.2	Promotion de nouvelles technologies de transformation adaptées aux besoins des acteurs	Nombre d'utilisateurs de nouvelles technologies développées	2 020	-	5	10					125	150	200	-	-	475	
EFFET 2.3	L'environnement commercial et la compétitivité des produits halieutiques sont améliorés	Consommation per capita des produits des pêches	2 020	24,9 kg/an	20	22	25	25	25	25	-	100	15 625	915	65	16 705	
Produit 2.3.1	Des infrastructures d'accès aux marchés des produits halieutiques sont améliorées/renouvelées	Quantité de produits de pêche mis en marché	2 020	641 619 t							-	10	15 300	750	-	16 060	
Action 2.3.1.1	Construire/réhabiliter les marchés à poisson	Nombre de marchés à poissons construits	2 020	1	1	3	3	3	3	3	-	10	15 300	750	-	16 060	
Action 2.3.1.2	Appui au bon fonctionnement de la halle de pêche de Abidjan	Halle de pêche fonctionnelle (0= peu fonctionnelle, 1= fonctionnelle)	2 020	-	1	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	
Produit 2.3.2	Développer des systèmes de renforcement de la compétitivité des produits halieutiques	Niveau de compétitivité des produits halieutiques (1= pas compétitif, 2= Compétitif)	2 020	1	1	1	2	2	2	2	-	90	325	165	65	645	
Action 2.3.2.1	Mise en place du système de certification des produits de pêche mis sur le marché	Système de certification des produits halieutiques disponible (0= Non; 1=existant)	2 020	-	1	1	1	1	1	1	-	75	260	150	-	485	
Action 2.3.2.2	Promotion des produits halieutiques	SIM produits halieutiques fonctionnel (1= pas opérationnel, 2= opérationnel)	2 020	1	1	2	2	2	2	2	-	15	65	15	65	160	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)									
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2021-2025						
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026													
EFFET 2.4	Les systèmes d'accès au financement et de lutte contre les impacts du changement climatique sont améliorés et mis en cohérence avec la gestion durable des pêches																25	130	243	179	190	767
Produit 2.4.1	L'accès aux financements des OP des acteurs de la pêche et aux facteurs de production est amélioré	2 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25	25	25	-	5	80
Action 2.4.1.1	Promotion de l'accès des OP des acteurs de la pêche à des financements	2 020	1	2	5	7	8	12									20	-	20	-	-	40
Action 2.4.1.2	Structuration des systèmes d'épargne-crédit et de financement	2 020	-	-	-	1	1	1									5	-	5	-	5	15
Action 2.4.1.3	Appui à l'accès des pêcheurs aux facteurs de production	2 020	39	39	45	50	62										-	25	-	-	-	25
Produit 2.4.2	La prolifération des diverses pollutions aquatiques d'origine anthropique est contrôlée	2 020	1	1	2	2	3	3									-	60	125	125	125	435
Action 2.4.2.1	Elaboration de plans de lutte contre les pollutions anthropiques	2 020	-	-	2	2	2	2									-	60	-	-	-	60
Action 2.4.2.2	Mise en œuvre de plans de lutte contre les pollutions anthropiques	2 020	1	1	1	2	3	3									-	-	125	125	125	375
Produit 2.4.3	Les impacts du changement climatique sur les milieux aquatiques et les ressources	2 020	1	1	2	2	3	3									-	45	93	54	60	252

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/ PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (Millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2021-2025	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	sont atténués																
Action 2.4.3.1	Elaboration de plans d'atténuation et de résilience aux impacts du changement climatique sur les ressources et les activités de pêche	-Niveau d'atténuation des impacts - Niveau de résilience des communautés (1= faible, 2= moyen et 3=fort)	2 020	1	1	1	2	2	3		-	35	-				35
Action 2.4.3.2	Mise en œuvre d'un plan de préservation et de protection de l'environnement aquatique	Niveau de protection de l'environnement aquatique (1=faible, 2= moyen et 3=fort)	2 020	1	1	1	2	2	3		45	58	54	60			217
TOTAL GENERAL (million FCFA)											1 975	5 320	29 995	29 806	22 496		89 593



CHAPITRE 4 :

STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE (SNDA)



Les étang de la station aquacole de Koubi à Tiébissou

TABLE DES MATIERES

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	136
1.1 Contexte.....	136
1.2 Justification	136
II- DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DE L'AQUACULTURE.....	136
2.1- Les acquis des initiatives de la politique antérieure	136
2.2- Les performances de l'aquaculture.....	140
2.2.1 - Systèmes de production	140
2.2.2 - Espèces aquacoles utilisées en Côte d'Ivoire	140
2.2.3 - Organisation de la filière aquacole	141
2.2.4 - La production aquacole nationale	141
2.3 - Analyse des contraintes.....	141
III- STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEURS	142
3.1- Enjeux et défis	142
3.2- Objectif général.....	142
3.3 - Orientation stratégique.....	143
IV-GROUPES CIBLES	143
4.1- Acteurs publics	143
4.1.1 - Administration en charge de l'aquaculture	143
4.1.2 - Stations publiques d'alevinage	143
4.1.3 - Instituts de recherche et universités	144
4.1.4 - Agences d'appui	144
4.2 - Acteurs privés (Cibles directs/indirects).....	144
4.2.1 - Fermes piscicoles privées	144
4.2.2 - Fermes privés de multiplications d'alevins	145
4.2.3 - Structures privés d'encadrement	145
4.2.4 - ANAQUACI	145
V- IMPACTS	146
5.1 - Impacts sociaux	146
5.2 - Impacts économiques.....	146
5.3 - Impacts environnementaux.....	146

TABLE DES MATIERES

VI - RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE.....	146
6.1- Capital humain.....	146
6.2- Ressources financières	147
VII - CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE	148
7.1- Instance de pilotage	148
7.2- Organes de mise en œuvre.....	148
7.3- Partenaires.....	148
VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE	148
8.1- Facteurs de risques	148
8.2- Conditions de réussite.....	149
IX-DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION	149
X- MATRICE D’ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE (Cf.ANNEXE 1.V).....	150
CONCLUSION.....	150

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1- Contexte

La Côte d'Ivoire située sur la bordure septentrionale du golfe de Guinée, dispose d'un paysage assez plat et d'un important réseau hydrographique. Elle est drainée du nord au sud par quatre (04) grands fleuves et profite d'une façade maritime de 550 km. En plus, le pays regorge de 150 000 ha de lagunes, 350 000 ha de lacs et de nombreux bas-fonds.

Cependant, ces importantes potentialités sont faiblement exploitées et la contribution de l'aquaculture dans la production halieutique reste insignifiante. En effet, les productions nationales halieutiques (pêche et aquaculture) ne contribuent qu'à 10% (dont 4% pour l'aquaculture) de la couverture des besoins de la population ivoirienne estimées à 615 000 T. La problématique de la couverture des besoins de la population est de plus en plus inquiétante eu égard à la croissance démographique (25 123 000 d'habitants en 2020) et à l'importance du poisson pour le consommateur ivoirien (consommation per capita estimée à 24kg/an/habitant (MIRAH/DAP 2019)).

Sur la période 2014-2020, plusieurs initiatives ont permis de relancer ce sous-secteur longtemps resté marginalisé. Elles ont permis la réhabilitation de cinq (05) stations d'alevinage, la mise à disposition des pisciculteurs d'alevins performants et l'amélioration de l'alimentation dans les exploitations piscicoles. Ces efforts ont été insuffisants pour permettre à ce sous-secteur d'amorcer son développement et régler les problèmes cruciaux que sont la disponibilité en alevins de qualité, l'accès à des aliments de qualité à moindre coût et l'absence de dispositif de financement des producteurs d'intrants.

Selon la FAO, l'aquaculture demeure le système de production agricole qui a un taux de croissance le plus élevé au monde. Elle représente en Côte d'Ivoire plus de 14 000 emplois dont plus de 6 000 emplois directs et plus de 8 000 emplois indirects (NFFP/FAO, 2014). Les emplois directs touchent 95 % d'hommes contre seulement 5 % de femmes (MIRAH/JICA, ECA, 2015). La contribution de la pisciculture au Produit Intérieur Brut (PIB) total est de 0,02 % en 2013 (NFFP/FAO, 2014).

1.2- Justification

L'aquaculture occupe une place stratégique dans le développement de l'économie ivoirienne au regard de la problématique de la sécurité alimentaire et des emplois. Elle bénéficie de financement de plusieurs PTF pour le développement des chaînes de valeurs. L'aquaculture en Côte d'Ivoire contribuerait, si elle est développée, de façon substantielle à la réalisation de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des revenus des communautés rurales et urbaines du pays. La Politique Nationale des Ressources Animales et Halieutiques (PONADEPA 2022- 2026) ambitionne de lever les contraintes au développement de l'aquaculture afin de permettre la couverture totale des besoins en poissons par la production nationale, éviter les sorties importantes de devises et garantir des emplois durables à la jeunesse ivoirienne.

II. DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR DE L'AQUACULTURE

2.1- Les acquis des initiatives de la politique antérieure

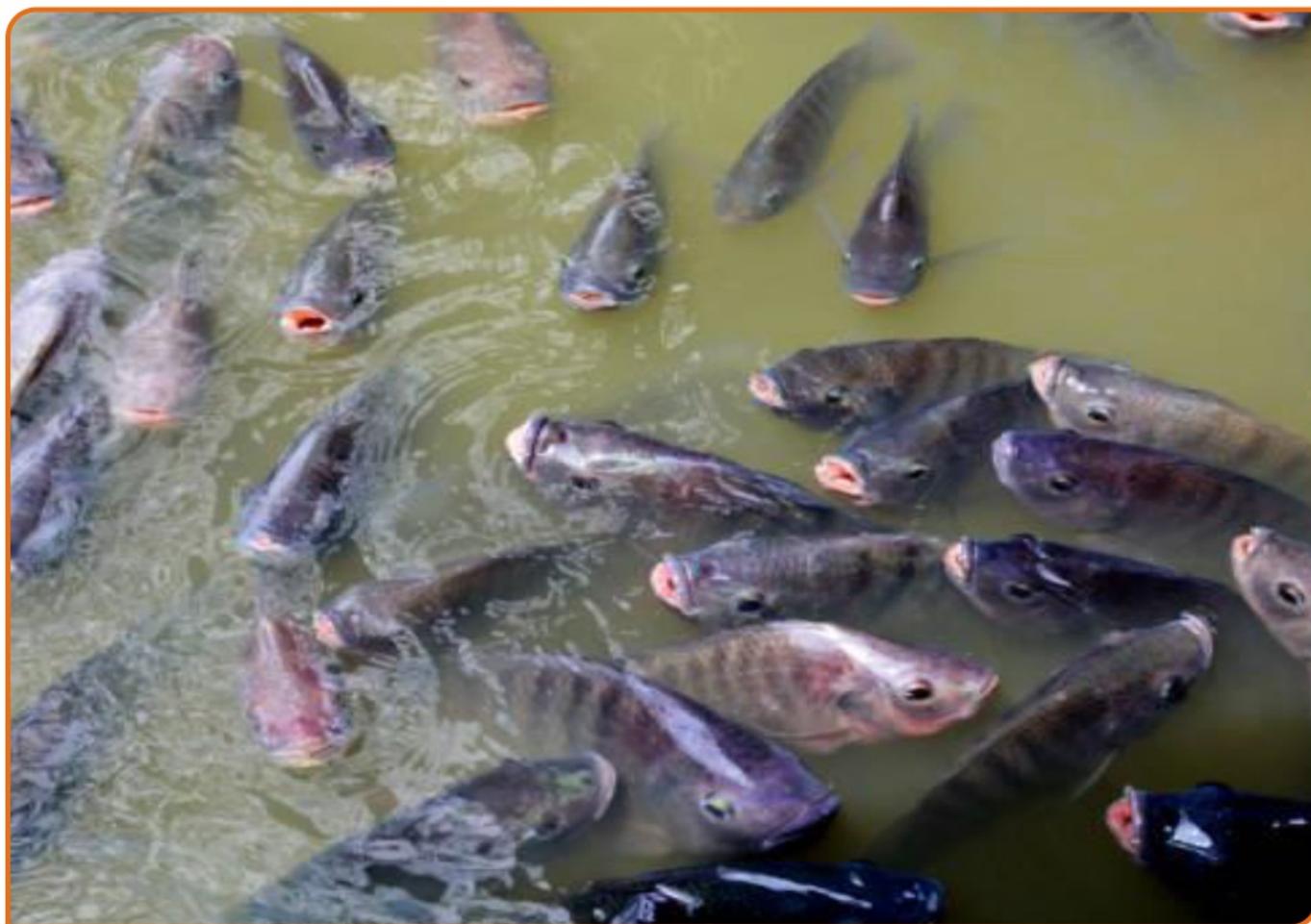
La mise en œuvre du PSDEPA de première génération (2014-2020) a contribué à la promotion d'écloseries privées et de production de poissons en cages flottantes. Le Projet de Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (C2D/PARFACI), a permis de produire au total **7 844 402 alevins dont 2 840 000 alevins** par la Station piscicole du CNRA à Bouaké et **5 004 402** par les **cinq (5) multiplicateurs** installés dans les localités

Daloa, Méagui et Odienné sur la période 2014 2019. Le tableau 1-IV et la figure 1-IV présentent les statistiques de production d'alevins par espèce et par structure de 2014 à 2019.

Tableau 1-IV : Capacités des stations d'alevinage et leurs statistiques de production d'alevins par espèce, de 2014 à 2020

Stations d'alevinage d'Etat	Espèces alevins	Capacité Production annuelle	Moyenne de Production annuelle	Taux exploitation annuel
Abengourou	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	1 000 000	-	0%
Mopoyen	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	1 000 000	246 889	25%
Jacqueville	Mâchoiron (<i>Chrysichthys nigrodigitatus</i>) : et silure (<i>Heterobranchus longifilis</i>)	1 000 000	16 667	2%
Loka	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	1 000 000	-	0%
Aboisso	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	1 000 000	-	0%
Total Stations Alevinage		5 000 000	263 556	5%

Source : Compilations consultants



L' élevage de tilapias

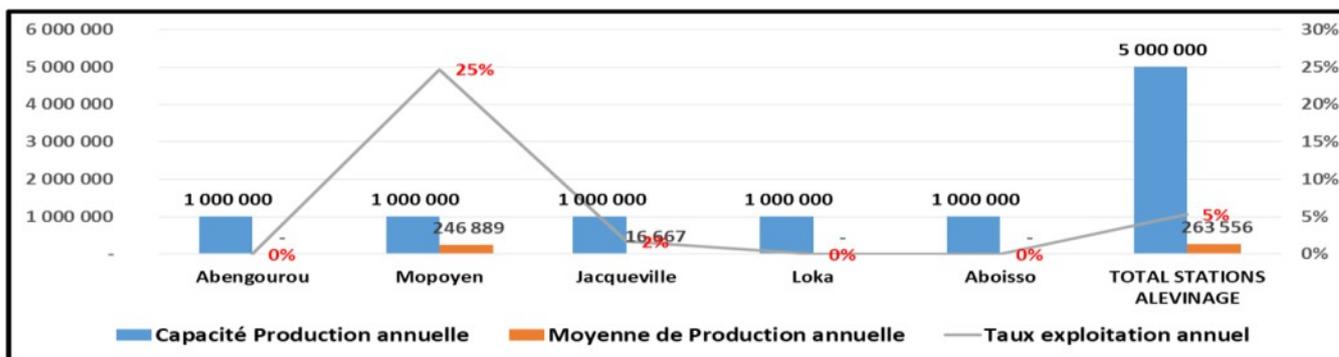


Figure 1-IV : Capacités des stations d'alevinage et leurs statistiques de production d'alevins par espèce, de 2014 à 2019

Le tableau 2-IV et la figure 2-IV présentent respectivement les capacités et leurs statistiques de production d'alevins par espèce, de 2014 à 2020, des cinq (5) multiplicateurs d'alevins installés ainsi que la part de production d'alevins réalisée par la Station Piscicole du CNRA de Bouaké au cours de la mise en œuvre du projet C2D/PARFACI.

Tableau 2-IV : Capacités des multiplicateurs d'alevins installés et de la Station piscicole du CNRA de Bouaké et leurs statistiques de production d'alevins par espèce, de 2014 à 2020

Projets de développement	Espèces alevins	Capacité Production annuelle	Moyenne de Production annuelle	Taux exploitation annuel
PARFACI/Multiplicateurs alevins	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	1 200 000	1 000 880	83%
PARFACI/Station Piscicole CNRA Bouaké	Tilapia (<i>Oreochromis niloticus</i>)	400 000	568 000	142%
Total Productions Projets		1 600 000	1 568 880	98%

Source : Compilations consultants, 2020

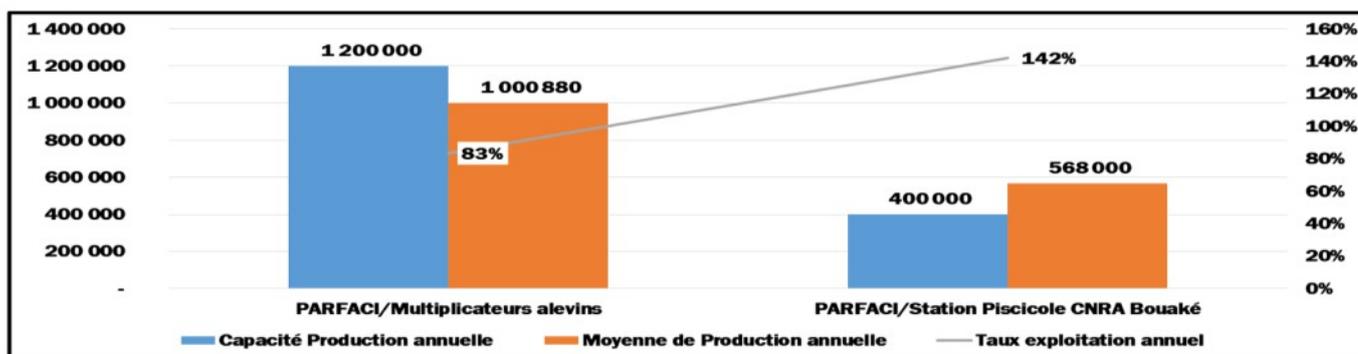


Figure 2-IV : Capacités des multiplicateurs d'alevins installés par les projets de développement et leurs statistiques de production d'alevins par espèce, de 2014 à 2020

L'analyse des tableaux et figures ci-dessus montre que la production d'alevins des cinq (05) multiplicateurs et de la Station piscicole du CNRA de Bouaké **représente six (06) fois celle de l'ensemble des quatre (04) Stations d'Etat sur la période 2014-2020 avec seulement 5% de leur capacité de production.** Cette situation de sous-exploitation chronique des Stations d'alevinage d'Etat en termes de production d'alevins nécessite l'optimisation de leur système de gestion qui devrait permettre de faire recours au Partenariat Public-Privé.

Le Projet de Développement Durable de la Pêche et de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire (PDDPA) a permis d'équiper dix (10) fermes piscicoles, notamment cinquante (50) cages flottantes et vingt (20) incubateurs. Cet appui permet d'accroître les acquis de la pisciculture à petite échelle en augmentant la production de 66% dans les mêmes conditions de productions animales.

En outre, la mise en œuvre du PSDEPA de première génération a permis de mettre à la disposition des acteurs du sous-secteur plus de huit (08) millions d'alevins de tilapia mono sexes mâles. Cette avancée a facilité l'accessibilité des pisciculteurs en alevins de qualité pour accroître leur productivité.

La poursuite des appuis pour un plus grand nombre de pisciculteurs en cages permettrait d'optimiser la production de tilapia en cages flottantes et d'augmenter les moyens d'existence des pisciculteurs en milieu rural et péri-urbain. De même, le renforcement des capacités de production des Stations d'Etat permettra d'offrir une couverture du territoire national en termes d'accès aux alevins mono sexes mâles.

Au niveau de la diffusion des innovations techniques et technologiques, trois (03) techniques piscicoles ont été testées par le Projet de Relance de la Pisciculture Continentale (PREPICO 2016-2020). Il s'agit principalement de :

- la production d'alevins mono sexe mâles par inversion hormonale ;
- la production du tilapia en cage fixe en étang ;
- la technique de vulgarisation de type « fermier à fermier » .

D'autres actions ont été menées au niveau de l'axe 3 du volet aquaculture du PSDEPA portant sur : l'amélioration de l'accès aux intrants performants, la réhabilitation des infrastructures de production d'alevins, l'identification d'opportunités de diversification et de développement de nouvelles espèces aquacoles et le repeuplement des plans d'eau existants.

Pour rappel, les objectifs de production d'alevins sont fixés à **1 000 000 alevins de Tilapia (*Oreochromis niloticus*)** par an pour chacune des stations d'alevinage de Mopoyem (Dabou), de la Loka (Bouaké), d'Assoumoukro (Abengourou) et d'Aboisso. Quant à la station de Jacquville, elle a pour objectifs de produire **1 000 000 d'alevins de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*)** et **500 000 alevins de silure (*Heterobranchus longifilis*)**.

Les cinq (05) stations d'alevinage publiques ont produits au total **1 481 334 alevins**, toutes espèces confondues, sur la période 2014-2020, y compris les 56 000 alevins de mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*) et les 44 000 alevins de silure (*Heterobranchus longifilis*) de la station d'alevinage de Jacquville.

Des tests d'utilisation d'aliments de qualité à base de sous-produits agricoles locaux ont été conduits par le PREPICO. Il s'agit principalement de Tests de production d'aliments de qualité et de "l'aliment PREPICO" comparé aux aliments industriels. Ces tests d'utilisation d'aliments de qualité (IVOGRAIN, RAANAN, LE GOUESSANT) par les pisciculteurs ont contribué à l'augmentation du nombre des pisciculteurs utilisant des aliments de qualité. Par rapport au nombre de cycles de production réalisés par an, il a été observé entre 2014 et 2020, deux (02) cycles de production de 4 mois pour obtenir des poissons marchands de 500 g, ce qui a permis de renforcer la productivité de l'activité aquacole.

2.2- Les performances de l'aquaculture

2.2.1- Systèmes de production

Plusieurs systèmes d'exploitation sont adaptés aux conditions environnementales, économiques et sociales du territoire national, à savoir : l'extensif, le semi-intensif et l'intensif. Ces systèmes sont pratiqués en fonction des niveaux d'utilisation des facteurs de production par les pisciculteurs.

- **le système extensif** : c'est un système dans lequel les poissons sont stockés à une faible densité où leur croissance repose uniquement sur la présence de nourriture naturelle. Le choix d'une pisciculture extensive ne nécessitant aucun autre intrant que ceux disponibles sur l'exploitation du pisciculteur. Le rendement varie de 0,5 à 1,5 tonnes de poisson par hectare par an ;
- **le système semi-intensif** : dans ce système, les élevages de poissons se font dans des structures en zones fermées. Le rendement varie de 6 à 8 tonnes/ha/an, avec un potentiel de 15 tonnes/ha/an ;
- **le système intensif** : c'est un système dans lequel les poissons sont stockés à plus forte densité où leur croissance est soutenue par une alimentation adéquate fondée sur l'emploi d'engrais et d'aliments. Le rendement est évalué à plus de 20 tonnes/ha/an ;

Ces trois (03) systèmes peuvent se pratiquer dans tous les milieux aquatiques.

En pisciculture extensive, les élevages sont conduits sans fertilisants ni apports de nourriture et visent au maintien d'un équilibre écologique naturel et stable, mais dirigé au profit de l'homme. Pour intensifier la production de poissons dans ces eaux naturelles, la production naturelle de nourriture est stimulée par l'apport de fertilisants ou complétée par un supplément de nourriture. Dans le cas de la pisciculture intensive, l'eau et l'alimentation sont entièrement contrôlées.

2.2.2- Espèces aquacoles utilisées en Côte d'Ivoire

Le bilan général du développement de l'aquaculture en Côte d'Ivoire se résume au fait que seul le volet pisciculture a pu se développer véritablement sur l'élevage de tilapia (*Oreochromis niloticus*) et accessoirement sur les silures (*Heterobranchus longifilis* et *Clarias gariepinus*) et le mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*).

La production nationale aquacole est constituée à 90% de tilapia, malgré d'importants investissements consentis par le secteur public et le secteur privé dans l'élevage d'autres espèces.

Les efforts engagés par la recherche scientifique ont permis de mettre à la disposition des aquaculteurs des poissons adaptés soit en eaux douces soit en eaux saumâtres :

- Pour les eaux douces, cinq (05) espèces de poisson sont disponibles pour l'élevage : tilapia (*Oreochromis niloticus*), silures (*Heterobranchus longifilis*, *Clarias gariepinus*, *Heterotis niloticus* et *Parachanna obscura*) ;
- Concernant les eaux saumâtres, deux (02) espèces de poisson peuvent être élevées en eaux lagunaires : mâchoiron (*Chrysichthys nigrodigitatus*), tilapia (*Oreochromis aureus*).

Des tests d'élevage de crevettes ont été réalisés, mais l'expérience n'a pas été concluante. Cependant, des recherches sont en cours sur les espèces *Macrobrachium macrobrachium* et *Macrobrachium vollenhovennii*.

2.2.3- Organisation de la filière aquacole

La filière piscicole en général manque d'organisation réelle selon le système OHADA. Toutefois, depuis février 2010, la filière a enregistré la création de l'Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI). Il s'agit d'une organisation qui regroupe plusieurs catégories d'acteurs, notamment les associations locales de pisciculteurs, les coopératives d'aquaculteurs, les entreprises de production aquacoles et les aquaculteurs privés. Bien que récente, cette structure est représentée sur l'ensemble du territoire national et a mené des actions pour la création de l'interprofession.

2.2.4- La production aquacole nationale

La production aquacole est passée de 1 290 tonnes en 2007 à 3 394 tonnes en 2011. Cependant depuis 2012, elle est plafonnée à 4 500 tonnes jusqu'à 2019, par manque de statistiques actualisées au niveau des fermes piscicoles existantes. La figure 9 présente l'évolution de la production aquacole de 2007 à 2019.

N.B : Toutefois, il convient de souligner que la collecte régulière des données de production de poissons marchands au niveau national n'est pas assurée.

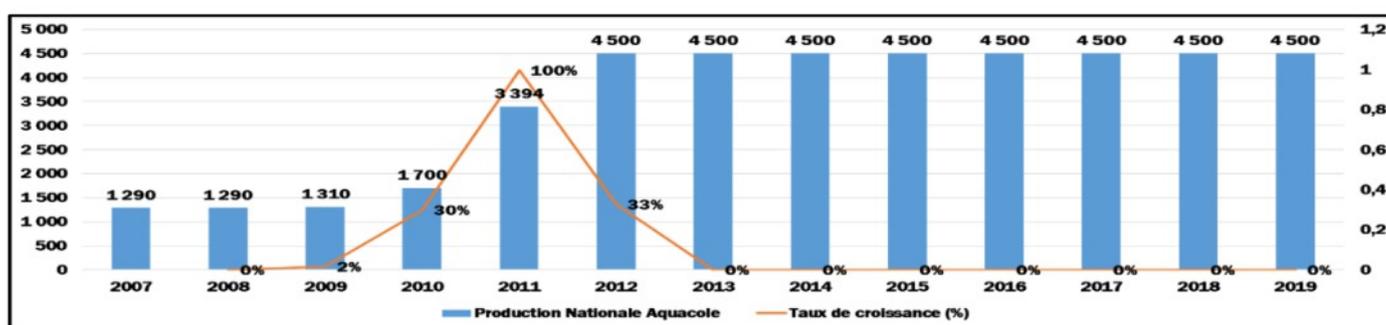


Figure 3-IV : Evolution de la production aquacole de 2007 à 2019

2.3- Analyse des contraintes

L'aquaculture ivoirienne dispose d'importantes potentialités de développement. Les marges de progrès sont grandes, non seulement du point de vue des potentialités naturelles exploitables, mais également du point de vue de la demande qui est considérable, bien qu'elle soit concurrencée par le poisson d'importation. Il apparaît de grandes possibilités de positionnement sur les marchés, à condition que les producteurs bénéficient d'appuis appropriés afin d'améliorer la qualité de leurs produits et pour mieux maîtriser les circuits et les débouchés commerciaux.

Cependant, il existe des contraintes pour lesquelles des solutions appropriées peuvent être trouvées, y compris dans le cadre de Partenariats Public Privé.

- La faible disponibilité d'alevins de qualité

Elle s'explique par : (i) l'obsolescence ou la non-maîtrise des systèmes et techniques de production d'alevins des poissons d'élevage et (ii) la mauvaise gestion des stocks de géniteurs.

- La faible disponibilité d'aliment de qualité

Cette situation est consécutive à : (i) la faible disponibilité des intrants pour la formulation des aliments, (ii) la mauvaise qualité des aliments, (iii) la faible performance de l'aliment et (iv) l'absence d'industries dédiées à la fabrication d'aliments performants pour poisson.

- Les difficultés d'accès à la terre

Cette situation est due à l'insécurité foncière.

- **Les insuffisances dans la conception des aménagements piscicoles**

Elles sont dues à : (i) l'insuffisance des compétences disponibles en aménagement (qualité et nombre) et, (ii) l'insuffisance des procédures et règlements d'habilitation à l'exercice des professions piscicoles.

- **La faible structuration de la chaîne de valeurs dans l'aquaculture**

Ce constat relève de (i) l'insuffisance de cadres de concertation entre les acteurs (ii) la méconnaissance de la chaîne des valeurs et, (iii) l'insuffisance d'informations statistiques sur le secteur.

- **La faible valorisation des produits aquacoles.**

Les causes de cette situation sont (i) l'atomicité et l'irrégularité de la production (ii) les obstacles culturels à la consommation populaire du silure, une espèce importante de l'économie de production aquacole, (iii) la faible organisation des circuits de commercialisation, (iv) l'insuffisance d'infrastructures de conservation et de commercialisation et, (v) l'inexistence de processus de transformation/valorisation artisanales ou industrielles de la production.

- **La faible capacité technique et la méconnaissance des aspects environnementaux par les pisciculteurs.**

Elle est due à : (i) l'absence d'un dispositif d'encadrement spécifique à l'aquaculture ; (ii) la faible participation aux réseaux internationaux d'échanges et de transferts de technologies et d'innovations, et (iii) l'absence de l'approche environnementale et du changement climatique dans la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes de développement de l'aquaculture.

III. STRATEGIE NATIONALE DU SOUS-SECTEUR

3.1- Enjeux et défis

L'aquaculture doit relever trois (03) défis majeurs pour contribuer significativement à la relance de la croissance et au développement de la Côte d'Ivoire.

- **Nourrir la population ivoirienne dans un contexte de croissance démographique et d'urbanisation accélérées** : Les objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires restent pertinents et d'actualité au regard des niveaux de productions halieutiques, le poisson constituant les 2/3 de l'apport en protéines animales du consommateur ivoirien.

- **Garantir l'augmentation de la production aquacole par l'amélioration de la productivité aquacole.** L'amélioration de la productivité aquacole consiste à une amélioration des performances des souches d'élevage, au renforcement des performances des intrants d'élevage, à la réduction des coûts d'acquisition de ces intrants (alevins, aliments, ...) et au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeurs.

- **Renforcer les investissements privés dans le secteur par l'amélioration du climat des affaires** Il s'agit de veiller au respect et à l'application de toutes les mesures réglementaires en vue de créer un climat propice aux affaires. Le gouvernement assainira l'environnement de la filière en termes de fiscalité et de foncier, et jouera efficacement le rôle de contrôle pour le respect des normes.

3.2- Objectif général

L'objectif général de la stratégie nationale de Développement de l'Aquaculture vise à faire de l'aquaculture un secteur performant, prospère.

Spécifiquement, il s'agit de contribuer à la croissance économique nationale, assurer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté.

3.3- Orientation stratégique

La mise en œuvre de la Stratégie de Développement de l'Aquaculture contribuera à l'atteinte du résultat stratégique à travers la réalisation d'un ensemble d'effets et de produits, déclinés selon les deux (2) axes stratégiques (i) **Amélioration de la production aquacole** et (ii) **Développement d'une économie aquacole**.

- **Amélioration de la production aquacole** à travers (i) la mise en œuvre des programmes d'amélioration de la qualité des intrants et de l'environnement de produits aquacoles par la recherche- développement et ; (ii) la mise en place des techniques et technologies innovantes en vue d'accroître la capacité des structures d'élevage.
- **Développement d'une économie aquacole** par l'amélioration des conditions de conservation et de transformation des produits aquacoles et la compétitivité des poissons d'élevage. Également à travers la mise en place des systèmes de certification de l'aquaculture ivoirienne

IV. GROUPES CIBLES

4.1- Acteurs publics

4.1.1- Administration en charge de l'aquaculture

La Direction en charge de l'aquaculture assure la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement aquacole. Pour mener à bien ses missions, la Direction s'appuie sur des projets d'investissements parmi lesquelles on peut citer le projet PAGDRH, le Projet TIVO, le projet PDDPA et le projet PREPICO.

4.1.2- Stations publiques d'alevinage

Cinq (05) stations d'alevinage sont fonctionnelles à Bouaké (Loka), Dabou (Mopoyem), Jacquerville, Aboisso et Abengourou. Ces stations sont spécialisées dans la production d'alevins de tilapia, de silure et de Machoiron, et pourraient également servir aussi de stations de Recherche/Développement avant la phase de vulgarisation.

La station d'alevinage de Dompleu à Man avait suspendu ses activités avec la crise de 2002 et se trouve dans un état de délabrement. Cependant, sa réouverture fait l'objet d'étude dans le cadre d'un projet financé par CI-ENERGIE et la FAO.

4.1.3- Instituts de recherche et universités

La Station de recherche piscicole de Bouaké (CNRA) : La station de recherche réalise des programmes de recherche sur l'amélioration génétique de poisson d'aquaculture et l'alimentation. La station assure la conservation de plusieurs souches de tilapia parmi lesquelles la souche améliorée de *Oreochromis niloticus* introduite du Brésil dite « souche brésilienne ».

Le Centre de Recherches Océanologiques (CRO) : Ce Centre de Recherches a pour mission de veiller à la protection/préservation de l'environnement aquatique et à l'exploitation rationnelle des ressources aquatiques naturelles. Le CRO travaille sur quatre (04) programmes majeurs de recherche qui sont : (i) Biologie et physiologie de la reproduction de poisson, (ii) Nutrition et alimentation du poisson d'élevage, (iii) Génétique des populations de poissons et ; (iv) Zootechnie et production aquacole. Il a le lead en matière de techniques de production d'alevins de silure.

L'Université Nangui Abrogoua (UNA) : Elle comprend un Pôle de recherche dénommé Pôle de la Pêche et l'Aquaculture (PPA). Dans le secteur de l'aquaculture, les recherches, au niveau du Pôle, portent sur la pisciculture, l'élevage de grenouille, l'élevage de crocodile, la culture des algues, et l'analyse de l'eau. L'UNA mène présentement des recherches d'amélioration du rendement de la production du tilapia en utilisant un aliment performant peu onéreux, le remplacement de la farine de poisson par celle de larves de mouche (asticots) et de vers de terre.

L'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), à travers, les départements de biosciences et l'institut de géographie tropicale développe des problématiques relatives à la pêche et à l'aquaculture, notamment l'explication de la distribution des fermes piscicoles et de la représentation des distances. L'UFHB produit également des cartes permettant d'expliquer des faits géographiques de la pêche et de l'aquaculture.

4.1.4- Agences d'appui

Le Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA). Il mobilise des ressources auprès des filières agricoles, de l'État et des Partenaires Techniques et Financiers pour le financement de programmes de développement agricoles y compris l'aquaculture. Le FIRCA a piloté ces dernières années des projets dans le domaine de l'aquaculture parmi lesquels le projet PARFACI qui a permis l'installation de cinq (05) multiplicateurs d'alevins performants.

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER). Elle a pour mission d'assurer l'encadrement des professionnels de l'aquaculture. Cependant, l'action de cette agence est jugée insuffisante en faveur de l'aquaculture.

4.2- Acteurs privés (Cibles directs/indirects)

4.2.1- Fermes piscicoles privées

La majorité des pisciculteurs dispose de petites fermes allant d'un étang à trois ou quatre étangs au maximum. Les fermes à grande échelle, dénombrées en milieu péri-urbain, notamment la Société Agro-Pastorale de la Mé (SAP la Mé : 80 à 130 T/an), la Planquita (50 T/an,) et HYDROFISH (626 T/an, fermée en 2015), sont en baisse de régime ou en abandon, essentiellement du fait des crises militaro-politiques dans le pays, à l'exception de la Société d'Elevage et de Distribution de Poissons (SEDP).



Une ferme piscicole privée

4.2.2- Fermes privés de multiplications d'alevins

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Relance des Filières Agricoles en Côte d'Ivoire (PARFACI), cinq (05) multiplicateurs ont été installés sur l'ensemble du territoire. Malgré ces initiatives, l'offre globale d'alevins demeure insuffisante tant en quantité qu'en qualité.

4.2.3- Structures privés d'encadrement

Ces dix dernières années, l'émergence de l'encadrement des organisations professionnelles ou non gouvernementales se fait à l'instar de la Fédération des Acteurs Privés de la Pisciculture de l'Est (FAPPE) et des ONG (l'Association Pisciculture Paysanne en Côte d'Ivoire (L'APDRACI) et l'APDRA). L'APDRACI est une ONG, devenue la pionnière de l'encadrement au niveau des organisations privées des régions du Fromager (Gagnoa), Bas-Sassandra (Soubré) et Haut Sassandra (Daloa).

4.2.4- ANAQUACI

Depuis 2010, une Association Nationale des Aquaculteurs de Côte d'Ivoire (ANAQUACI) a été créée pour combler le vide organisationnel qui existait dans le sous-secteur. Cependant, l'association a besoin d'être renforcé afin de relever les défis de la représentation et de l'adhésion active des pisciculteurs.



Une opération d'empoissonnement dans un Happa

V. IMPACTS

5.1- Impacts sociaux

La croissance de l'aquaculture dans le monde entier implique invariablement (avec des différences entre les régions et les économies) l'expansion des zones cultivées, les plus grandes exploitations d'aquaculture, une densité plus élevée des individus d'élevage et de l'utilisation des ressources des aliments souvent produites à l'extérieur de la région immédiate.

L'aquaculture habituellement confronte aussi des risques d'autres activités humaines telles que la contamination des cours d'eau par l'agriculture et les activités industrielles.

Il y a eu des progrès importants en ce qui concerne la formulation d'instruments et de codes pour faciliter le développement durable du secteur d'aquaculture.

5.2- Impacts économiques

Dans le monde entier, l'aquaculture a un impact économique croissant grâce à la production de denrées alimentaires, la contribution aux moyens de subsistance et la génération de revenus. L'aquaculture, **au plan mondial**, fournit plus de la moitié des poissons consommés.

5.3- Impacts environnementaux

Les impacts de l'aquaculture sur l'environnement affectent négativement l'aquaculture elle-même. En effet, il y a de plus en plus des problèmes de mortalité de poissons, ainsi que des risques de pathologies.

L'aquaculture est exposée à des aléas, tel que : l'exploitation des ressources naturelles (l'orpaillage, le pétrole/gaz...), le phénomène de retournement des eaux, l'utilisation incontrôlée des pesticides en agriculture, l'urbanisation croissante non contrôlée.

Cependant, d'autres effets positifs sur l'écosystème comprennent, par exemple, la fourniture de semences pour le repeuplement des populations des espèces aquatiques menacées ou surexploitées. Pourtant, lorsqu'elle est mal gérée, l'aquaculture peut affecter les fonctions et les services des écosystèmes, avec des conséquences environnementales, sociales et économiques négatives.

VI. RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

6.1- Capital humain

Les compétences disponibles : certes, le Ministère dispose de compétences humaines qualifiées (les Vétérinaires, les zootechniciens, les agronomes, les ingénieurs des techniques, les techniciens, les agents administratifs), mais le déploiement de la stratégie impliquera le recrutement d'autres agents et de spécialités diverses.

Aussi, faut-il le noter que le personnel en fonction bénéficiera de renforcement de capacité sous forme de formation continue ou de mise en stage dans des structures spécialisées.

Tableau 3-IV : Ressources humaines de mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'aquaculture

Corps de Métier	Qualité	Nombre
Généticien	Assistant de recherche	02
Statisticien	Adjoint Technique et Agent Technique	02
Juriste	Assistant Carrières Juridiques	02
Informaticien	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	02
Zootechnicien	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	04
Agronome	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	02
Halieute	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	06
Agro Economiste	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	02
Environnementaliste	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	02
Secrétariat	Secrétaire de direction	03
Vétérinaire	Ichtyo pathologiste	02
Hydraulique	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	03
Génie Rural/machiniste	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	03
Promotion du genre	Démographe	01
Aménagiste	Technicien	04
Comptabilité	Comptable et Assistant Comptable	02

Corps de Métier	Qualité	Nombre
Agroalimentaire	Ingénieur et Ingénieur de Techniques	02
APVA	Technicien	08
Attaché	Attaché administratif	02
Administratifs	Adjoint administratif et Agent de bureau	04
Agents spécialisés TP	Chauffeur	04
Agents spécialisés	Coursier	02
Agents de sécurité	Vigile	02
Agents spécialisés	Mécano Soudeur	02
Agents spécialisés	Machiniste Tractoriste	02
Energéticien	Technicien Supérieur	02
Agents spécialisés	Technicien plomberie tuyauterie	02
Géographe	Cartographe et Technicien SIG/mapping	02
MultiMedia	Infographe et Technicien NTIC	02
TOTAL		78

6.2- Ressources financières

Les ressources financières seront mobilisées auprès de différentes sources de financement, notamment :

- le Budget de l'Etat. La dotation du Ministère doit se rapprocher des déclarations de Maputo et de Malabo ;

- les Partenaires Techniques et Financiers ;
- les investisseurs privés avec une stratégie d'incitation à l'investissement ;
- les collectivités territoriales
- la parafiscalité pertinente, notamment le prélèvement compensatoire sur les poissons importés d'élevage ou non. Cela permettra d'avoir un financement pérenne de la filière sur une période définie à travers des études spécifiques.

VII. CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE

7.1- Instance de pilotage

Le Comité de Pilotage sera chargée du pilotage de la stratégie nationale de développement de l'Aquaculture (SNDA). Cet organe sera constitué de l'ensemble des structures du Ministère impliquées dans la mise en œuvre de la SNDA.

7.2- Organes de mise en œuvre

La SNDA à l'instar des autres stratégies sera mise en œuvre à travers des projets et programmes de développement public ou privés ou encore public-privé. Les actions relatives seront réalisées par les structures responsables du Ministère. La Direction en charge de l'aquaculture assurera le Lead de la mise en œuvre de la Stratégie.

7.3- Partenaires

Les partenaires traditionnels de l'aquaculture seront associés à la mise en œuvre de cette stratégie. Ces dernières années, ce sont la JICA, l'UE, la FAO et l'ABC qui ont porté les projets du sous-secteur aquaculture. A côté de ceux-ci, il faut compter, l'AFD, la BAD et la Banque Mondiale qui ont accompagné l'aquaculture à travers des projets multisectoriels en lien avec le Ministère en charge de l'Agriculture.

L'enjeu de développement de l'aquaculture requiert de renforcer le partenariat avec ces institutions et entrevoir l'implication d'autres partenaires pour accompagner la Côte d'Ivoire dans son ambition de faire de l'aquaculture, un secteur économique important.

VIII. FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

8.1 Facteurs de risques

Les facteurs de risque pouvant entraver la mise en œuvre de la SNDA sont les suivants :

- le manque de volonté et d'engagement politique. Le portage politique au plus haut niveau de la SNDA est nécessaire pour la réussite de sa mise en œuvre ;
- une instabilité sociopolitique. Un environnement politique apaisé sera donc nécessaire pour créer les conditions idoines de mise en œuvre de la SNDA ;

- la faiblesse/baisse des investissements publics et privés dans le secteur. Plusieurs évaluations ont montré que la faiblesse de la mise en œuvre des programmes politiques agricoles s’explique en partie par l’absence de financement adéquat.
- la non appropriation de la SNDA par tous et la non-adhésion des acteurs aux orientations définies.

8.2- Conditions de réussite

L’orientation de développement de l’aquaculture est basée sur la consolidation des acquis actuels et la mutation vers une industrie aquacole performante. Pour ce faire, cinq (05) réformes clés devront être développées.

- Un mécanisme de développement et d’exécution de la SNDA : Ce mécanisme doit permettre de : (i) assurer la cohérence de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement de l’aquaculture ; (ii) mobiliser les ressources financières, (iii) promouvoir le partenariat public- privé, (iv) contribuer au développement de la recherche aquacole, (v) fournir un appui-conseil aux professionnels et à leurs organisations et enfin ; (vi) promouvoir la coopération internationale et sous régionale en matière d’aquaculture. Il est donc important de disposer d’une stratégie opérationnelle, incluant les principes de Partenariat Public Privé (PPP), pour l’aquaculture ; cette stratégie permettra de réaliser les performances qu’autorise durablement le patrimoine halieutique ivoirien.
- Un cadre d’analyse des produits d’aquaculture : Il sera non seulement un instrument pour le suivi sanitaire des sites piscicoles et un outil de formation des techniciens, mais aussi il permettra à l’administration d’assurer ses mandats régaliens d’autorisation d’exercice, d’importation, et de certification et sera un outil de formation des techniciens. Ainsi, il assurera (i) le contrôle de l’eau ; (ii) la lutte contre les pathologies aquacoles ; (iii) le contrôle de l’aliment et (v) le Contrôle des poissons importés d’élevage
- Un mécanisme durable de financement : Il s’agit de faciliter le financement du secteur à des taux préférentiels. En effet l’absence de garantie face aux nombreux risques et les taux d’intérêts élevés pratiqués excluent une forte proportion de pisciculteurs du système financier classique. La mise en place d’un Fonds d’Appui au Développement de l’Aquaculture s’avère donc indispensable.
- Un Observatoire de veille environnementale de gestion des espaces aquacoles et des changements climatiques : Le développement de l’aquaculture fait face au défi de la gestion environnementale et de l’espace aquacole, source de conflits. La mise en place d’un observatoire de veille environnementale de gestion des espaces aquacoles et des changements climatiques permettra une meilleure cohérence dans la gestion de l’eau pour la pisciculture, de la lutte contre la pollution et de l’adaptation aux changements climatiques.
- Un dispositif de collecte de données périodique : ce dispositif vise à mettre à la disposition des acteurs du sous-secteur de l’aquaculture une base de données fiable. Par conséquent, l’institution de ce recensement permettra de résoudre définitivement les contraintes de disposer régulièrement de données statistiques fiables et, partant, d’un outil d’aide à la prise de décision dans le secteur.

IX. DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

Le mécanisme de suivi-évaluation permettra, d’une part, de fournir les informations requises sur l’état de mise en œuvre de la stratégie et sur le niveau d’atteinte des résultats et, d’autre part, d’améliorer le processus de gestion des acquis.

Le Cadre de suivi-évaluation de la SNDA sera aligné sur celui mis en place au niveau national dans le cadre du suivi de la PONADEPA, conformément à l'esprit de l'arrêté instituant un Système de Suivi-Evaluation des Projets et Programmes du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques en abrégé « 2SEEP-MIRAH ».

X. MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

(Cf. ANNEXE 1.V)

CONCLUSION

La stratégie SNDA vise à impulser l'émergence d'une aquaculture commerciale et industrielle dynamique, animée par de véritables entrepreneurs et capable de contribuer significativement au comblement de l'important déficit chronique en ressources halieutiques. Elle nous permettra à court terme (5ans) d'obtenir un tonnage de 150 000T contre 4 500T en 2020.

A cet égard, les marges de manœuvre, pour un développement significatif de l'activité aquacole nationale, résident dans les trois (03) perspectives suivantes :

- l'amélioration de la productivité et la densification des réseaux d'exploitations familiales et artisanales ;
- la valorisation des plans d'eaux par la création de zones d'aménagements dédiées à la mise en place de retenues destinées à la pêche et à l'aquaculture ;
- la promotion et l'accompagnement d'unités aquacoles de grande capacité de production (entreprises de type PME et de type industriel).

La démarche et les instruments de mise en œuvre de la stratégie pour l'aquaculture peuvent être illustrés par les ambitions et stratégies de certains projets types, actuellement exécutés ou à l'étude ici ou ailleurs. Ce sont :

Les projets du type PSTACI, HYDROFISH, MITRELLI, BAD, BIOFARM et PLANQUITA.

Il convient de noter que la surveillance et /ou l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre et l'examen du plan stratégique par rapport à la mise en œuvre doit être un processus continu. Aussi, la démarche et les instruments de mise en œuvre de la PONADEPA pour l'aquaculture doivent bénéficier d'instrument de gouvernance adopté et spécifique, ainsi que d'un arsenal juridique et réglementaire de bonne qualité.

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 1.1.2.2	Protection de l'exploitation aquacole	Nombre de dispositif mis en place et fonctionnel	2020	0	1	1	1	1	1	1	75	245	115	115	115	665	
Action 1.1.2.3	Gestion environnementale des espaces aquacoles en lien avec les changements climatiques	Nombre d'études réalisées et disponible	2020	0	1	2	2	2	2	2	-	30	40	20	-	90	
Action 1.1.2.4	Intégration de l'aquaculture dans les programmes d'exploitation des plans d'eau	Superficie aquacole exploité sur les plans d'eau	2020	0	20	100	350	600	1000	1000	-	50	100	50	50	250	
Effet 1.2	Les capacités de production aquacole sont renforcées	Taux de production aquacole	2020	0							75	18 834	30 934	13 764	12 874	76 479	
Produit 1.2.1	Les capacités des structures d'élevages sont accrues	Quantité d'alevins produits	2020	15	60	120	230	340	500	500	60	18 292	29 992	13 022	12 032	73 398	
Action 1.2.1.1	Renforcement des capacités de production d'alevins	Nombre d'écloseries disponibles et fonctionnelles	2020	10	15	25	30	45	50	50	60	2 232	902	962	1 022	5 178	
Action 1.2.1.2	Amélioration des capacités de production de poisson marchands	Nombre de fermes aquacoles disponibles et fonctionnelles	2020	400	800	2000	4500	7500	10000	10000	-	16 060	29 090	12 060	11 010	68 220	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Produit 1.2.2	Des innovations technologiques pertinentes et accessibles à la majorité des acteurs sont identifiées et mises en place	Nombre d'études d'innovations technologiques pertinentes réalisées et fonctionnelles	2020	0	2	2	2	2	2	2	15	542	942	742	842	3 081	
Action 1.2.2.1	Vulgarisation des techniques et technologies novatrices	Nombre de fermes utilisant les techniques et technologies novatrices	2020	0	800	2000	4500	7500	10000	5	32	382	32	32	481		
Action 1.2.2.3	Réalisation d'études sur les potentialités halieutiques	Nombre d'études réalisées	2020	0	2	2	2	2	2	10	260	260	510	510	1 550		
Action 1.2.2.4	Initiation à la mariculture	Nombre d'acteurs pratiquant la mariculture	2020	0	20	35	50	75	100	-	250	300	200	300	1 050		
AXE 2	Développement d'une économie aquacole									1 240	59 763	58 413	56 490	56 425	232 330		
EFFET 2.1:	Les produits de l'aquaculture sont valorisés	Un plan de communication mis en place	2020	0	1	1	1	1	1	200	3 530	3 680	2 135	2 055	11 600		
Produit 2.1.1	Les conditions de conservation et de transformation des produits aquacoles sont améliorées	Nombre d'infrastructures de conservation et de transformation disponibles et fonctionnelles	2020	0	2	5	10	25	50	150	3 210	3 130	1 710	1 630	9 830		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)										
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026							
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026														
Action 2.1.1.1	Appui à la conservation et à la transformation des produits aquacoles	Nombre d'infrastructures mis en place	2020	0	2	5	10	25	50								-	310	230	310	230	230	1 080
Action 2.1.1.2	Promotion de nouvelles technologies de conservation et de transformation adaptées aux besoins des acteurs	Nombre de technologies adoptés	2020	0	2	5	10	15	20								150	2 900	2 900	1 400	1 400	1 400	8 750
Produit 2.1.2	La compétitivité du poisson d'élevage est améliorée	Dispositif réalisé et fonctionnel	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui								50	320	550	425	425	425	1 770
Action 2.1.2.1	Appui à la commercialisation des produits de l'aquaculture	Dispositif réalisé et fonctionnel	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui								-	250	300	250	250	250	1 050
Action 2.1.2.2	Amélioration de la visibilité du poisson d'élevage	Dispositif réalisé et fonctionnel	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui								50	70	250	175	175	175	720
EFFET 2.2:	Les mécanismes institutionnels incitatifs sont opérationnels	Les mécanismes institutionnels incitatifs sont opérationnels	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui								1 040	56 233	54 733	54 355	54 370	54 370	220 730
Produit 2.2.1	Des systèmes de certification de l'aquaculture ivoirienne sont mis en place et sont fonctionnels	Des systèmes de certification de l'aquaculture ivoirienne sont mis en place et sont fonctionnels	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui								100	2 403	1 303	1 075	1 090	1 090	5 970
Action 2.2.1.1	Formulation du plan de certification	Plan de certification formulé	2020	Non	Oui												100	120	120	120	110	110	570

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (million FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 2.2.1.2	Mise en œuvre du plan de certification	Plan de certification Mis en œuvre	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	2 283	1 183	955	980	5 400	
Produit 2.2.2	Les investissements aquacoles sont facilités	Un mécanisme de financement opérationnel	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	940	53 830	53 430	53 280	53 280	214 760	
Action 2.2.2.1	Exonération des taxes sur les équipements et intrants de production aquacole	Un mécanisme de financement opérationnel	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	50	110	10	10	10	190	
Action 2.2.2.2	Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration en charge de l'aquaculture	Les capacités de l'administration renforcées	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	200	250	250	250	250	1 200	
Action 2.2.2.3	Promotion des industries et des services en aquaculture	Des industries et services aquacoles promus	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	670	3 370	3 070	2 920	2 920	12 950	
Action 2.2.2.4	Appui à la mise en œuvre du Programme de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire	Le Programme de Transformation de l'Aquaculture en Côte d'Ivoire mis en œuvre	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	20	50 100	50 100	50 100	50 100	200 420	
TOTAL GENERAL (million FCFA)											1 410	81 008	91 803	71 616	70 134	315 970	



CHAPITRE 5 :

STRATEGIE NATIONALE DE RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE (SNRSPV)



Un docteur vétérinaire

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'élevage, la pêche et l'aquaculture constituent des activités importantes qui concernent un grand nombre d'acteurs en Côte d'Ivoire. C'est à juste titre que, les Autorités déploient depuis les années 1960, des efforts d'investissements pour le développement de ce secteur mais également des efforts pour la maîtrise de la santé des animaux et de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale (DAOA).

C'est dans ce cadre qu'en Septembre 1966, la Direction des Services Vétérinaires (DSV) fut créée pour répondre à ces préoccupations. Elle tire son organisation actuelle du décret N°2014-552 du 01 octobre 2014, portant organisation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (MIRAH). Ce décret confie un ensemble de vingt-huit (28) attributions à la Direction des Services Vétérinaires.

Ainsi, sur la période qui part de 2014 à 2020, et conformément au Plan stratégique de développement de l'Élevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (2014-2020), plusieurs actions de santé animale et de sécurité sanitaire des DAOA ont été menées, malgré le manque de soutien financier adéquat, dû à l'absence de mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PSDEPA 2014-2020.

Par ailleurs, les limites et insuffisances relevées durant la mise en œuvre de ces actions inscrites pour la plupart dans le PSDEPA 2014-2020, ont permis d'adresser de nouvelles orientations visant à corriger les manquements et à relever les défis du sous-secteur pour les prochaines années à venir. Ces orientations sont basées sur les points clés suivants :

- mettre en place un fonds de soutien à l'installation des Cabinets vétérinaires privés pour un bon maillage du territoire national ;
- faire l'état des lieux exhaustif des besoins de construction et de réhabilitation des parcs de contention, proposer un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations et faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières ;
- évaluer le besoin en infrastructures, en équipements, en ressources humaines, en moyens de mobilité (motos+ véhicules) pour rendre opérationnel les postes vétérinaires (PERH et PIF) et si nécessaire en créer de nouveaux pour renforcer le contrôle sanitaire sur toute l'étendue du territoire national ;
- inscrire au rang des priorités du MIRAH, la réactivation et le fonctionnement du réseau d'épidémiologie-surveillance des maladies animales puis organiser une table ronde des bailleurs pour la mobilisation des ressources en vue de soutenir la mise en place du réseau ;
- faire de la lutte contre les zoonoses, une des priorités du MIRAH, afin d'atténuer leur incidence sur la productivité des animaux et la mortalité humaine ;
- trouver un mécanisme pour la mise en place d'un fonds d'urgence pour la gestion des événements sanitaires ;
- allouer un budget conséquent pour la réalisation annuelle des campagnes de vaccination avec un objectif vaccinal d'au moins 70% de couverture du cheptel national chaque année ;
- mettre en place un système de surveillance des TIAC, afin de sensibiliser la population sur les dangers liés aux TIAC ;
- renforcer les inspections et les contrôles sanitaires au niveau des établissements de production, de transformation et de distribution des DAOA et des produits dérivés sur toute l'étendue du territoire national ;
- élaborer tous les textes d'application de la Loi portant Code de la Santé publique vétérinaire, afin de la rendre applicable et partant, actualiser et harmoniser la réglementation en vigueur du sous-secteur vétérinaire ;

- renforcer les capacités (équipements et formation) des agents en charge du contrôle officiel et de l'inspection sanitaire et qualitative des DAOA sur toute l'étendue du territoire national, y compris le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA);
- renforcer les campagnes d'assainissement du marché du médicament et produits vétérinaires ;
- rendre opérationnel le dispositif de prélèvement et de contrôle analytique des médicaments vétérinaires ;
- créer et rendre opérationnel le dispositif de pharmacovigilance ;
- faire un plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières ;
- améliorer le dispositif de quantification des besoins et des approvisionnements ;
- formaliser les manuels de procédures d'inspection et de contrôle,
- finaliser le plan de communication incluant le plan média et le mettre en œuvre ;
- allouer un financement pour les activités de collecte et traitement des informations zoosanitaire ;
- élaborer des bulletins zoosanitaires à des périodes précises ;
- opérationnaliser le système d'information décisionnelle des services vétérinaires de la Côte d'Ivoire.

II- DIAGNOSTIC DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE

Selon le concept « Une seule santé », la santé humaine et la santé animale sont interdépendantes et liées à la santé des écosystèmes dans lesquels elles coexistent. En effet, les maladies d'origine animale telles que l'influenza aviaire, la rage, la fièvre de la vallée du Rift, le charbon bactérien et la brucellose représentent des risques mondiaux de santé publique, car transmissibles à l'homme. Aussi, d'autres maladies à transmission essentiellement interhumaine circulent chez l'animal ou ont un réservoir animal identifié et peuvent causer de graves crises sanitaires comme l'a récemment démontré l'épidémie de la maladie à virus Ebola et la maladie à COVID- 19. Ces risques s'accroissent avec le changement climatique.

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) déclare que les Services Vétérinaires sont un « bien public mondial » et appelle les Etats, à assurer leur maintien, car ce sont ces Services Vétérinaires qui doivent être en première ligne pour le contrôle des maladies depuis leur source animale.

C'est dans ce cadre qu'en 2006 et en 2011, les Services Vétérinaires de la Côte d'Ivoire ont été évalués selon l'outil Performance des Services Vétérinaires (PVS) de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE). En 2012, une mission d'analyse des écarts du PVS a été effectuée en vue de déterminer, sur la base des résultats du PVS, les priorités nationales en termes de production animale, de santé animale et d'hygiène publique vétérinaire ; les stratégies correspondantes et les activités à conduire.

Pour répondre aux recommandations formulées par les missions d'évaluation et d'analyse des écarts du PVS, un programme de mise aux normes des Services Vétérinaires (PMNSV) de Côte d'Ivoire a été élaboré et validé en atelier, mais qui n'a toujours pas bénéficié de financement pour sa mise en œuvre.

Au niveau de la santé animale

Le dispositif sanitaire reste faible. Malgré la faible dotation budgétaire allouée à la Direction des Services Vétérinaires, des campagnes nationales de lutte contre les maladies animales prioritaires (PPCB, PPR, NC, Charbon bactérien, Rage) ont été réalisées. Sur la période de 2014 à 2019, le taux de couverture vaccinale moyen atteint pour la PPCB, la PPR, le Charbon bactérien et la maladie de New Castle sont respectivement de 40,9%, 5,5%, 10,8% et 0,2%.

Les interventions de riposte face aux événements de Santé publique vétérinaire ont néanmoins permis d'enregistrer d'importants résultats, de 2014 à 2019, avec le contrôle de l'épizootie 2015 de l'IAHP à sous-type A/H5N1 et des épizooties de 2014, 2017 à 2019 de la PPA à San- Pedro, Ferké, Ouangolo et Korhogo. Toutefois, on note une menace de la PPA au Nord, à l'Est et à l'Ouest de la Côte d'Ivoire.



Campagne de vaccination de la Direction des services vétérinaires

En effet, sur la période 2014 à 2019, la réalisation des campagnes annuelles de vaccination des maladies animales est évaluée à environ 1 171 millions de F CFA et la mise en œuvre des plans d'actions de lutte contre les épizooties majeures (IAHP, PPA, IAFP), à environ 886 764 600 FCFA, soit un besoin annuel total estimé à 2 944 millions de F CFA, pour un budget annuel des services vétérinaires d'environ 600 millions de F CFA, ce qui représente 1/5ème des besoins de financement des actions de lutte contre les épizooties majeures. L'insuffisance de la dotation budgétaire des Services Vétérinaires explique les faibles taux de couverture vaccinale enregistrés chaque année.

L'un des défis reste l'élimination progressive de pathologies telles que la PPR, la Rage, le Charbon bactérien et bien d'autres par la vaccination avec un objectif de couverture vaccinale optimale de 70% à 80% du cheptel national pendant plusieurs années successives.

Le système de surveillance épidémiologique se résume aux actions de surveillance active et passive.

En effet, la connaissance et le contrôle des flux de ces maladies animales restent indispensables pour assurer la prévention, la détection et l'application des programmes nationaux de lutte contre les maladies. A cet effet, la Direction des Services Vétérinaires dispose d'un projet de guide de surveillance des maladies animales, fournissant un cadre pour la réalisation des activités de surveillance par les Services Vétérinaires publics et structures compétentes (Service Vétérinaire des Armées, Direction des Abattoirs et de l'Hygiène Alimentaire du District d'Abidjan, Société Ivoirienne d'Abattage et de Charcuterie), en partenariat avec les vétérinaires du secteur privé, les laboratoires de diagnostic, les producteurs et propriétaires d'animaux, les services en charge de la protection de la faune tels que l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), la Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques (DFRC) et autres acteurs impliqués.

Ainsi, pour contribuer à la mise en œuvre des mesures d'atténuation de l'incidence de cas de mortalité humaine liés aux zoonoses émergentes et ré-émergentes, cinq (5) zoonoses majeures (tuberculose, brucellose, rage, fièvre hémorragique virale du lapin, arbovirose) ont été priorisées à travers la mise en œuvre de plans intégrés de surveillance, notamment le plan de surveillance du virus H5N1 de l'influenza aviaire hautement Pathogène et le plan intégré de lutte contre la rage. Les contraintes à la mise en œuvre efficace de ces plans sont, entre autres, l'insuffisance dans le partage des informations entre les différents systèmes de surveillance (santé animale, humaine et environnementale), l'insuffisance d'informations, de communication et de sensibilisation auprès de la population, la sous-notification des cas de mortalités humaines liées aux zoonoses et l'insuffisance de ressources matérielles, financières et humaines.

Au niveau de l'hygiène publique vétérinaire

Les inspections sanitaires en abattoirs constituent un appui pour les programmes de surveillance (passive) et de lutte contre les zoonoses et les toxi-infections alimentaires collectives. Toutefois, il est constaté que les infrastructures d'abattage sont en mauvais état et souvent insuffisantes. Leur réhabilitation nécessite des investissements qui ne relèvent pas des Services Vétérinaires, bien qu'ils doivent être étroitement associés à tout projet de rénovation ou d'implantation d'abattoir et naturellement, à la conception d'un plan national. Alors que les programmes de gestion de la production et de la santé animale sont le plus souvent soutenus, celui de la sécurité sanitaire des aliments est au contraire, relégué au second plan. Ceci est d'autant plus interpellant qu'elle relève de la mise en œuvre des missions régaliennes de l'Etat et qu'elle se doit de satisfaire aux règles des organisations internationales qui la gèrent et dont la Côte d'Ivoire est membre. Toutefois, la filière pêche d'exportation a su développer des activités de sécurité sanitaire en réponse aux règlements de l'Union Européenne et en bénéficiant d'une assistance technique sont insuffisamment inspectés/contrôlés, malgré la diversité d'acteurs (Direction des Services Vétérinaires, Directions régionales et départementales du MIRAH, Services Vétérinaires du District d'Abidjan, Services Vétérinaires des Armées) sur le terrain. Aussi, le contrôle en frontières, mis en œuvre par le Service d'Inspection et de Contrôle Sanitaire Vétérinaire (SICOSAV) et qui concentre l'essentiel des interventions, ne s'étend pas au marché domestique.



Salle d'abattage / Abattoir de Port bouët

Aussi, afin de réduire le taux des intoxications alimentaires dues aux Denrées animales et d'Origine Animale (DAOA) de mauvaise qualité, une veille sanitaire a été instituée dans les grandes surfaces de distribution des DAOA, ainsi que l'exigence d'un agrément sanitaire pour les établissements de production, de transformation et de distribution des DAOA. Au cours des missions d'inspection de ces établissements, des retraits et des saisies sont opérés en cas de non-respect des mesures sanitaires en vigueur. Toutefois, la mise en œuvre de ces mesures est souvent confrontée à des contraintes liées à la sous notification des cas de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), l'insuffisance dans le partage des informations, l'absence de système de rapportage des TIAC et d'un comité multisectoriel de surveillance des TIAC.

Au niveau de la pharmacie et médicaments vétérinaires

Dans le secteur de la pharmacie vétérinaire, quinze (15) grossistes importateurs distributeurs de produits vétérinaires sont agréés par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques. Toutefois, il est noté une distribution anarchique et illégale de médicaments et produits à usage vétérinaires. Cette situation générée et entretenue par des importations illégales est préjudiciable aussi bien aux éleveurs qu'aux grossistes, ayants droits et consommateurs.

Pour ce faire, notamment pour le contrôle et la surveillance des résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale en Côte d'Ivoire, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à travers la Direction des Services Vétérinaires, met en œuvre, avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, un Plan National de Lutte contre la Résistance antimicrobienne.



Pharmacie vétérinaire

Au niveau du laboratoire de santé animale et d'hygiène publique vétérinaire

Le Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA), créé en 1991, est un établissement public national à caractère Administratif. Il a pour mission essentielle, l'appui au développement et à la promotion des productions animales, halieutiques, végétales et agro- industrielles et aussi la recherche en Côte d'Ivoire.

Trois (03) laboratoires parmi les cinq (05) que compte le LANADA sont chargés de la santé animale. Il s'agit du Laboratoire Central Vétérinaire de Bingerville (LCVB), du Laboratoire Régional de Korhogo (LRK) et du Laboratoire Régional de Bouake (LRB). A la différence des deux derniers, le LCVB comprend, en dehors du service de parasitologie et le service de microbiologie, un service de pathologie aviaire, un service de pathologie aquacole et un service de virologie qui représente l'entité du LANADA, en charge du diagnostic et de la surveillance des maladies animales d'origine virale dont la Peste des Petits Ruminants (PPR) en Côte d'Ivoire. Les deux autres sont le Laboratoire Central pour l'Hygiène Alimentaire et l'Agro- industrie (LCHAI) et le Laboratoire Central d'Agrochimie et d'Eco-toxicologie (LCAE).

Depuis l'année 2011, les laboratoires du LANADA ne sont plus sous la tutelle du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques alors que la quasi-totalité de leurs activités sont relatives aux Services Vétérinaires. Il en résulte une inadéquation entre les prestations du LANADA et les besoins analytiques exprimés par les Services Vétérinaires. L'on note également un retard régulier dans la délivrance des résultats de laboratoire. Cette déficience constitue un frein à la riposte rapide, essentielle pour une lutte efficace face aux événements sanitaires.



Laboratoire National d'Appui au Développement Agricole (LANADA)

De plus, ces dernières années, le LANADA rencontre d'énormes difficultés à assurer une continuité du service en raison des problèmes récurrents d'approvisionnement en réactifs et en équipements. En guise d'exemple, des tests comme ceux de dioxines et de PCB ne sont toujours pas réalisables à ce jour malgré les interpellations de l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de la commission Européenne. Aussi, le manque d'analyse bromatologique et la non accréditation du LANADA aux normes ISO 17025 tant exigées dans le cadre de l'analyse des produits halieutiques pour leur exportation vers l'Union Européenne viennent-elles corroborer ce dysfonctionnement. Par ailleurs, il est important de noter que dans le programme de contrôle et de surveillance des médicaments vétérinaires circulant sur le territoire ivoirien, la réglementation prévoit la mise en œuvre du contrôle de la qualité de ces médicaments. Pourtant, cette capacité analytique fait défaut à notre système de contrôle des médicaments vétérinaires dans notre pays. A cela s'ajoute la menace des maladies émergentes et ré- émergentes, zoonotiques issues de la faune sauvage (Bacillus Cereus Biovar Anthracis, Monkeypox, Lèpre, maladie à virus Ebola, Charon Bactérien, etc.) qui nécessite des aptitudes de détection efficace et rapide au laboratoire officiel pour une meilleure prise en charge de ces épizooties. Il ressort de ces constats que les Services vétérinaires ne disposent pas de la prestation de laboratoire dont ils ont besoin actuellement. Ainsi, dans le souci de renforcer le dispositif de surveillance, du contrôle des maladies animales et de la sécurité sanitaire des aliments, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques vient d'obtenir le rattachement du LANADA à son Département , à travers le Décret n° 2021-190 du 28 avril 2021 portant attributions des Membres du Gouvernement .Il envisage son renforcement , à travers la construction d'un laboratoire de santé publique vétérinaire, conformément au Plan Stratégique de Développement de l'Elevage, de la Pêche et de l'Aquaculture (PSDEPA 2014 – 2020), notamment en son axe 1 relatif à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité, produit

1.4 : les infrastructures de contrôle des maladies animales et des zoonoses sont construites/réhabilitées selon les normes en la matière, afin d'adresser une réponse idoine aux insuffisances et dysfonctionnements ci-dessus relevés. Ce laboratoire placé sous l'autorité du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, permettra de disposer d'un plateau technique adéquat, afin de renforcer la gouvernance des services vétérinaires. Cela facilitera la disponibilité d'informations en temps réel pour la prise de décisions.

En outre, grâce au partenariat entre la DSV avec le LANADA et d'autres laboratoires d'essais, des protocoles de sous-traitance ont été formalisés. Ainsi, différents protocoles d'accords ont été élaborés et signés pour la plupart. Il s'agit des protocoles d'accord entre la DSV et les laboratoires suivants : le LANADA (élaboré et signé), l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire (IPCI), est élaboré et signé, le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS), en cours de signature, l'Institut Pierre Richet, en cours de signature, le Laboratoire Environnement et Agro- alimentaire (ENVAL), en cours de signature et l'Université de Cocody, élaboré et signé. La mise en œuvre de ces différents protocoles permettra à la DSV de réaliser toutes les opérations de recherche et d'analyse en vue de prévenir et lutter contre des maladies de son domaine.

Au niveau du système d'information zoo sanitaire et la réglementation

Les Services Vétérinaires ont des interactions avec des structures nationales, régionales telles l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) et internationales (OIE, Organisation Mondiale du Commerce, CODEX Alimentarius, les Accords SPS), en charge des questions de santé, de bien-être animal et de sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale. Ces relations ont pour but de : (i) répondre aux exigences de ces organisations et de (ii) faire face aux maladies à potentiel épidémique y compris les zoonoses, telles que la Peste Porcine Africaine (PPA), l'influenza aviaire, la Fièvre hémorragique à virus Ebola et à la persistance des maladies telles que la Peste des Petits Ruminants (PPR), la Péripleurite Contagieuse Bovine (PPCB) et la Maladie de Newcastle.

Afin d'assurer une saine orientation de sa politique sanitaire, les Services Vétérinaires disposent depuis 2014 d'un système national d'information et d'alerte précoce. Ce système est géré au niveau central par la Direction des Services Vétérinaires, au niveau local par les Directions Régionales et Départementales. Il s'appuie sur les vétérinaires privés en clientèle rurale, les services vétérinaires des abattoirs, les services vétérinaires des armées, les 162 Postes d'élevage et des Ressources Halieutiques (PERH), les 14 Postes d'Inspection aux Frontières (PIF), les 27 Groupements de Défenses Sanitaire (GDS) dont 14 GDS porcins, 11 GDS volailles et 2 GDS ruminants.

En plus de ce système, exploité essentiellement par un tableur Excel, il existe l'outil Event Mobile Application (EMA-i) qui est une application mobile mise en œuvre pour le système d'alerte précoce des maladies animales à travers la notification à temps réel. Il permet d'améliorer le rapportage des données sanitaires et la communication entre les acteurs du secteur élevage. Cet outil a bénéficié de l'appui technique et financier de la FAO et de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). La phase pilote de son opérationnalisation s'est étendue à neuf (09) départements dont Abidjan, Alépé, Dabou, Bouaké, Katiola, Sakassou, Korhogo, Ferkessédougou et Ouangolodougou de fin février à fin septembre 2019. Après cette phase pilote, l'utilisation de cet outil innovant devrait s'étendre aux autres départements de la Côte d'Ivoire. Aussi, l'application mobile FrontlineSMS nous a permis le rapportage en temps réel de plus de 600 alertes dans les régions du Kabadougou, Folon, Bafing dans le cadre d'un projet pilote de surveillance à base communautaire des maladies animales avec IRC financé par USAID.

Afin d'optimiser la surveillance des maladies animales, des méthodes intégrant une approche cartographique des risques liées à la mobilité animale et à l'analyse qualitative du risque sont développées. La diffusion, au niveau national des informations sanitaires produites par le système d'information zoosanitaire se fait par le bulletin d'information zoosanitaire. La fréquence de publication de ces bulletins est semestrielle. Les informations sanitaires sont aussi notifiées aux organisations internationales et régionales telles que l'OIE (Wahis-OIE), UA-BIRA (Aris II), FAO (Empres-i).

Toutefois, face à quelques insuffisances et difficultés rencontrées dans l'utilisation de cet outil et surtout, face aux difficultés que présente l'exploitation des fichiers Excel, la Direction des Services Vétérinaires s'est engagée dans la construction et l'utilisation d'un « Système d'Information Décisionnel » dénommé SID-SV. Ce système aura le privilège d'être inclusif, car organisé autour de six (06) composantes interdépendantes, à savoir : la liste complète des maladies animales prioritaires y compris les zoonoses, le contrôle des entrepôts frigorifiques, la surveillance des abattoirs, la mise sous surveillance des animaux mordeurs et la vaccination des animaux. D'un coût global d'environ 50 millions de F CFA, la construction de ce système est appuyée par le Centre Suisse de Recherche Scientifique (CSRS). En plus d'un serveur existant à la DSV, d'autres outils restent à acquérir.

Le système d'information décisionnel devra à terme, reposer sur des bases de données centralisées pour les informations sanitaires à travers la mise en réseau de l'ensemble des structures et la mise en œuvre d'un logiciel adéquat.

Au plan de la réglementation, il est à noter que depuis sa création, la Direction des Services Vétérinaires a exercé avec difficulté, les attributions qui lui ont été confiées par des décrets. Ces difficultés résident pour la plupart dans l'insuffisance d'une législation vétérinaire.

Ainsi au niveau de la législation vétérinaire ivoirienne, les écarts relevés concernent la santé animale, la pharmacie vétérinaire, la sécurité sanitaires des denrées animales et d'origine animale, la profession vétérinaire, le bien-être animal, la résistance antimicrobienne.

Pour combler ces écarts, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques a entrepris plusieurs actions qui ont eu pour résultat l'adoption de la Loi No 2020-995 du 30 Décembre 2020 portant Code de la Santé Publique Vétérinaire en Côte d'Ivoire fortement recommandé par l'évaluation PVS.

Ce code est constitué de dispositions relatives à la santé animale, à la pharmacie vétérinaire, au bien-être animal, à la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale, à l'organisation de la profession vétérinaire et aux laboratoires.

Suite à l'adoption par les 2 chambres parlementaires (Assemblée Nationale et Sénat) du projet de loi portant Code de la Santé publique vétérinaire et sa promulgation sous la LOI N°2020- 995 du 30 Décembre 2020 portant Code de la Santé publique vétérinaire, plusieurs projets de textes d'application ont vu le jour. Il s'agit des projets de décrets et projets d'arrêtés des Livres suivants :

(i) Livre Préliminaire, (ii) Livre de la Santé Animale, (iii) Livre de la Sécurité sanitaire des Aliments, et (iv) Livre de l'Organisation des professions.

Il reste à ce jour, encore à élaborer les textes d'application des livres relatifs au Bien-être animal, à la Pharmacie vétérinaire et aux Dispositions finales qui nécessite un appui financier.

III- STRATEGIE NATIONALE DE RENFORCEMENT DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE

3.1- Enjeux et défis

Les enjeux et défis à relever sont essentiellement les suivants :

- l'assainissement du marché de distribution et l'usage des produits vétérinaires conformément aux engagements pris par les Etats membres de l'UEMOA ;
- l'inspection et le contrôle de la quasi-totalité des produits animaux et halieutiques mis sur le marché ;
- la mise en place d'un système d'épidémiosurveillance et de riposte contre les événements de santé publique vétérinaire ;
- la réalisation de campagnes de vaccination régulières de masse contre les maladies animales, sur la base de stratégies bien définies ;

3.2- Orientation stratégique

Le domaine vétérinaire est constitué par un ensemble de fonctions interdépendantes dont la finalité est de participer à la sécurité sanitaire des protéines animales et la protection du consommateur.

La gouvernance de l'ensemble relève donc très logiquement du Ministre en charge des ressources animales et halieutiques et la réalisation des objectifs de sécurité sanitaire revient à ses Services Vétérinaires. Elle suppose la maîtrise sanitaire de chaque fonction du domaine, c'est-à-dire « de la fourche à la fourchette » ou « du bateau au plateau ».

Cette maîtrise repose sur une stratégie générale qui consiste à :

- consolider la maîtrise d'ouvrage et la gouvernance du domaine ;
- structurer, organiser et faciliter l'intervention des services vétérinaires à tous les niveaux et celles des différents opérateurs ;
- mettre en œuvre les actions techniques à travers une bonne gestion.

Ces éléments peuvent être regroupés selon deux (02) axes stratégiques justifiant des groupes d'actions et d'activités.

Axe stratégique 1. Amélioration de la santé animale et du bien-être animal

La persistance de certaines maladies animales et les zoonoses émergentes ou ré-émergentes constituent des obstacles au développement du secteur.

L'objectif de cet axe est de contrôler et d'éradiquer les maladies animales, les zoonoses et leurs vecteurs tout en préservant le bien-être des animaux. Les effets de cet axe seront perceptibles à travers d'une part, la prévention, la détection, et la lutte efficace par les Services Vétérinaires, contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques et d'autre part, la manifestation d'un bon état de bien-être des animaux.

A travers cette orientation stratégique, une attention particulière sera portée sur le renforcement des capacités des services vétérinaires (formation des Agents, équipement des services vétérinaires), l'établissement d'un maillage vétérinaire du territoire par les différentes catégories d'acteurs afin d'assurer la surveillance épidémiologique.

Pour une gestion efficiente des événements de santé publique vétérinaire, l'Etat renforce la capacité de diagnostic du laboratoire des maladies animales et maladies d'origine alimentaire ainsi que des pathologies aquicoles, par la construction et l'équipement de laboratoires (Encadré) et la modernisation de l'existant (LANADA).



Vaccination de petits ruminants

Axe stratégique 2. Amélioration de la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale

La sécurité sanitaire passe par un contrôle renforcé des denrées animales et d'origine animale destinées à la consommation humaine, de même que des établissements de manipulation, de transformation, de transport, de conservation, de distribution et de commercialisation.

L'objectif de cet axe stratégique est de faire en sorte que les services en charge du contrôle officiel soient performants afin de garantir l'innocuité et la salubrité des denrées animales et d'origine animale ainsi que leurs produits dérivés pour la consommation.



Un abattoir de porc

Encadré : Projet de construction et équipement d'un laboratoire de santé publique vétérinaire en Côte d'Ivoire

L'objectif général de la création de ce laboratoire vise l'amélioration des capacités des Services Vétérinaires en matière de prévention et de riposte par la détection rapide des cas et autres événements de Santé Publique Vétérinaire. De façon spécifique, ce projet va permettre de :

- *construire et équiper un laboratoire accrédité répondant aux normes internationales ;*
- *confirmer les cas de suspicion des maladies animales prioritaires à surveiller ;*
- *effectuer le contrôle qualité des denrées animales et d'origine animale ;*
- *connaître la situation zoonositaire du cheptel national et de la faune sauvage ;*
- *effectuer le contrôle des médicaments vétérinaires ;*
- *participer à la recherche de nouvelles souches de pathogènes ;*
- *appuyer la recherche/développement et la formation dans le cadre de la santé publique vétérinaire.*

Ce laboratoire sera une partie intégrante du dispositif opérationnel des Services Vétérinaires de Côte d'Ivoire qui comprend, entre autres, l'autorité vétérinaire, les services déconcentrés (77 Directions régionales et départementales et 162 postes d'élevages et 14 postes frontières), les vétérinaires privés. Le laboratoire sera situé dans les périphéries du District d'Abidjan. Il exercera ses compétences dans les domaines de la Santé Animale, de l'Hygiène et Sécurité Sanitaire des Aliments, de la Pharmacie et Médicaments Vétérinaires et de la Recherche/Formation.

3.3- Objectif général

L'objectif général de cette stratégie est d'améliorer la productivité du cheptel, la sécurité sanitaire de l'alimentation et de participer au progrès économique du secteur et à la santé générale de la population. Le plan aura également un impact important sur le contrôle des zoonoses, notamment la rage.

IV- GROUPES CIBLES

4.1- Acteurs publics

Cibles directes

- Les Services Vétérinaires du public ;
- Les Consommateurs

Cibles indirectes

- Ministère en charge de la santé publique vétérinaire ;
- Ministère en charge de l'agriculture ;
- Ministère en charge des eaux et forêts ;
- Ministère en charge de l'environnement ;
- Ministère en charge de l'économie et des finances ;
- Ministère en charge de la santé et de l'hygiène publique ;
- Ministère en charge de l'intérieur.

4.2- Acteurs privés

Cibles directes

- Eleveurs ;
- Agriculteurs ;
- Interprofessions ;
- Groupements de Défense Sanitaire ;
- Vétérinaires installés en clientèle privé ;
- Importateurs d'animaux ;
- Grossistes Importateurs de médicaments vétérinaires ;
- Importateurs et revendeurs d'aliments pour animaux ;
- Importateurs de produits animaux ;
- Exportateurs de produits animaux ;
- Transporteurs d'animaux et de leurs produits ;
- Revendeurs de produits animaux ;
- Etc.

Cibles indirectes

- Leaders d'opinion ;
- Guides religieux ;
- Rois et chefs traditionnels ;
- Mutuelles de développement ;
- Leaders des associations de femmes et de jeunesse ;
- Journalistes et enseignants ;
- Etc.

V-IMPACTS

5.1- Impacts sociaux

La mise en œuvre de cette stratégie aura pour impact direct, l'amélioration d'un environnement sanitaire des espèces animales en Côte d'Ivoire propice au développement des filières animales et son corollaire de création de richesse nationale, et de veiller à la bonne santé publique vétérinaire. Mais au-delà, il s'agit d'améliorer la salubrité des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Ces impacts directs sont mesurables à travers les effets suivants :

- Tous les événements sanitaires vétérinaires détectés et pris en charge rapidement ;
- Nombre de crises sanitaires en baisse ;
- Risques d'apparition d'épizooties réduits ;
- Réduction des Toxi-infections alimentaire Collectives (TIAC) ;
- Contribution à la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- Population contribue à la réduction des crises sanitaires.

5.2- Impacts économiques

L'intérêt premier du plan est la protection des animaux, d'une part et l'accroissement de la production animale en Côte d'Ivoire d'autre part. C'est aussi, assurer la qualité sanitaire et hygiénique des produits animaux et halieutiques. Les services vétérinaires contribuent ainsi à la lutte contre les menaces de la santé publique.

5.3- Impacts environnementaux

Certaines activités vétérinaires telles que les cliniques vétérinaires et la distribution des médicaments vétérinaires sont de nature à impacter négativement l'environnement lorsque les précautions idoines ne sont pas prises en amont.

En effet, les produits médicamenteux à usage vétérinaire prohibés saisis, représentent de véritables poisons et polluants chimiques. A ce titre, ceux-ci ne peuvent pas être stockés n'importe où, encore moins détruits n'importe comment. Car, de par leur formulation, ces produits sont constitués de composés chimiques difficiles à éliminer de l'environnement lorsqu'ils y sont déversés. C'est pourquoi, l'acquisition d'un équipement de destruction contrôlée avec un incinérateur s'impose.

Les flux de pollution résultant des activités des industries d'abattage se composent d'un ensemble d'effluents qui vont aboutir dans le milieu récepteur à la pollution atmosphérique, du sol et des eaux.

En effet, l'atmosphère est constamment enrichie en effluents gazeux : le dioxyde de carbone (CO₂), oxyde de carbone (CO), divers composés azotés, chlorés, soufrés.

Actuellement, une situation alarmante prévaut, suite à la description des phénomènes « émission de gaz à effet de serre » qui contribuent sans nul doute au réchauffement de la terre.

Quant à la pollution des eaux, la pollution des côtes littorales est un fait tangible entraînant une altération de la qualité des eaux et ses conséquences néfastes sur : (i) l'exploitation des ressources halieutiques, (ii) la santé humaine, (iii) les activités maritimes et les agréments de l'environnement marin.

La charge microbienne des eaux résiduaires est importante. Elle est à l'origine de transmission d'affections diverses par voie hydrique. Diverses espèces de micro-organismes cohabitent dans les rejets, on peut citer

- les agents viraux : virus hépatite A, virus poliomyélite ;
- les agents bactériens et pathogènes ou non : mycobatéries salmonelles, leptospiroses, E. coli proteus, etc. ;
- les agents parasitaires : taenia, oxyures, fasciola, cysticerques et ;
- diverses larves de parasites et leurs œufs.

VI- RESSOURCES DE MISE EN ŒUVRE

6.1- Ressources humaines

Face aux problèmes sanitaires, qui constituent une contrainte majeure à l'essor de l'élevage et une menace de santé publique, les services vétérinaires doivent être outillés et préparés pour mettre en œuvre la stratégie nationale de lutte et de contrôle des maladies animales. En outre, la qualité des ressources humaines des services vétérinaires constitue la pierre angulaire de la lutte contre les menaces sanitaires.

A cet effet, la formation du personnel des services vétérinaires, demeure un axe stratégique indispensable à l'atteinte des objectifs de maîtrise de la santé publique vétérinaire.

L'objectif de ce projet de formation est de renforcer les capacités des Agents des services vétérinaires, pour assurer la sécurité sanitaire des animaux et la protection de la santé publique.

Les acteurs ciblés par ces formations sont les suivants :

- les Services vétérinaires (publiques et privés) ;
- les acteurs des filières d'élevage ;
- les professionnels de la presse.

Les profils seront définis en fonction des modules.

Les besoins en personnel scientifique nécessaire pour la mise en œuvre de la stratégie sont estimés à 932 personnes réparties comme suit :

Tableau 1-V: Récapitulatif des besoins en personnel

Désignation	Nombre
Vétérinaires	202
Para-professionnels vétérinaires	394
Personnel d'appui	264
Autres diplômés universitaires	72
TOTAL	932

6.2- Ressources financières

Stratégie de mobilisation des fonds

Le Ministère joue un rôle de premier plan dans la mobilisation des ressources auprès de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers et du secteur privé. Il sert d'interlocuteur principal dans la mobilisation et la gestion des ressources. Une rencontre avec les partenaires susceptibles d'apporter un appui financier et technique sera organisée en vue de recueillir leur adhésion et leur engagement pour la mise en œuvre de la stratégie.

Ces ressources se résument en diverses contributions des parties prenantes que sont l'Etat, les collectivités décentralisées, le secteur privé, et les partenaires au développement. Il appartient à la Direction des Services Vétérinaires de les identifier, les recenser et les contacter en tenant compte des domaines d'intervention, du champ d'intérêt.

VII- CADRE INSTITUTIONNEL ET DE MISE EN ŒUVRE

7.1- Instances d'orientation et de pilotage

Le Conseil des Ministres et le Comité de Pilotage assure le Pilotage de la Stratégie Nationale de Renforcement de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV) à l'instar de la Politique elle-même.

7.2- Organe de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNRSPV se fera à travers des programmes et projets, mais aussi par la Directions des Services Vétérinaires.

La DSV assurera le Lead de la mise en œuvre de la stratégie SNRSPV.

7.3- Partenaires

Les partenaires au développement sont les suivants :

- FAO ;
- OMS ;
- USAID ;
- Breakthougt Action ;
- OIE ;
- UEMOA ;
- BAD ;
- KOICA ;
- FIRCA.

VIII- FACTEURS DE RISQUES ET DE REUSSITE

8.1- Facteurs de risques

Parmi les risques majeurs probables auxquels l'exécution du plan peut être confrontée, nous notons les :

- risques liés à la survenue de crises sanitaires ;
- risques liés aux crises socio-politiques ;
- risques financiers dû au non-respect des engagements financiers des partenaires ;
- risques structurels liés à l'insuffisance de l'implication des parties prenantes ;
- risques financiers liés à la mobilisation insuffisante des ressources financières prévues, au non-respect des engagements financiers des partenaires et la mauvaise gestion des ressources financières ;

- risques structurels liés à l'insuffisance de volonté politique, à la faiblesse dans l'application des textes réglementaires et normatifs qui doivent encadrer la mise en œuvre des actions, ainsi que la faible implication des structures d'exécution ;
- risques liés à l'environnement qui entraînent l'inaccessibilité des zones de mise en œuvre des activités du fait des catastrophes naturelles ou de crise sociopolitique. Ils peuvent influencer sur les délais de mise en œuvre des activités et le non-respect des engagements des parties prenantes ;
- risques liés au fonctionnement des institutions qui concernent le chevauchement des missions des institutions et la lourdeur administrative qui entravent le bon déroulement des activités.

8.2- Conditions de réussite

Les hypothèses de réussite du plan sont entre autres :

- l'existence d'un texte réglementaire instituant l'installation de groupements de défense sanitaire (GDS)
- la fièvre aphteuse inscrite parmi les maladies animales prioritaires à surveiller en Côte d'Ivoire ;
- l'existence de laboratoire fonctionnel pour le diagnostic des maladies animales et aquicoles ;
- l'existence d'un réseau national de surveillance épidémiologique en santé animale en Côte d'Ivoire fonctionnel ;
- la disponibilité des ressources humaines qualifiées, ressources financières pour des campagnes de vaccination et de sensibilisation ciblée, ressources matérielles ;
- la capitalisation des acquis du projet pilote de l'IRC sur la surveillance à base communautaire dans le nord-ouest du pays ;
- la présence des services vétérinaires (vétérinaire privé, direction régionale / départementale) sur tout le territoire national.

IX- DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de la PONADEPA à travers la SNRSPV a pour objet la collecte et l'analyse systématique des informations relatives à la mise en œuvre de la PONADEPA (2021- 2025), et ce afin de déceler les difficultés qui surviennent et de les résoudre. Le suivi- évaluation de la SNRSPV est assuré par la Direction de la Planification, des Statistiques et des Programmes (DPSP) dont les rapports sont soumis pour validation par le Comité Technique.

X- MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE

(Cf. ANNEXE 1-V)

CONCLUSION

La nouvelle vision et orientation du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques définie par Monsieur Sidi Tiémoko TOURE est de se doter d'instruments de politique sectorielle pérenne sur laquelle se reposera les stratégies sous-sectorielles. L'analyse des écarts réalisée en 2014 en tenant compte des évaluations des performances des Services Vétérinaires de Côte d'Ivoire (PVS) en 2006 et 2011 effectuées par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ont relevé d'énormes insuffisances suivies de recommandations fortes.

Pour apporter une réponse adaptée à ses recommandations, un programme de mise aux normes des services vétérinaires en Côte d'Ivoire (PMNSV-CI) a été adopté par le Ministère en charge de la Santé publique vétérinaire. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, plusieurs actions ont été menées notamment, le renforcement du cadre législatif des services vétérinaires par l'adoption d'une nouvelle loi portant Code de la Santé publique vétérinaire et l'élaboration de documents de programmes et/ou projets s'inscrivant dans la stratégie mondiale d'élimination et d'éradication des maladies animales y compris les zoonoses telles que la Rage, l'Influenza aviaire hautement pathogène, la peste des petits ruminants, la Trypanosomose animale, etc.

Aussi, face aux différents défis du secteur de la sécurité alimentaire en matière d'élevage, de pêche et d'aquaculture ainsi que de la sécurité sanitaire des aliments, et considérant les enjeux actuels du Ministère à vouloir produire d'ici 2023, 100% de nos besoins de consommation annuelle en protéines animales avec une main-d'œuvre entièrement locale (nationaux), la présente stratégie nationale de maîtrise de la santé publique vétérinaire a été élaborée.

Cette stratégie, d'un coût global de plus de 79 milliards de F CFA, se base sur trois axes stratégiques relatifs à l'amélioration de la santé animale, le bien-être animal, l'hygiène et la sécurité sanitaire des denrées animales et d'origine animale et le renforcement de la gouvernance des services vétérinaires. Pour ce faire, un mécanisme de coordination et de suivi-évaluation des activités a été mis en place.

ANNEXES 1-V : MATRICE D' ACTIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNRSPV

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Libellé	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)					
			Référence		Cible					2022	2023	2024		2025	2026	2022-2026			
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026										
AXE 1	AMELIORATION DE LA SANTÉ ANIMALE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL											13 849	13 817	12 735	11 405	12 030	63 836		
Effet 1.1	Les Services Vétérinaires préviennent, détectent et luttent efficacement contre les maladies des animaux terrestres et aquatiques	Taux de foyers de maladies animales maîtrisés par rapport aux foyers de maladies animales déclarés (%)	2020	11,11	80	80	80	80	80	80	80	8 551	10 208	10 385	9 201	9 828	48 172		
Produit 1.1.1 :	Les maladies animales : prioritaires, transfrontalières, émérgentes, ré- émérgentes et zoonotiques sont prévenues	Pourcentage des maladies maîtrisées	2020	15	30	45	60	75	90			6 231	7 722	7 878	6 810	7 435	36 076		
Action 1.1.1.1	Renforcement du contrôle et de l'inspection sanitaire vétérinaire en frontières	Nombre de postes d'inspection en frontière mis à niveau	2020	0	3	6	5	0	0			894	1 789	1 491	-	-	4 174		
Action 1.1.1.2	Contrôle des mouvements des animaux vivants, leurs produits et sous-produits à l'importation, à	Nombre de systèmes et d'infrastructure mis en place	2020	0	2	5	3	3	3			281	402	372	272	272	1 598		

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	l'exportation, à la commercialisation et à la distribution																
Action 1.1.1.3	Renforcement des mesures de biosécurité dans la chaîne des valeurs des filières animales	Nombre d'outils de gestion de la biosécurité des chaînes de valeurs des filières animales	2020	0	2	2	2	1	1	1	1	181	230	240	231	261	1 145
Action 1.1.1.4	Appui à l'installation et au renforcement des capacités des vétérinaires installés en clientèle privée	Nombre d'outils d'appui mis en place et fonctionnels	2020	0			1					30	30	30	30	30	150
Action 1.1.1.5	Réalisation des campagnes annuelles de vaccinations de masse contre les maladies animales prioritaires	Nombre de campagne annuelles organisées	2020	2	5	5	5	5	5	5		4 845	5 271	5 746	6 277	6 872	29 009
Produit 1.1.2	Les maladies animales : prioritaires, transfrontalières, émergentes, ré-émergentes et zoonotiques sont détectées précocement	Efficacité du système de surveillance (sensibilité, exactitude, promptitude, etc.)	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		27	165	181	130	149	652
Action 1.1.2.1	Renforcement du dispositif de la surveillance épidémiologique	Taux de couverture nationale du réseau d'épidémiosurveillance installé	2020	0	40	55	65	75	100			-	92	88	61	46	287

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 1.1.2.2	Renforcement de la surveillance épidémiologique à travers les Groupements de Défense Sanitaire (GDS)	Nombre de GDS fonctionnels	2020	0	0	5	6	3	6	6	MIRAH/DSV	27	74	93	69	102	365
Produit 1.1.3	Les maladies animales : prioritaires, transfrontalières, émergentes, ré-émergentes et zoonotiques sont durablement éradiquées ou contrôlées	Nombre de maladies éradiquées	2020	0	1	1	1	1	1	1	MIRAH/DSV	2 233	2 274	2 280	2 239	2 239	11 266
Action 1.1.3.1	Elimination des maladies animales, prioritaires, transfrontalières, émergentes ou ré-émergentes et zoonotiques	Mécanisme de gestion des sanitaires opérationnel	2020	0	0	1	1	1	1	1	MIRAH/DSV	535	535	535	535	535	2 675
Action 1.1.3.2	Contrôle des maladies animales : prioritaires, transfrontalières, émergentes et zoonotiques	Nombre de maladie animales prioritaires mis sous surveillance	2020	2	6	6	6	6	6	6	MIRAH/DSV	1 698	1 698	1 698	1 698	1 698	8 490
Action 1.1.3.3	Conception de plans de contrôle progressif et d'éradication des maladies animales, prioritaires, transfrontalières,	Nombre de plans de contrôle et d'éradication mis en œuvre	2020	0	1	1	1	1	1	1	MIRAH/DSV	-	41	47	6	6	101

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs											Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023	2024		2025	2026	2022-2026		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
	émérgentes ou ré émérgentes et zoonotiques																	
Produit 1.1.4	Les pathologies aquacoles sont clairement identifiées et les actions pour les contrôler sont mises en œuvre	Dispositif de surveillance fonctionnelle	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	59	47	45	22	5	178			
Action 1.1.4.1	Réalisation d'études pour l'identification des principales pathologies aquacoles en Côte d'Ivoire et la cartographie des acteurs	Nombre de principales pathologies aquacoles identifiées	2020	0	1					46	-	-	-	-	46			
Action 1.1.4.2	Renforcement de la surveillance des maladies aquacoles	Dispositif de surveillance mis en place et opérationnel	2020	0		1				13	14	15	10	5	57			
Action 1.1.4.3	Renforcement des capacités organisationnelles des acteurs impliqués dans la lutte contre les pathologies aquacoles	Nombre d'organisations renforcées et fonctionnelles	2020	0	1	1	1	1	1	-	33	30	12	-	75			
Effet 1.2	Les animaux manifestent un bon état de bien-être	Taux de satisfaction des propriétaires d'animaux	2020	0	10	20	40	60	80	1 038	1 172	1 168	1 030	1 038	5 447			
Produit 1.2.1	Le bien-être des animaux est préservé	Le cadre réglementaire renforcé	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	180	164	160	22	30	557			

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 1.2.1.1	Promotion des normes de bien-être animal	Nombre de promotions organisées	2020	0	1	1	1	1	1	1	1	29	20	16	10	18	93
Action 1.2.1.1	Valorisation des normes de bien-être animal dans le transport, la manutention, l'élevage et l'abattage des animaux	Nombre de campagne de sensibilisations organisées	2020	0	1	1	1	1	1	1	1	151	144	144	12	12	464
Produit 1.2.2	La résistance aux antimicrobiens est maîtrisée	Dispositif de surveillance fonctionnelle	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	858	1 008	1 008	1 008	1 008	4 890
Action 1.2.2.1	Renforcement de la surveillance des médicaments vétérinaires	Dispositif de renforcement de la surveillance fonctionnelle	2020	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	82	232	232	232	232	1 011
Action 1.2.2.2	Mise en œuvre des stratégies de maîtrise de la résistance aux antimicrobiens (RAM)	Nombre d'initiatives réalisées	2020	0	1	2	3	4	5			776	776	776	776	776	3 879
Effet 1.3	Les capacités de riposte des services vétérinaires face aux événements de santé publique vétérinaire sont renforcées	Délai de contenance d'un événement de Santé publique vétérinaire réduit (jours)	2020	0	30	25	20	15	10			4 260	2 437	1 181	1 174	1 165	10 216
Produit 1.3.1	La gestion des actions de santé publique vétérinaire (SPV) est améliorée	Pourcentage des crises sanitaires en santé publique vétérinaire maîtrisés	2020	100	100	100	100	100	100			994	478	478	478	478	2 905

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ACTIONS	Libellé	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
			Référence		Cible					2022	2023	2024		2025	2026	2022-2026		
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026									
Action 1.3.1.1	Création d'une cellule des opérations d'urgence de santé publique vétérinaire	Cellule d'opérations d'urgence de santé publique vétérinaire opérationnelle	2020	0	0	1	1	1	1	1	1	985	400	400	400	400	2 585	
Action 1.3.1.2	Promotion et mise en œuvre de l'approche "Une Seule Santé"	Nombre de campagnes de promotion organisées	2020	0	1	1	1	1	1	1	1	9	9	9	9	9	45	
Action 1.3.1.3	Mise en place d'un système d'analyse des risques des événements de santé publique vétérinaire	Système d'analyse des risques fonctionnel	2020	0	0	1	1	1	1	1	1	-	69	69	69	69	275	
Produit 1.3.2	Les capacités des Services Vétérinaires sont renforcées	Niveau de capacités des SV	2020	0	30	50	60	75	90	90	90	3 266	1 959	703	696	687	7 312	
Action 1.3.2.1	Renforcement de la capacité de diagnostic laboratoire et des systèmes de destruction sécurisée des produits obsolètes	Nombre de laboratoire et de systèmes de destruction sécurisée des produits renforcés	2020	0	1	1	1	1	1	1	1	2 576	1 262	12	12	12	3 874	
Action 1.3.2.2	Développement des ressources humaines	Nombre de modules renforcement de capacité de déployés à l'endroit des agent formées	2020	0	6	6	6	6	6	6	6	416	423	417	410	401	2 067	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ACTIONS	Libellé	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)					
			Référence		Cible					2022	2023	2024		2025	2026	2022-2026			
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026										
Action 1.3.2.3	Renforcement de compétences techniques des professionnelles vétérinaires	Nombre de formation organisées	2020	0	2	2	2	2	2	2	274	274	274	274	274	1 371			
AXE 2	AMELIORATION DE LA SECURITE SANITAIRE DES DENREES ANIMALES ET D'ORIGINE ANIMALE										745	10 069	1 381	1 361	1 863	15 419			
Effet 2.1	Les denrées animales et d'origine animale ainsi que leurs produits dérivés sont sains et salubres pour la consommation	Nombre de contrôles officiels / auto-contrôles	2020	0	500	100	200	200	200	200	225	5 154	775	752	1 272	8 179			
Produit 2.1.1	Les capacités d'intervention des services chargés du contrôle officiel sont renforcées	Les capacités d'intervention renforcées	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	211	5 057	659	659	1 184	7 770			
Action 2.1.1.1	Equipement des services en charge de contrôle et d'inspection des établissements de production, transformation, transport et distribution des DAOA et aliments pour animaux	Proportion des services équipés	2020	10	40	50	70	85	95	95	199	4 238	658	658	1 183	6 936			

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
Action 2.1.1.2	Renforcement des capacités des agents inspecteurs en matière d'inspection, de contrôle officiel et de détection des maladies d'origine alimentaire	Outils de renforcement des capacités des agents inspecteurs élaboré et déroulés	2020	0	1	0	0	0	0	1	MIRAH/DSV	12	819	1	1	834	
Produit 2.1.2	Les capacités des organisations de consommateurs sont renforcées	Les organisations de consommateurs renforcées	2020	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	MIRAH/DSV	14	97	116	93	409	
Action 2.1.2.1	Mise en place d'un cadre permanent d'échanges et d'appui aux activités des organisations de consommateurs dans le domaine de la sécurité sanitaire des DAOA	Le cadre permanent d'échange est fonctionnel	2020	Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	MIRAH/DSV	14	32	32	18	115	
Action 2.1.2.2	Amélioration de la connaissance des organisations de consommateurs sur la sécurité sanitaire des DAOA	Nombre de campagnes formation organisée	2020	0	1	1	1	1	1	1	MIRAH/DSV	-	65	84	75	294	
Effet 2.2	Les établissements manipulant les DAOA et aliments pour animaux sont conformes aux exigences sanitaires	Pourcentage d'établissements manipulant les DAOA agréés	2020	20	35	50	65	80	100	100	MIRAH/DSV	520	4 915	606	608	7 240	
Produit 2.2.1	Les établissements manipulant les DAOA et aliments pour animaux	Pourcentage d'établissements contrôlés	2020	20	35	50	65	80	100	100	MIRAH/DSV	151	194	201	210	949	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)				
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022-2026	
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026								
	sont contrôlés																
Action 2.2.1.1	Renforcement des contrôles et inspections périodiques des établissements de production, transformation, transport et distribution des DAOA et aliments pour animaux	Nombre de contrôles et audits réalisés	2020	3000	5000	7000	10000	12500	15000		102	109	117	125	132	585	
Action 2.2.1.2	Renforcement des connaissances des acteurs de la transformation et de la distribution sur les règles de bonnes pratiques de production et de manutention	Nombre de type d'acteurs formés	2020	0	2	3	4	4	4		49	85	85	85	61	364	
Produit 2.2.2	Les DAOA et aliments pour animaux sont contrôlés	Pourcentage des DAOA et aliments contrôlés	2020	25	35	50	65	80	100		369	4 721	405	398	398	6 291	
Action 2.2.2.1	Renforcement de l'inspection et du contrôle sanitaire des denrées animales et d'origine animale ainsi que leurs produits dérivés	Taux de croît des renforcements des inspections et de contrôles réalisés (%)	2020	0	25	50	75	80	95		341	340	340	339	339	1 699	

Niveau de Chaîne de résultat	AXE/EFFET/PRODUITS/ ACTIONS	Indicateurs										Structure Responsable	Evaluation financière (millions FCFA)							
		Libellé	Référence		Cible					2022	2023		2024	2025	2026	2022	2023	2024	2025	2026
			Année	Valeur	2022	2023	2024	2025	2026											
Action 2.2.2.2	Détection et prévention des TIAC et des maladies d'origine alimentaire	Dispositifs mis en place est fonctionnel	2020	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	28	4 381	65	59	59	2022-2026	4 592			
BUDGET TOTAL DE LA STRATEGIE SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE											14 593	23 886	14 116	12 765	13 894	79 254				



MIRAH

Ministère des Ressources
Animales et Halieutiques



**Stratégie Nationale de Gestion
durable des Pêches (SNGP)**



**Stratégie Nationale de développement
des Productions Animales (SNPA)**



**Stratégie Nationale de promotion
et de coordination des initiatives dans les secteurs
des ressources animales et halieutiques (SNPC)**



**Stratégie Nationale de Développement
de l'Aquaculture (SNDA)**



**Stratégie Nationale de Renforcement
de la Santé Publique Vétérinaire (SNRSPV)**

**#Agir pour notre
#Sécurité Alimentaire**

+225 27 21 35 04 09 / 27 21 35 61 69 ressourcesanimales.gouv.ci

Ministère des Ressources Animales et Halieutiques

